Hafedh Zouari

Mémoires : réussite économique, déception politique

Leaders

N° 141 - Février 2023 - 6 DT • www.leaders.com.tn

Conciliation pénale

Mode d'emploi

Ammar Mahjoubi : Les pouvoirs de l'Empereur romain

LA CONNECTIVITÉ AU SOMMET

C'EST LA MEILLEURE PERFORMANCE RÉSEAU MOBILE

Tunisie Telecom

Sommaire

Editorial

3 Nous sommes tous des migrants
Par Taoufik Habaieb

Opinion

14 La transition impose le rassemblement des forces et des intelligences
Par Riadh Zghal

Nation

16 **Financements extérieurs**
Ce qu'attendent le FMI et les autres bailleurs de fonds

En couverture

18 Décret-loi sur la conciliation pénale et l'affectation de ses ressources
Une lecture analytique
Par Najet Brahmi Zouaoui

20 Conciliation pénale : Mode d'emploi

Nation

30 Tunisie-Italie
Endiguer la migration clandestine, renforcer la coopération

32 Dominique Mas
Nouveau consul général de France en Tunisie
Réduire les délais pour les visas et renforcer l'action consulaire

34 «J'ai mal à ma Tunisie!»
Par Slaheddine Dchicha

Chronique

36 Un Etat sans peuple
Par Habib Ayadi

Economie

40 Wajdi Koubaa
Nouveau directeur général de BH Bank
Marier le meilleur de l'humain et la performance du digital

44 Réinventer notre diplomatie économique
Par Jaloul Ayed

Diplomatie

54 Josef Renggli
Ambassadeur de Suisse en Tunisie
Le mandat de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU

56 Anna Block Mazoyer
Ambassadeur de Suède
La Suède à la présidence du Conseil des ministres de l'Union européenne

Société

63 Hafedh Zouari
Mémoires d'une réussite économique et d'une déception politique

68 L'auditeur suprême

70 Brahim Konstentini
Le sculpteur devenu historien

74 Tijani Haddad
Un parcours en rebondissements

76 Yasmina Khadra
Coulisses d'une tournée magique en Tunisie

78 L'économie du Maghreb et du Proche-Orient à l'orée du XVIe siècle
Par Mohamed-El Aziz Ben Achour

84 Les pouvoirs de l'Empereur romain
Par Ammar Mahjoubi

88 Hommage à... Tijani Chelli, Ahmed El Amouri, Slaheddine Cherif, Mohamed Jomaa

94 Pr Fakhreddine Haffani
Mon maître, le grand enseignant
Par Dr Sofiane Zribi

Billet

100 Les Tunisiens et la réforme
Par Habib Touhami

Leaders

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Taoufik Habaieb

CONSEILLER
Hédi Behi

COLLABORATEURS
• Walid Bel Hadj Amor • Monia Ben Jémia • Mohamed Larbi Bouguerra • Mounira Chapoutot Remadi • Rafik Darragi • Mohamed Derbal • Samy Ghorbal • Azzedine Guellouz • Mohamed Ali Halouani • Fatma Hentati • Ferhat Horchani • Haykel Ben Mahfoudh • Mohamed El Aziz Ben Achour • Rafaa Ben Achour • Yadh Ben Achour • Sadok Belaid • Houcine Jaidi • Mohamed Jaoua • Elyès Jouini • Mohamed Ibrahim Hsairi • Abdelaziz Kacem • Hatem Kotrane• Salsabil Klibi • Ammar Mahjoubi • Radhi Meddeb • Habib Mallakh • Afef Hammami Marrakchi • Anis Marrakchi • Samir Marrakchi • Khadija Moalla • Mansour Moalla • Slaheddine Sellami • Ahmed Ounaïes • Habib Touhami • Riadh Zghal • Dr Sofiène Zribi

CONCEPTION & REALISATION

Ahmed Cherni
(Directeur Artistique)

Raïd Bouaziz
(Designer)

PHOTOS
Mohamed Hammi - DR

MARKETING & COMMUNICATION

Mohamed Taïeb Habaieb
(Système & Organisation)

APPUI
Habib Abbassi • Lamia Alayet • Leïla Mnif • Khouloud Kefi • Hamdi Mzoughi • Chaouki Riahi

IMPRESSION
Simpact

PR Factory

Ennour Building, Cité des Sciences,
BP 200, 1082 Tunis Mahrajène, Tunisie
Tel.: 71 232 111 / Fax: 71 750 333
• abonnement@leaders.com.tn
• marketing@leaders.com.tn
• redaction@leaders.com.tn

www.leaders.com.tn

CLASSIC COLLECTION

Chopard

THE ARTISAN OF EMOTIONS – SINCE 1860

BEN JANNET & CO
1986

BOULEVARD PRINCIPAL, LES BERGES DU LAC 1
TÉL +216 71 860 475
RUE LAC VICTORIA, LES BERGES DU LAC 1
TÉL +216 71 963 555
TUNIS CITY «GÉANT», TÉL +216 70 863 224

• Par Taoufik Habaieb

Nous sommes tous des migrants

En finir avec cette hypocrisie générale qui sévit partout dans le monde, entre les deux rives de la Méditerranée en particulier ! Incontournable, la question migratoire doit cesser d'exacerber les tensions et de dresser les uns contre les autres. Nous devons la regarder en face, la traiter en profondeur, l'organiser de concert.

La peur du migrant ne saurait exister. Se débarrasser des réfugiés indésirables en quitte à les parquer dans une autre contrée comme certains pays occidentaux y songent est non seulement inacceptable, mais aussi à dénoncer vigoureusement.

La mobilité relève du droit, le respect du migrant s'impose en éthique. Plus aucun pays ne saurait se barricader, empêcher ses ressortissants de partir, ou interdire l'accès à son territoire aux autres. La donne a changé.

La pénurie de main-d'œuvre se fait vivement ressentir dans de nombreux pays. L'Allemagne estime avoir besoin, d'ici à 2060, de 260 000 travailleurs supplémentaires par an. La France enregistre 400 000 emplois restés vacants. Partout, de nombreux métiers sont en tension. L'économie en souffre, les soins de santé en pâtissent. L'impact de la désertification médicale se fait ressentir. Un appel d'air en ressources humaines qualifiées devient salutaire. Chaque pays s'y met à sa manière.

Une nouvelle politique d'immigration se concocte en Europe. L'Allemagne prend les devants et planche sur une nouvelle loi. Le principe repose sur l'assouplissement des critères de sélection des candidats étrangers et la simplification des démarches. L'obtention au préalable d'un contrat de travail et la maîtrise parfaite de la langue allemande ne sont plus absolument exigées. La France s'apprête à faire voter une loi *«pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration.»* L'esprit en est de pousser les «indésirables» à quitter le territoire français et de s'adjoindre les «utiles», indispensables pour l'économie, la société, le pays. Régularisation de situation, création d'un nouveau titre de séjour *«métier en tension»* et autres mesures sont envisagées.

La plupart des dispositifs imaginés favorisent attractivité et sélectivité : les meilleurs. La migration clandestine reste à réduire au minimum. La collaboration entre pays d'origine (ou émetteurs) et pays d'accueil devient essentielle. Elle est érigée en critère d'accroissement de l'aide publique.

Pour la Tunisie, l'enjeu est double. *«La crème de la crème»* de ses forces vives en médecine, informatique et divers autres métiers n'hésite plus à s'expatrier en toute légalité, alors que d'autres bravent tous les dangers de la mer, dans la clandestinité. Les statistiques s'emballent. Dans l'autre sens, des flux massifs de migrants subsahariens déferlent : la plupart en transit (14 000 partis en 2022), mais de plus en plus nombreux sont ceux qui choisissent de s'installer en Tunisie. Faute de statut régulier, ils sont dans une situation précaire qui les expose à de multiples risques.

Une vision globale de la question migratoire nous manque. L'absence d'une stratégie intégrée nous pénalise. Rien que la multiplicité des intervenants et leur dispersion sont édifiantes : Office des Tunisiens à l'étranger (OTE, relevant du ministère des Affaires sociales), Agence tunisienne de coopération technique (Atct, relevant du ministère de l'Economie et du Plan), Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant (Aneti et permis de travail pour étranger, relevant du ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi), le tout étant coiffé par le ministère des Affaires étrangères et des Tunisiens à l'étranger… Quelle coordination et quelle synergie entre eux ?

Remettre à plat la politique actuelle, forger une vision d'ensemble et concevoir un plan d'action: une grande urgence. Comment gérer les flux de migrants subsahariens ? Comment organiser le départ des Tunisiens tentés par l'expatriation ? Comment négocier avec les pays d'accueil des filières sécurisées, fluides et rapides ? Différents aspects sont à traiter. L'ensemble ne saurait demeurer l'apanage des pouvoirs publics. La société civile en est partie prenante. Plus encore, l'ensemble des Tunisiens. D'où la nécessité d'organiser un débat sociétal sur la question migratoire.

Osons regarder en face cette question essentielle. Osons en parler entre nous tous. Osons en discuter / négocier avec nos partenaires à l'étranger ! Tant de drames humains à éviter. Tant de rêves à concrétiser. Toute la dignité à préserver.

Nous sommes tous des migrants…

T.H.

Les amis d'Ahmed Ben Salah se constituent en association

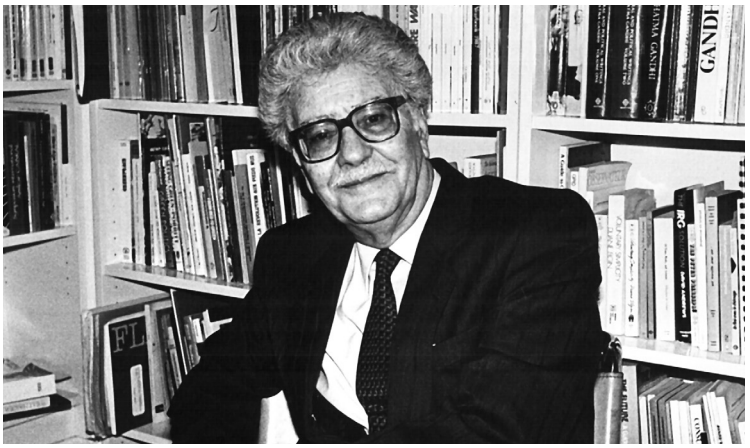

Le souvenir de l'ancien super-ministre de Bourguiba, Ahmed Ben Salah, décédé le 16 septembre 2020 à l'âge de 94 ans, reste encore vivace. Pour cultiver sa mémoire, de proches amis envisagent de se constituer en association. L'objectif est de mettre en lumière son œuvre et d'apporter les éclaircissements qu'ils jugent nécessaires quant à sa politique de développement socioéconomique. Parmi les porteurs de cette initiative figurent notamment Salem Mansouri, Habib Taamallah, Jounaidi Abdeljaoued, Béchir Khantouche, Ali Hemrit, Mohsen Thabet, Hachemi Ben Frej…

Nouvel ambassadeur de Chine

Nommé ambassadeur de Chine à Tunis, Li Wan vient de présenter une copie figurée de ses lettres de créance au ministre des Affaires étrangères. Diplomate de carrière, il était jusque-là ambassadeur en Côte d'Ivoire, depuis 2019. Li Wan avait rejoint le ministère chinois des Affaires étrangères en 1992 et alterné des affectations en poste à l'étranger et au siège du département. C'est ainsi qu'il a servi notamment en Guinée, au Maroc et en France, avant de rejoindre Abidjan.

Nabli et les enseignements de la dette publique des années 1860

Jusque-là, la grave crise financière historique connue par la Tunisie dans les années 1896 ayant contribué à l'instauration du protectorat français n'a fait l'objet que de narrations historiques qualitatives. Mustapha Kamel Nabli s'est exercé à une nouvelle lecture analytique de cette crise et de sa dynamique en utilisant le langage, les concepts et les méthodes pratiqués. L'objectif est de mettre en perspective son ampleur et ses causes et d'en tirer les leçons. Dans une conférence donnée à Beït al-Hikma et récemment publiée, il a procédé pour la première fois à l'estimation du PIB de la Tunisie en 1870, une année qui a une importance particulière dans l'histoire de l'endettement et de la crise de la dette, ayant été marquée par «la restructuration» de la dette dans le cadre de la Conférence financière internationale. Il explique comment cette première instance étrangère a exercé son contrôle sur les finances publiques d'un pays, tentant de résoudre la crise.

Nabli a également esquissé une description de la dynamique de l'endettement et de l'éclatement de la crise financière, analysé la question de la résolution de la crise, et les différents enjeux. Elargissant les horizons, il a proposé des comparaisons avec les expériences similaires de l'Egypte et de l'Empire Ottoman, permettant de révéler des paradoxes significatifs. Une série de conclusions et de leçons d'expérience sont proposées.

Une nouvelle lecture de la crise de la dette publique des années 1860 en Tunisie
De Mustapha Kamel Nabli
Beït al-Hikma

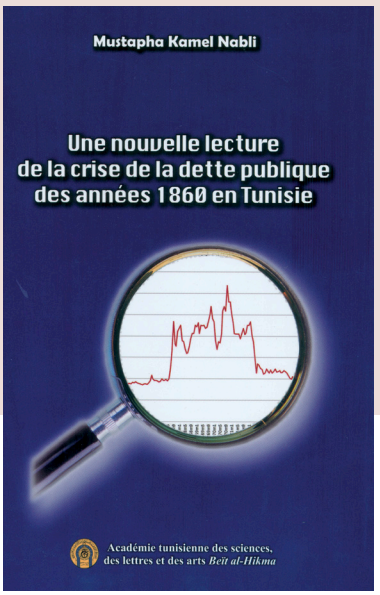

MYBUSINESS,
VOTRE PORTAIL D'INTERNET BANKING ÉVOLUE !

UIB Cash Management: Pilotez à distance vos comptes et gérez vos opérations courantes.
UIB Secure Pass: L'Application mobile pour vous authentifier et valider vos opérations sensibles en toute sécurité.

الإتحاد الدولي للبنوك
UIB
GROUPE SOCIETE GENERALE

LA SÛRETÉ DES DONNÉES EST ATTESTÉE

ISO

OBTENTION POUR

LA 3ÈME FOIS CONSÉCUTIVE

La certification

ISO/IEC 27001

La seule banque en Tunisie disposant de la certification internationale ISO 27001 en Cyber sécurité et protection de la vie privée de la plateforme en ligne ATBNET & ATB MOBILE 2023-2025

TÜVRheinland CERTIFIED

MSI 20000

Information Security Management System ISO 27001 Certified

www.atb.tn

@ArabTunisianBank

ATB

البنك العربي لتونس

Qui succédera à Néjib Gtari à la tête de la Cour des comptes ?

Néjib Gtari, premier président de la Cour des comptes, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite. Douzième président de cette prestigieuse institution, créée en 1968, il y a accompli 35 ans de carrière depuis qu'il l'avait rejointe en 1988. Son successeur n'a pas encore été désigné. Le poste est stratégique à plus d'un égard, la Cour jouant un rôle de plus en plus essentiel. Aussi, son premier président siège-t-il d'office au sein du Conseil supérieur de la magistrature.

A nos lecteurs

Les coûts de production ne cessent d'augmenter, nous contraignant à une décision que nous avons retardée depuis plusieurs mois. Pour continuer à vous servir au mieux, le prix de vente au numéro, inchangé depuis des années, passera à 6 DT, à compter de ce mois de février. L'abonnement annuel est porté à 60 DT, frais d'envoi gratuits.

Nous comptons sur votre compréhension et vous remercions pour votre fidélité.

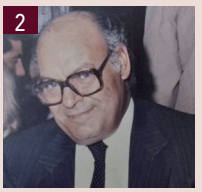

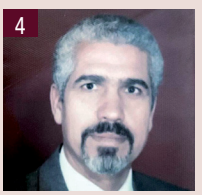

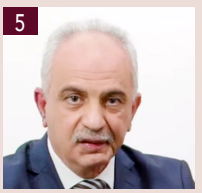

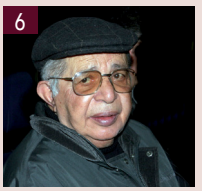

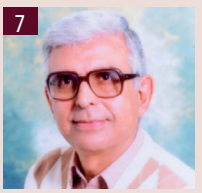

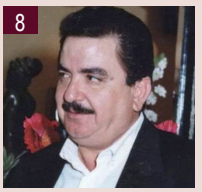

Décès

1 - **Tijani Chelli**
91 ans, ingénieur polytechnicien (X-1955), ancien ministre des Travaux publics, de l'Économie et de l'Education nationale et P.D.G. de la Banque de développement économique de Tunisie (Bdet), fondateur de l'API et de l'AFH.

2 - **Mohamed Jomaa**
89 ans, ancien ministre des Affaires sociales (1977-1979) et de la Santé publique par intérim, fondateur de l'Agence foncière de l'habitat (AFH), ancien P.D.G. de la Cnel, de l'Office national des pêches et de la Compagnie tunisienne de navigation (CTN).

3 - **Slaheddine Cherif**
85 ans, juge administratif, ancien secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, secrétaire d'Etat à la Réforme administrative et la Fonction publique et secrétaire général de la Présidence de la République, auteur de plusieurs ouvrages de droit .

4 - **Pr Khemaies Nagati**
Docteur en médecine, spécialiste en endocrinologie et en diabétologie, nutrition et maladies nutritionnelles, ancien chef de service à l'Institut national de nutrition, président et membre fondateur de la Société tunisienne des sciences de la nutrition.

5 - **Sofiane Cherif**
Professeur spécialiste en télécommunications, ancien directeur de l'école doctorale en technologie de l'information et de la communication (2011-2014) et du laboratoire de recherche en communication à l'Ecole supérieure des communications de Tunis (Sup'com).

6 - **Raouf Ben Ali**
95 ans, journaliste sportif, animateur à la radio tunisienne et à Radio Monastir.

7 - **Ahmed El Amouri**
84 ans, journaliste, animateur à la Radio-télévision tunisienne.

8 - **Ahmed Aloulou**
Ancien président d'El Menzah Sports et membre de la Fédération tunisienne de football (FTF).

Présidence de la République

Commission nationale de conciliation pénale

1 - **Hayet Larbi**
Rapporteure

Ministres

2 - **Kalthoum Ben Rejeb**
Ministre du Commerce et du Développement des exportations

Jusque-là médiateur fiscal au sein du ministère des Finances. Titulaire d'une maîtrise en droit public de la faculté de Droit de Sousse (1991) et diplômée de l'ENA, elle avait en effet rejoint, en qualité de conseiller des services publics, la direction générale du contrôle fiscal où elle a gravi les échelons jusqu'à accéder à la fonction de directeur général.

BH Bank

3 - **Wajdi Koubaa**
Directeur général

Topnet

4 - **Nabil Dridi**
Directeur général

Magasin Général (MG)

5 - **Fahd Chaouch**
Directeur général

Philip Morris International (PMI)

6 - **Borhane Rachdi**
Directeur général pour la Tunisie et la Libye

Société de fabrication des boissons de Tunisie (Sfbt)

Gilles Martignac
Président du Conseil d'administration

Chronologie février 2023

23 décembre 2022
Un don de 105 millions d'euros de l'Allemagne à la Tunisie, dans le cadre de deux accords techniques.

27 décembre 2022
L'encours total de la dette extérieure de la Tunisie a atteint 132 milliards de dinars (environ 41.6 millions de dollars) en 2021 d'après le rapport de la Banque mondiale sur l'endettement international « International Debt Report 2022».

30 décembre 2022
- La Banque Centrale de Tunisie (BCT) relève son taux directeur de 75 points de base, le portant à 8 %.
- Décret n° 2022-959 du 30 décembre 2022, portant déclaration de l'état d'urgence pour une durée d'un mois, et ce, à compter du 1er jusqu'au 30 janvier 2023.
- Décret-loi n° 2022-80 du 30 décembre 2022, portant prorogation du délai du règlement prévu par le décret-loi n° 2022-10 du 10 février 2022 relatif à l'amnistie des infractions d'émission de chèques sans provision.

5 janvier 2023
Le taux d'inflation grimpe à 10.1% en décembre 2022 selon l'Institut national de la statistique (INS).

6 janvier 2023
- Limogeage de la ministre du Commerce et du Développement des exportations, Fadhila Rebhi Ben Hamza.
- Limogeage du gouverneur de Sfax, Fakher Fakhfakh.
- Limogeage du P.D.G. de la Pharmacie centrale de Tunisie (PCT), Béchir Irmani.

10 janvier 2023
La Banque mondiale (BM) prévoit un taux de croissance de 3.3% en Tunisie en 2023 et 3.6% en 2024, dans son rapport sur les dernières perspectives économiques mondiales.

12 janvier 2023
Kalthoum Ben Rejeb Guezzah nommée ministre du Commerce et du Développement des exportations.

16 janvier 2023
- La cheffe du gouvernement, Najla Bouden, participe au Forum économique mondial de Davos 2023 en Suisse.
- Démarrage de la campagne électorale du second tour des élections législatives.
- Les ministres de l'Économie et de la Planification, Samir Saïed, et des Affaires sociales, Malek Ezzahi, le secrétaire général de l'Ugtt, Noureddine Taboubi, et le président de l'Utica, Samir Majoul, effectuent du 15 au 17 janvier une visite de travail à Oslo, en Norvège.

17 janvier 2023
En marge de sa participation au forum de Davos, la cheffe du gouvernement, Najla Bouden, s'entretient avec la directrice générale du Fonds monétaire international (FMI), Kristalina Georgieva, et la présidente de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (Berd), Olido Renaud-Basso.

18 janvier 2023
Le président de la République, Kaïs Saïed, reçoit le vice-président du Conseil des ministres et ministre des Affaires étrangères et de la Coopération italien, Antonio Tajani, et le ministre de l'Intérieur Matteo Piantedosi.

19 janvier 2023
La croissance du PIB de la Tunisie devrait atteindre 2,5 % en 2022 et 3,2 % en 2023 selon la première édition du rapport intitulé «Performance et perspectives macroéconomiques de l'Afrique» publié par la Banque africaine de développement (BAD).

OFFRE ÉPARGNE KINZ*

Autres Avantages :

- **Avantage fiscal ****
- **Liquidité**
- **Sécurité**

*Taux de rémunération de l'épargne (Brut)
**Selon la réglementation fiscale en vigueur

الإتحاد الدولي للبنوك
UIB

GROUPE SOCIETE GENERALE

Citron
Quatre saisons

Le citronnier des quatre saisons ou *Citrus limon* se caractérise par une floraison parfumée renouvelée pratiquement toute l'année. Les fleurs cohabitent souvent avec les citrons qui restent très longtemps sur l'arbre, d'où son nom de citronnier des quatre saisons. Très productif, il est facile à cultiver en pot ou en pleine terre si le climat le permet.

Délicieusement parfumées, ses fleurs blanches teintées de pourpre à l'extérieur apparaissent quasiment toute l'année, avec cependant un pic au printemps, d'avril à juin.

Les citrons à la peau jaune mûrissent à partir d'octobre et restent longtemps sur l'arbre, ajoutant à l'aspect ornemental de la plante. Connue de tous, leur saveur acide est très appréciée en cuisine.

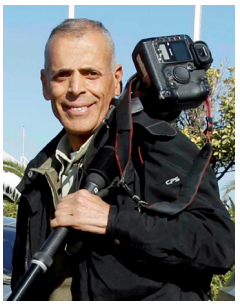

• Par Mohamed Hammi

Le pamplemousse

Rouge et jaune

Le pamplemousse (agrume à l'écorce orange et la chair rouge) se nomme pomélo en botanique, il s'agit d'un pomélo. Il est riche en vitamines et anti-oxydants et cela lui offre des propriétés anti-oxydantes et anti-inflammatoires. On lui confère un rôle pour améliorer des problèmes cardiovasculaires en cas de surpoids, réduire le taux de triglycérides dans le sang ainsi que les plaques d'athéromes.

• Par Riadh Zghal

La transition impose le rassemblement des forces et des intelligences

> Tout au long j'étais en train de penser : quelqu'un finalement doit prendre l'initiative et dire «prêts, on y va» vous saisissez juste un point par où commencer et les choses se mettront en place
>
> *(Randall Perkins CEO)*

La démocratie a du mal à se mettre en place car l'autoritarisme a généré trois maux longs à guérir : le rejet de la différence, la perte du sens de la responsabilité, la négation des inégalités et de l'injustice. Pourtant, le 14 janvier a été célébré comme l'aboutissement victorieux d'une «révolution», un «soulèvement» visant à mettre fin au gouvernement de feu Ben Ali. En revanche, le président Saïd remet en cause cette date de célébration de la «fête de la révolution». Faut-il voir en cela le signe d'un retour inexorable à la case départ ? C'est-à-dire à un régime autoritaire avec la concentration de tous les pouvoirs entre les mains d'un seul homme et pour longtemps ? Au fait que reste-t-il de la révolte de 2010-2011 maintenant que la table de la démocratie est desservie ? Seulement un brin de liberté d'expression sous haute surveillance du décret 54 saïdien ?

Les manifestations de ce 12e anniversaire de la révolution/soulèvement ont étalé l'image désolante d'une opposition on ne peut plus fragmentée. Néanmoins, même dispersés et se dépréciant mutuellement, les organisateurs des manifestations ont lancé un cri d'alarme au président de la République fait de contestation de son projet politique jugé responsable de l'aggravation de la crise multidimensionnelle où s'enfonce le pays.

La dispersion des acteurs politiques apparaît, toutefois, comme un aveu d'impuissance à offrir une solution de rechange au pouvoir en place. Au lieu de s'accorder sur une vision et des voies porteuses de solution, chaque organisation y va de sa propre conception de la «solution». Au lieu d'une symphonie harmonieuse dirigée par un chef d'orchestre qui sait coordonner un ensemble de musiciens différents par leurs talents et leurs instruments, pour jouer la partition, on a droit à une cacophonie !

Dans la situation actuelle, il ne s'agit pas d'avoir un leader qui serait le chef disposant d'autorité et se croyant infaillible, mais d'un vrai leader, à l'image d'un chef d'orchestre qui ne se met pas en avant mais sait stimuler l'échange entre partis, organisations de la société civile, personnes d'expérience et de compétences pluridisciplinaires, de manière à forger une vision partagée et un plan d'action engageant pour tous. Sans cela, il n'y aura pas de masse critique politico-sociale qui pèse suffisamment pour arrêter cette course vertigineuse du pays à la dérive économique, politique et sociale.

Le Président refuse jusque-là d'écouter la voix du peuple qui a manifesté son désaccord avec son projet politique en désertant à trois reprises les bureaux de vote. Pourtant, il semble bien que l'état actuel du pays impose d'écouter la voix d'une opposition pacifiée. C'est le moyen qui reste pour éviter l'éventuel désastre qui approche à un rythme accéléré et dont le vocabulaire réside dans la faillite de l'Etat, la fuite accélérée des compétences, la colère populaire intensifiée par la hausse vertigineuse des prix, la pénurie des produits de première nécessité… La loi de finances rajoute

une couche à la colère populaire et l'on entend des appels à la désobéissance civile par des catégories sociales autrement privilégiées.

Ce qui est encore menaçant, c'est la déliquescence des normes qui font le ciment de la société et rendent possible le vivre-ensemble. En l'absence d'un liant moral et social, les portes s'ouvrent à deux battants sur la violence. Il est de la responsabilité du Président d'épargner au pays les risques d'un tel drame national. Peut-on espérer qu'il mette à profit ce qui lui reste comme popularité pour s'affirmer comme président de tous les Tunisiens, leur parler des vrais défis à affronter et susciter un consensus sur les sacrifices à consentir dans l'immédiat en faveur d'un avenir collectif meilleur ? La transition démocratique est certes longue et difficile mais non impossible si elle est mue et soutenue par une vision partagée de l'intérêt national.

Les difficultés que traverse actuellement le pays imposent de taire pour un temps les conflictualités et, plutôt, de considérer que ce qui nous unit est bien supérieur à ce qui nous sépare. C'est en regardant dans ce sens et en réfléchissant ensemble que l'on pourra s'entendre sur des solutions aux problèmes économiques et sociaux qui gonflent jusqu'à devenir insupportables. Il faudra, pour y arriver, retrouver la confiance et s'armer de patience, car comme le dit le proverbe chinois, «*le travail de la pensée ressemble au forage d'un puits ; l'eau est trouble d'abord puis elle se clarifie.*».

R.Z.

> ...Dans la situation actuelle, il ne s'agit pas d'avoir un leader qui serait le chef disposant d'autorité et se croyant infaillible, mais d'un vrai leader, à l'image d'un chef d'orchestre qui ne se met pas en avant mais sait stimuler l'échange entre partis, organisations de la société civile, personnes d'expérience et de compétences pluridisciplinaires, de manière à forger une vision partagée et un plan d'action engageant pour tous. Sans cela, il n'y aura pas de masse critique politico-sociale qui pèse suffisamment pour arrêter cette course vertigineuse du pays à la dérive économique, politique et sociale....

Financements extérieurs

Ce qu'attendent le FMI et les autres bailleurs de fonds

Stabiliser le pays, restaurer le parlement, fixer les fondamentaux économiques et financiers et lancer les réformes : les bailleurs de fonds internationaux sont unanimes. Il n'y a pas de recette magique pour que la Tunisie se remette de ses crises. De la détermination, de l'effort et de la transparence : avec des signes tangibles, dans une trajectoire irréversible.

L'accord du FMI sera le signal pour les autres bailleurs de fonds et les marchés. Mais, comment y parvenir rapidement? Les autorités tunisiennes sont optimistes. *«Tout repose sur le gap financier nécessaire pour combler les besoins de financement du budget de l'Etat de l'année 2023»*, confie à Leaders un proche du dossier. Sur les 3,5 à 4 milliards de dollars à trouver, près de 1,8 milliard de dollars reste à identifier, soit quasiment ce qui a été perdu à cause de la pandémie de Covid, ajoute-t-il. *«La question que pose le FMI est de savoir où la Tunisie puisera ces ressources. Des pays frères et amis, notamment du Golfe, avaient promis de le fournir dès l'obtention du Staff Level Agreement avec le Fonds. Cette étape cruciale a bien été franchie le 15 octobre dernier. Les promesses n'ont pas encore été concrétisées. En attendant, il fallait alors se tourner vers d'autres sources, notamment parmi les pays membres du G7, en leur demandant d'augmenter leurs mises déjà annoncées. C'est en bonne voie».*

L'agenda politique sera déterminant

«Une fois ce financement additionnel assuré, ajoute notre source, le dossier complet sera adressé au FMI. La Tunisie pousse pour obtenir une date de passage devant le conseil d'administration. Tout le reste suivra.» La grande inconnue reste cependant l'agenda politique dans le pays. D'abord, en termes de stabilisation et de gouvernance et, ensuite, en termes de réalisation des réformes. La revue périodique de la mise en œuvre du plan présenté par le gouvernement au FMI sera en effet déterminante non seulement pour les décaissements auprès du Fonds, mais aussi auprès des autres financiers extérieurs.

L'année 2023 s'annonce cruciale. Si elle passe sans fortes turbulences et selon les engagements réciproques annoncés, les deux années suivantes couleront plus facilement, estime un expert interrogé par Leaders. De nombreux investisseurs étrangers sont intéressés par la reprise en Tunisie, mais attendent la stabilisation et la reprise. Il faut dire que malgré une conjoncture extrêmement difficile, la Tunisie a été résiliente durant les trois dernières années. L'année 2022 aura été une année exceptionnellement compliquée. Mais, tant bien que mal, elle aura finalement été gérée. Une légère reprise des échanges commerciaux avec la Libye et l'Algérie, ainsi que du tourisme et des exportations de phosphate y ont contribué. La croissance a pu atteindre 2.4%, bien que ce soit insuffisant pour la création d'emplois au niveau escompté. Le dinar reste encore stable. Lié aux financements extérieurs, le compte capital de la Tunisie peut s'inscrire dans le bon sens, une fois l'accord avec le FMI et les autres bailleurs de fonds bouclé.

Les enseignements de Davos

La participation au Forum économique de Davos, mi-janvier dernier, aura été utile, affirme une source proche de la Kasbah. L'objectif était double : d'abord montrer que la Tunisie est présente, en expliquant sa résilience et en présentant la matrice de ses réformes. Ensuite, prospecter des financements additionnels. Trois jours durant, la cheffe du gouvernement, Najla Bouden, accompagnée de la ministre des Finances, Sihem Boughdiri Nemsia, et du gouverneur de la Banque centrale, Marouen El Abassi, ont enchaîné les entretiens. S'ils n'en ont pas livré les résultats, ils affichent satisfaction et optimisme.

Parmi les grands enseignements tirés de Davos cette année, c'est, d'une part, l'obsolescence des vieilles pratiques économiques et financières adoptées jusque-là par des institutions financières et de grands pays donateurs. Et, de l'autre, la montée du mécontentement de nombreux pays du Sud. La gestion des vaccins lors de la pandémie de Covid a mis à nu les inégalités, l'égoïsme et l'hégémonie des superpuissances. La guerre en Ukraine, cristallisant un affrontement avec l'Europe et surtout les Etats-Unis d'Amérique, est fortement pénalisante pour les autres pays, comme ceux d'Afrique. Davos a été l'écho feutré de pressantes demandes de revoir les stratégies et de concevoir de nouveaux outils et mécanismes de financement et de soutien. La Tunisie s'y inscrit, avec l'espoir d'en tirer bénéfice.

> ...La gestion des vaccins lors de la pandémie de Covid a mis à nu les inégalités, l'égoïsme et l'hégémonie des superpuissances. La guerre en Ukraine, cristallisant un affrontement avec l'Europe et surtout les Etats-Unis d'Amérique, est fortement pénalisante pour les autres pays, comme ceux d'Afrique. Davos a été l'écho feutré de pressantes demandes de revoir les stratégies et de concevoir de nouveaux outils et mécanismes de financement et de soutien...

Décret-loi sur **la conciliation pénale** et l'affectation de ses ressources

Une lecture analytique

• Par Najet Brahmi Zouaoui

1 - Le 20 mars 2022, le Président de la République a rendu publics trois décrets-lois portant respectivement sur la conciliation pénale et l'affectation de ses ressources, la lutte contre la spéculation illégitime et les sociétés communautaires. Renvoyant tous à des décrets d'application, ces trois textes devaient attendre la promulgation de ces textes pour être appliqués. Le décret-loi n°2022/13 est enfin en phase d'application vu la mise en place de ses textes d'application dont notamment le décret présidentiel portant création de la commission nationale de la conciliation pénale. Quelles sont les fonctions de cette commission et comment œuvre-telle ? Sa mission est-elle limitée dans le temps ou susceptible de prolongation ? Qui sont ses membres et doivent-ils répondre de conditions bien spécifiques ? Telles ne sont pas, au vrai, les seules questions que soulève le décret-loi n°2022/13 relatif à la réconciliation économique. D'où l'intérêt d'une lecture analytique des principales dispositions de ce texte.

2 - Composé de 49 articles, le décret-loi n°2022/13 règlemente la conciliation pénale ainsi que l'affectation de ses ressources en cinq titres respectivement intitulés : Dispositions générales (titre 1er), de la conciliation pénale (Titre 2), de l'affectation des ressources de la réconciliation économique (titre 3), l'exécution de la conciliation pénale ainsi que ses effets (titre 4) et le suivi des conventions de la conciliation et de la réalisation des projets dans les régions (titre 5).

3 - Dans les dispositions générales du texte, le législateur définit l'objet du présent décret-loi, la conciliation pénale ainsi que ses effets. L'article 1er prévoit dans ce sens que «*le présent décret-loi fixe les procédures de conciliation avec l'Etat. Une réconciliation pénale dans les infractions économiques et financières, faits, actes et pratiques ayant entraîné des avantages illégaux ou illicites et produit un préjudice financier à l'Etat, aux collectivités locales, aux entreprises, établissements et organismes publics ou tout autre partie, et ce, en consécration du principe de la justice pénale réparatrice*». Et l'article 2 de définir l'objectif de la conciliation pénale qui consiste à «*substituer l'action publique ou les poursuites, procès, peines et réquisitions y découlant, qui ont été ou devant être présentés au profit de l'Etat ou de l'un de ses établissements ou quelconque autre partie, et ce, par le paiement de sommes d'argent ou la mise en œuvre des projets nationaux, régionaux ou locaux selon que de besoin*». La conciliation économique profite «*à toute personne physique ou morale à l'encontre de laquelle une sentence ou des jugements à caractère pénal ont été prononcés ou qui a fait l'objet d'un procès pénal ou de poursuites judiciaires ou administratives ou qui a accompli des actes pouvant entraîner des infractions économiques et financières. Elle concerne également toute personne physique dont les procédures de confiscation et de récupération des biens de l'étranger n'ont pas été accomplies conformément aux dispositions du décret-loi n°2011/13 du 14 mars 2011 tel que modifié par le décret-loi n°2011/47 du 31 mai 2011*» (article 3 du décret-loi).

4 - Le décret-loi n°2022/13 confie la tâche de la mise en œuvre de la conciliation pénale à la Commission nationale de conciliation pénale telle que régie par son titre 2. La commission œuvre sous tutelle de la Présidence de la République et est investie de plusieurs prérogatives dont celle d'avoir accès directement à tous les documents, informations et autres justificatifs des parties concernées. Elle peut à cet effet faire appel à la force publique, conformément à la législation en vigueur» (article 16). La commission est aussi chargée d'arrêter la liste des concernés par la réconciliation pénale pour les actes commis avant le 14 janvier 2011 et jusqu'à la publication du présent décret-loi au Journal officiel de la République tunisienne et les invite à déposer une demande de conciliation dans les 15 jours suivant leur convocation» (article 21).

5 - La Commission nationale de conciliation pénale procède aux investigations nécessaires et effectue des expertises chaque fois que de besoin» (article 24). Elle propose la conciliation au demandeur et négocie avec lui la valeur des montants à payer dans le cadre de la réconciliation pénale. En cas d'accord, la conciliation est conclue dans la limite du montant des sommes détournées, de la valeur de l'avantage acquis ou du montant des dommages causés aux fonds publics tels que déterminés par la commission» (article 26). Le demandeur de la conciliation pénale doit signer le P.-V. de la conciliation séance tenante.

6 - Le contrat définitif de conciliation ne peut être conclu avec la Commission nationale de conciliation économique qu'après dépôt de l'intégralité des fonds mentionnés dans la convention de conciliation dans le compte spécial ouvert au sein de la Caisse de l'Etat conformément à l'article 38 du présent décret-loi» (article 28). Ces fonds sont affectés au financement de de la mise en œuvre de projets de développement en s'appuyant sur la spécificité des régions, les besoins des populations, les priorités nationales et locales et les objectifs fixés dans les plans de développement» (article 30).

Conciliation pénale
Mode d'emploi

Le président Kaïs Saïed y fonde de grands espoirs. Pour renflouer les caisses de l'Etat afin de financer des projets prioritaires dans des zones défavorisées, et pour tourner une mauvaise page de la malversation, il escompte la récupération de jusqu'à 13 milliards de dinars. Ce qui ne sera guère aisé. Le décret-loi n° 2022-13 du 20 mars 2022, portant sur la conciliation pénale et l'affectation de ses ressources, servira de base. Il institue notamment un comité national dédié, des procédures, un comité national de suivi d'exécution, avec des comités régionaux et la consultation des populations locales pour le choix des projets à réaliser, sur la base d'au moins 1 000 signatures.

Deux mois à peine après son entrée en fonction le 8 décembre dernier avec la prestation de serment de ses membres devant le président de la République, la Commission nationale de conciliation pénale est fin prête pour statuer sur les dossiers concernés. Le démarrage n'a pas été facile s'agissant d'une nouvelle instance ne disposant pas d'une administration exécutive, de manuels de procédures et des moyens nécessaires, mais tout s'est accéléré. Installée à la Tour de la Nation, l'ex-siège du RCD, qui trône sur l'avenue Mohamed-V, au cœur de Tunis, elle prend ses marques. Comment fonctionnera-t-elle ? Et comment s'exercera la conciliation pénale ?

«L'essentiel est de réussir ce processus dans les délais impartis en mettant en œuvre les dispositions édictées avec l'interprétation appropriée des textes et la fluidité des démarches », explique Makram Ben Mna, magistrat de l'ordre judiciaire du troisième grade et président de la Commission. Pour tout viatique, la Commission n'avait que le décret-loi portant sa création et le décret portant la nomination de ses membres et de son rapporteur. Ni exposé de motifs, ni travaux préparatoires, ni staff administratif et logistique, juste quelques bureaux et ordinateurs. Mais il fallait démarrer, tout forger.

Première action fondamentale, l'élaboration du règlement intérieur de la Commission (mentionné dans l'article 13 du décret-loi) et sa transmission avec ses pièces jointes à la Présidence de la République. Sur la base des textes de commissions similaires quant à la structure, tout en tenant compte de la spécificité de la Commission en particulier et d'un benchmark d'expérience d'autres pays, le règlement intérieur est constitué d'une trentaine d'articles répartis en 7 chapitres portant sur les dispositions générales, le fonctionnement de la Commission, ses fonctions, les commissions y apparentées, l'organisation administrative et financière et les dispositions finales.

Il fallait également procéder à l'élaboration d'une série de documents afin de faciliter le travail de la Commission et la collaboration avec les autres parties concernées. Il s'agit notamment de :

- une note explicative détaillée du décret-loi et du fonctionnement de la Commission
- un guide pratique
- une note quant aux relations entre la Commission et les avocats
- un projet de guide du détenu demandeur de conciliation
- une série de correspondances, notamment pour ce qui est de la liste des experts habilités à être consultés, fixée par un arrêté émanant du chef du gouvernement, la désignation d'un vis-à-vis qui servira de point focal dans les ministères et organismes concernés, et autres
- des modèles-types de tous les documents qui seront émis par la Commission : correspondances, décisions, etc.

Les bases ainsi jetées, le vrai travail commence. Une lecture attentive des dispositions du décret-loi relatif à la conciliation pénale et l'emploi de ses ressources apporte des réponses instructives. Extraits, traduction non officielle, les intertitres sont de la rédaction.

L'objectif

La conciliation pénale a pour objectif de substituer l'action publique ou les poursuites, procès, peines et réquisitions y découlant, qui ont été ou devant être présentées au profit de l'Etat ou de l'un de ses établissements ou quelconque autre partie, et ce, par le paiement de sommes d'argent ou la mise en œuvre des projets nationaux, régionaux ou locaux selon que de besoin.

Sont compris dans le calcul des sommes d'argent ou des projets entrepris, les taux d'inflation sur la base des chiffres officiels fournis par les organismes officiels compétents.

L'application

Toute personne physique ou morale ou son représentant à l'encontre de laquelle une sentence ou des jugements à caractère pénal ont été prononcés, ou qui a fait l'objet d'un procès pénal ou de poursuites judiciaire ou administratives, ou qui a accompli des actes pouvant entraîner des infractions économiques et financières.

Toute personne physique et morale dont les procédures de confiscation et de récupération des biens de l'étranger n'ont pas été accomplies, conformément aux dispositions du décret-loi n°2011-13 du 14 mars

2011 tel que modifié par le décret-loi n° 2011-47 du 31 mai 2011.

Les personnes physiques et morales ayant bénéficié des biens confisqués sans leur valeur réelle de quelque manière que ce soit.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux infractions précitées commises avant 2011 et jusqu'à la date de publication du présent décret-loi au Journal Officiel de la République Tunisienne.

La portée

A l'exception des infractions terroristes, la conciliation pénale concerne les infractions, faits, actes et agissements mentionnés à l'article premier du présent décret-loi dans les domaines suivants :

- les deniers publics
- le domaine public et privé de l'Etat,
- la malversation,
- le blanchiment d'argent,
- la fiscalité,
- la douane,
- le change,
- le marché financier et les établissements financiers.

Quelque généraux que soient les termes, le champ de la conciliation pénale ne concerne que les faits, actes, agissements, procès et droits compris dans la réconciliation. (Art.6)

La saisine

Trois voies :

- une demande de l'intéressé ou de son avocat
- une saisine d'office
- sur renvoi des commissions et des organismes légalement en charge des dossiers relatifs aux faits mentionnés à l'article 6 du présent décret-loi, même s'ils ne donnent pas lieu à des infractions ou poursuites judiciaires ou administratives

L'examen de la demande

La Commission nationale informe l'instance saisie du dossier de demandeur de la réconciliation. L'instance susvisée doit fournir à la commission des copies légales des jugements et documents relatifs aux affaires en instance et aux actes de poursuite en cours dans un délai n'excédant pas sept (7) jours.
Vérification de l'accomplissement des conditions de forme de la demande et de la valeur de référence des montants à payer.

Investigations nécessaires et se faire produire les documents et données auprès des services administratifs, des établissements financiers ou de tout autre organisme et effectue des expertises chaque fois que de besoin.

Le comité d'experts est choisi parmi une liste fixée par arrêté émanant du chef du gouvernement. Il doit soumettre ses travaux à la Commission nationale de conciliation pénale dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de sa saisine.

Le demandeur de la réconciliation peut déposer/ porter plainte auprès de la Commission nationale de réconciliation pénale concernant le résultat de l'expertise dans un délai de sept (7) jours à compter de la date de sa notification ou la notification de son représentant les conclusions de l'expertise.

La commission ordonne alors une nouvelle expertise effectuée par un autre comité d'experts de la même liste.

Dans tous les cas, la Commission nationale de conciliation pénale n'est pas liée par les conclusions des expertises/ les conclusions des expertises ne lient pas la Commission nationale de réconciliation pénale.

La Commission nationale de conciliation pénale propose la réconciliation au demandeur et négocie avec lui la valeur des montants à payer dans le cadre de la réconciliation pénale.

En cas d'accord, la conciliation est conclue dans les limites du montant des sommes détournées, de la valeur de l'avantage acquis ou du montant des dommages causés aux fonds publics, tels que déterminé par la commission, incrémenté de 10% pour chaque année à partir de la date de son obtention.

La convention de conciliation revêt le caractère réconciliation définitive si elle aboutit au paiement

BNAPAY

Payez, Transférez et Retirez

بالـmobile
كل شي facile

خلّص, أبعث و إجبد فلوس

Disponible sur

Download on the App Store | GET IT ON Google Play | EXPLORE IT ON AppGallery

BNA BANK

بمحبّتكم نقدّمو

BNAPAY, votre application de paiement mobile, vous permet de :

- Payer vos achats via TPE ;
- Transférer instantanément de l'argent à vos proches ;
- Retirer de l'argent sans carte bancaire auprès des GAB ;
- Régler vos factures en quelques clics.

L'inscription au service BNAPAY est GRATUITE.

BNA-Banque Nationale Agricole | bna.bank

Avenue Mohamed V - 1002 -Tunis - Phone : +216 71 831 000 / +216 71 831 200

BIAT
GROUPE

Engagés
avec vous

On vous accompagne aussi dans le domaine de l'assurance

Filiale du Groupe **BIAT** depuis 2002, Assurances **BIAT** est une société d'assurances multi branches. Elle a pour vocation de couvrir les besoins en assurances de sa clientèle particuliers, professionnels et entreprises et de les accompagner et conseiller à chaque étape de leur vie.

Forte de son appartenance au Groupe **BIAT**, du savoir-faire de ses partenaires et de la compétence de ses équipes, Assurances BIAT entend jouer un rôle important sur le marché de l'assurance. Assurances **BIAT** distribue ses produits via l'ensemble du réseau **BIAT**, ainsi qu'en direct grâce à son réseau de 22 agences et par l'intermédiaire d'une vingtaine de courtiers partenaires.

www.assurancesbiat.com.tn

www.biat.com.tn

ASSURANCES BIAT

de l'intégralité des sommes dues ou après la réalisation des projets engagés.

Si le choix du demandeur de la réconciliation, après approbation de la Commission nationale de conciliation pénale, porte sur la réalisation des projets dans les limites des montants à payer, la conciliation prend la forme d'une réconciliation provisoire, à condition de percevoir à titre de consignation au moins 50% de la valeur des montants fixés par la commission.

La Commission nationale de conciliation pénale peut accepter une offre de réconciliation provisoire si l'option de réconciliation consiste à payer des sommes d'argent, à condition de garantir au moins 50 % de la valeur des montants à payer. La commission fixe un délai n'excédant pas trois (03) mois pour s'acquitter du reste des montants à payer au titre de la réconciliation pénale.

Dans les deux cas, la conciliation pénale provisoire encourt la suspension des poursuites ou du procès ou de l'exécution de la peine conformément aux procédures prévues à l'article 34 du présent décret-loi, sans préjudice de la présence du demandeur de la réconciliation, y compris l'interdiction de voyager conformément à l'article 36 du présent décret-loi.

En cas d'inexécution des clauses de la conciliation pénale, les fonds consignés sont légalement transférés à l'Etat et les poursuites, procès ou l'exécution des peines reprendront.

La Commission nationale de conciliation pénale statue sur les demandes de réconciliation en assemblée générale à la majorité absolue des membres présents. Un procès-verbal de la séance est dressé et signé par tous les membres contenant un descriptif des éléments de la conciliation pénale, notamment la valeur des montants exigés ou le projet et les projets engagés et approuvés.

Le demandeur de la conciliation pénale ou son avocat doit apposer, séance tenante, sa signature au bas du procès-verbal de la séance de la conciliation pénale.

Le projet de conciliation pénale définitive ou provisoire est dressé après apposition du procès-verbal de la séance de la conciliation pénale par toutes les parties.

La Commission nationale de conciliation pénale statue sur les demandes de réconciliation dans un délai n'excédant pas quatre (4) mois à compter de la date de saisine du dossier de la conciliation pénale.

Le contrat de conciliation pénale définitive n'est conclu avec la Commission nationale de conciliation pénale qu'après consignation de l'intégralité des montants inclus dans le contrat de la conciliation au compte spécial ouvert au Trésor de l'Etat, conformément à l'article 38 susmentionné au présent décret-loi, la délivrance d'un ou des récépissés de dépôt ou la réalisation des projets convenus et l'établissement de la preuve de ceci sur la base d'un rapport émanant du comité chargé du suivi de l'exécution des conventions de la conciliation et de la réalisation des projets dans les régions et la présentation par le concerné d'un procès-verbal de réception provisoire de l'achèvement des travaux.

Il en est dressé un écrit signé par le président de la Commission nationale de conciliation pénale, le demandeur de la conciliation ou son avocat.

L'affectation des ressources

Les fonds déposés *«au compte des ressources de la réconciliation pénale pour le financement des projets de développement»* sont affectés au financement de la mise en œuvre de projets de développement en s'appuyant sur la spécificité des régions, les besoins des populations, les priorités nationales et locales et les objectifs fixés dans les plans de développement.

Les ressources de la conciliation pénale sont ventilées comme suit :

- 80% sont alloués au profit des délégations bénéficiaires des projets cités, selon l'ordre des plus pauvres aux moins pauvres.
- 20% sont alloués au profit des collectivités locales pour contribuer au capital des entreprises locales ou régionales prenant la forme de sociétés citoyennes, d'investissement ou commerciales conformément à la législation en vigueur.

La gestion de ces fonds est soumise au contrôle de la Cour des comptes.

L'exécution de la réconciliation pénale

La Commission nationale de conciliation pénale assure le suivi de l'exécution des clauses de la conciliation pénale provisoire si la conciliation aboutit à la réalisation de projets, et ce, en coordination avec le comité de suivi de l'exécution des conventions de conciliation et de la réalisation des projets dans les régions. Celle-ci doit, à son tour, lui communiquer les résultats de ses travaux conformément aux attributions qui lui sont dévolues en vertu du présent décret-loi, et ce, chaque mois.

Le comité de suivi de l'exécution des conventions de conciliation et de la réalisation des projets dans les régions.

Il est créé au sein du ministère chargé de l'Economie un comité dénommé *«Comité de suivi de l'exécution des conventions de réconciliation et de la réalisation des projets dans les régions».*

Le comité procède au :

• classement des concernés par la conciliation provisoire selon l'ordre décroissant en fonction des montants inclus dans les conventions de conciliation provisoire et de l'identification du projet que chacun d'eux devrait réaliser et sur la base du classement officiel retenu par l'administration pour les régions des plus ou moins pauvres,
• réception des dossiers des projets qui ont été approuvés par les comités régionaux de suivi des projets et coordonner entre eux. Il peut, le cas échéant, exiger que leur soient fournies des données précisions complémentaires, et renvoyer le dossier du projet au comité régional concerné pour réexamen et remédier à l'irrégularité ou au manquement dans un délai n'excédant pas un mois à compter de la date de sa transmission au comité régional concerné,
• suivi de l'exécution des projets définitifs déférés aux comités régionaux,
• notification au bénéficiaire de la conciliation provisoire du projet qui lui sera confié, le met en contact avec le conseil régional ou l'organisme public concerné par le projet et l'invite à conclure avec lui un contrat

Composition de la Commission nationale de conciliation pénale

- **M. Makrem Ben Mna,** magistrat de l'ordre judiciaire du troisième grade, président,
- M. Khaled Ben Youssef, président de chambre de cassation au Tribunal administratif, premier vice-président,
- **M. Khaled Ben Ali,** procureur occupant une fonction équivalente à la fonction de président de chambre de cassation à la Cour des comptes, deuxième vice-président,
- **Mme Lamia Ben Amara,** contrôleur général des services publics, représentante du Haut Comité du contrôle administratif et financier, membre,
- **M. Lotfi Harzali,** contrôleur général des finances, représentant du corps de contrôle général des finances, membre,
- **Mme Saida Selmani,** cheffe d'unité à la commission des analyses financières, représentante de la commission des analyses financières relevant de la Banque centrale de Tunisie, membre,
- **M. Sami Bezzine,** inspecteur central de la propriété foncière à l'Office national de la propriété foncière, représentant du ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires foncières, membre,
- **Mme Hayet Larbi,** administrateur à la direction générale des contentieux de l'Etat, rapporteuse de la Commission

BIAT
GROUPE

Engagés
avec vous

On vous accompagne aussi dans vos placements en bourse et la gestion de vos actifs

Fondé en 1991, Tunisie Valeurs est un établissement financier spécialisé dans les métiers de la gestion d'actifs, de l'intermédiation en Bourse, de l'ingénierie financière et du conseil financier aux entreprises.

Depuis sa création, Tunisie Valeurs a axé son développement sur la proximité avec ses clients. Elle s'est dotée, tout au long des trente dernières années, des équipes et des outils pour fournir à ses clients, locaux et étrangers, des services de haute qualité.

Filiale du Groupe **BIAT** depuis 2020, Tunisie Valeurs se classe aujourd'hui parmi les plus importants opérateurs de la place avec un réseau de 8 agences et une équipe d'experts de 120 professionnels.

www.tunisievaleurs.com

TunisieValeurs
LA MAISON DE L'EPARGNANT

www.biat.com.tn

البنك التونسي
BANQUE DE TUNISIE

BTNET BUSINESS *Plus*

ACCÉLÉREZ VOTRE TRANSFORMATION DIGITALE

La gestion de vos flux et de vos liquidités 100% digitalisée.

Optimisez vos paiements

Pilotez votre trésorerie

Certifié par TUNTRUST pour la signature électronique

Centre de relation client 81 10 12 12

www.bt.com.tn

aux fins de réalisation du projet, conformément à un dossier définitif établi à cet effet dans un délai maximum de 3 mois à compter de la date de son invitation, comprenant les caractéristiques techniques du projet, son coût, la modalité et les étapes de sa réalisation, son mode de suivi et les garanties y afférentes réalisées par un bureau d'études agréé, conformément à la réglementation en vigueur.

Il est créé au niveau de chaque gouvernorat concerné un comité dénommé «*Comité régional de suivi et de coordination des projets*», présidé par le gouverneur et composé des directeurs des administrations régionales relevant des ministères dans chaque gouvernorat.

Le Comité régional s'engage à inviter les habitants des délégations concernées, par quelque moyen que ce soit, à formuler des propositions de projets qu'ils souhaitent mettre en œuvre, soit directement auprès du comité contre récépissé, soit par lettre recommandée ou par e-mail, dans un délai ne dépassant pas un mois à compter de la date de l'invitation.

La proposition de projet n'est acceptée qu'après sa signature par un nombre d'habitants ne pouvant pas être inférieur à 1 000 personnes et qu'elle soit accompagnée d'une étude préliminaire du projet comprenant un descriptif de celui-ci, une estimation de son coût, de sa capacité d'employabilité et, s'il échoit, sa rentabilité.

Bio express

Makram Ben Mna

- Magistrat de l'ordre judiciaire du troisième grade,

- Titulaire d'une licence en droit obtenue à la faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, d'un diplôme de troisième cycle obtenu à la faculté de droit et des Sciences politiques de Tunis et du diplôme de l'Institut supérieur de la magistrature (2004)

- Premier juge d'instruction au tribunal de première instance de Grombalia (jusqu'à sa récente nomination à la tête de la Commission), après avoir été notamment juge cantonal, juge d'instruction et substitut du procureur général à Kasserine et conseiller à la Cour d'appel de Nabeul.

- Encadreur et membre de jurys de diplômes de l'Institut supérieur de la magistrature, conférencier et auteur de nombreuses publications en Tunisie et à l'étranger.

Tunisie-Italie

Endiguer la migration clandestine, renforcer la coopération

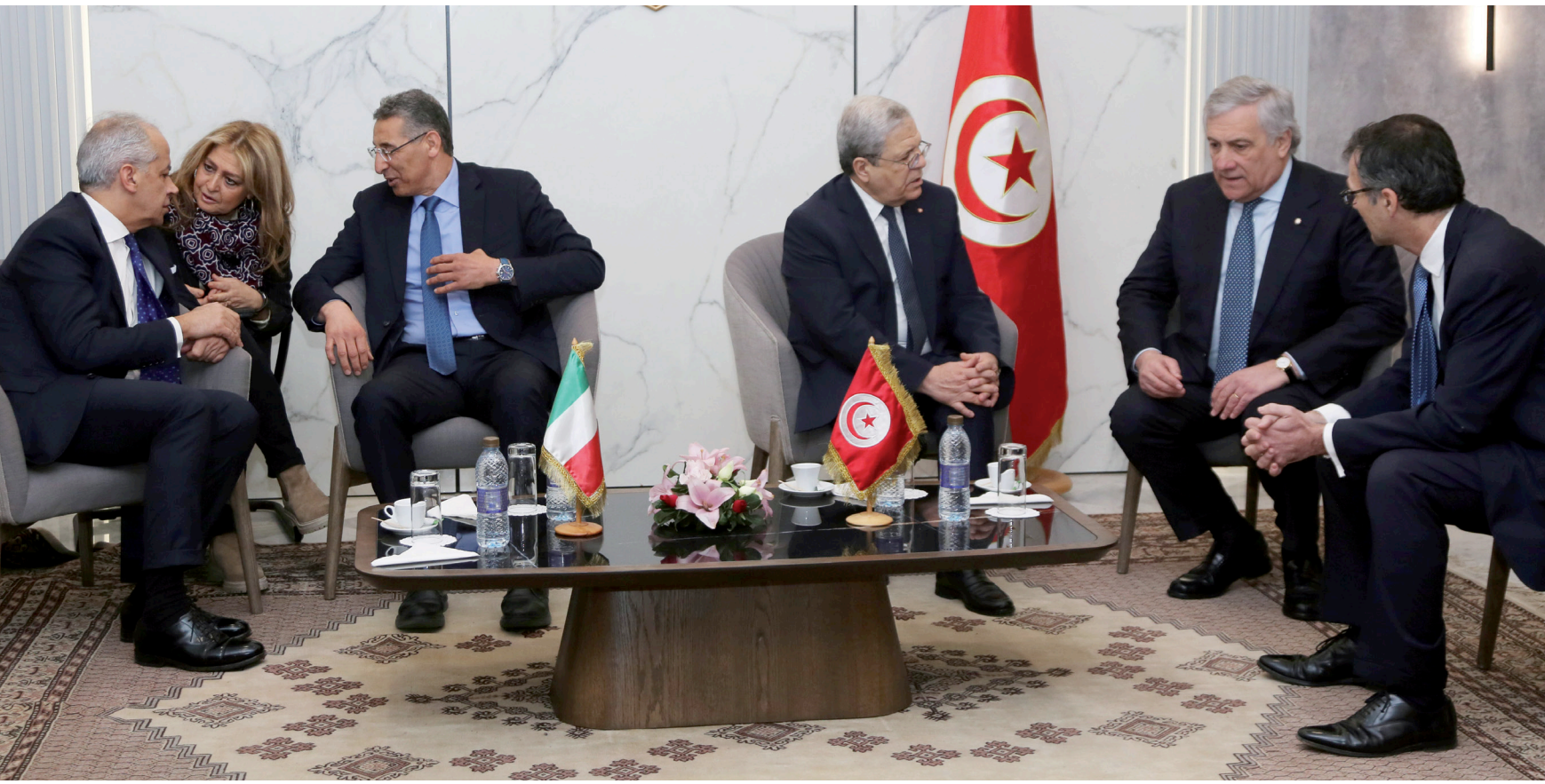

Une photo expressive, lors de leur arrivée à l'aéroport de Tunis Carthage.
A gauche, le ministre de l'Intérieur, Taoufik Charfeddine, recevant son homologue italien Matteo Piantedosi.
A droite, le ministre des Affaires étrangères, Othman Jerandi, s'entretenant avec le vice-président du Conseil des ministres et ministre italien des Affaires étrangères et de la Coopération, Antonio Tajani…

C'est un « message positif et global » que le nouveau gouvernement italien présidé par Giorgia Meloni a tenu à adresser à la Tunisie. Deux importantes figures de sa coalition ont été chargées de le porter ensemble, le 18 janvier dernier, à Carthage: le vice-président du Conseil des ministres et ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, Antonio Tajani, et le ministre de l'Intérieur, Matteo Piantedosi. Cette visite, la première du genre à ce haut niveau depuis le déclenchement de la pandémie de Covid en mars 2020 et l'avènement du gouvernement Meloni, ne manque pas de symbolique.

«L'*Italie a voulu rappeler qu'elle inscrit sa relation avec la Tunisie dans un rapport durable et intense, en 360°, et donner un nouvel élan à la coopération bilatérale*», explique à Leaders une source romaine. *«La question migratoire est certainement importante dans cette relation, mais il n'y a pas que cela. La Tunisie représente beaucoup de choses pour nous. Il n'y a presque pas un seul domaine qui ne bénéficie pas de cette coopération*», ajoute-t-elle.

La question migratoire reste incontournable. Les deux émissaires italiens n'ont pas omis de la mentionner lors de leurs entretiens avec le président de la République ainsi qu'avec leurs homologues respectifs. L'Italie n'ignore pas la pression qu'exerce sur la Tunisie, d'une part, une forte demande intérieure d'emplois et, d'autre part, des flux migratoires déferlant à partir de l'Afrique subsaharienne. La conjonction de ces deux facteurs a lourdement attisé une migration clandestine par voie maritime vers l'Italie. C'est ainsi que l'année 2022 a enregistré l'arrivée au sud de ce pays de pas moins de 32 000 migrants clandestins ayant embarqué à partir des rivages de la Tunisie. La part des Tunisiens parmi ces effectifs est de 18 000 personnes, alors que les subsahariens sont au nombre de 14 000. Ces statistiques montrent que la Tunisie n'est pas seulement un pays d'émission, mais aussi de transit, relève-t-on à Rome. Toute la question est de savoir comment réduire au maximum ces flux. Un contrôle plus ferme des départs suffirait-il ?

Un gisement d'emplois en Tunisie même

Rome ne cache pas son embarras. Dans une situation difficile pour tous, la capacité d'emploi et d'intégration de l'Italie est réduite. L'action à mener conjointement doit être alors énergique et sur plusieurs fronts. Il s'agit de renforcer la surveillance côtière, de faire avorter les opérations d'embarquement clandestines et aussi de soutenir la création d'emplois en Tunisie. *«Parmi les 900 entreprises italiennes implantées en Tunisie, un grand nombre d'entre elles rencontrent des difficultés à recruter les qualifications professionnelles dont elles ont besoin. C'est un véritable gisement d'emplois, souligne notre source. Des contrats formation-emploi sont envisagés. De nouvelles entreprises comptent s'installer. Un grand forum d'affaires sera organisé cette année dans un format innovant, fondé sur l'efficacité et des résultats concrets. Bref, toute une panoplie d'initiatives.»*

Elmed, un projet historique

Au cœur des nouvelles perspectives, le projet phare d'interconnexion électrique méditerranéenne (Elmed). Reliant les réseaux entre les deux rives, par un câble sous-marin à haute tension sur 200 km, il sera stratégique et fort important. La Commission européenne lui a accordé un don de 307,6 millions d'euros auxquels s'ajouteront 270 millions d'euros à fournir par le groupe italien Terna et son partenaire tunisien, la Steg, ainsi que leurs bailleurs de fonds. Les travaux devraient être achevés d'ici à 2028. *«C'est un tournant historique, souligne notre source romaine. Il s'agit d'une liaison hautement stratégique qui relie au-delà des deux pays, la Tunisie et l'Italie, deux continents, l'Afrique et l'Europe, portant sur l'énergie électrique et ouvrant de très larges perspectives. D'ores et déjà, la Tunisie peut en tirer un grand bénéfice, à la faveur des différentes phases de sa réalisation».*

Les deux ministres italiens dépêchés à Tunis n'ont pas manqué de réitérer à cette occasion le soutien de l'Italie à la Tunisie, que ce soit dans ses démarches auprès du FMI et ses programmes avec l'Union européenne qu'au niveau de la coopération bilatérale. Une attention additionnelle sera portée à la coopération universitaire avec l'octroi d'un plus grand nombre de bourses d'études en Italie, ainsi que l'accès à un enseignement à distance. D'ailleurs, le nombre de visas étudiants s'est élevé à 1 385 au cours de l'année dernière, enregistrant une augmentation de 77% par rapport à 2021.

Sans doute, Rome sera-t-elle attentive aux efforts de la Tunisie pour endiguer les flux de départs clandestins, note un observateur. De meilleurs résultats obtenus l'encourageront à renforcer son soutien. Les temps sont difficiles pour tous. De part et d'autre, il va falloir développer une relation historique et d'avenir.

> ...La question migratoire est certainement importante dans cette relation, mais il n'y a pas que cela. La Tunisie représente beaucoup de choses pour nous. Il n'y a presque pas un seul domaine qui ne bénéficie pas de cette coopération...

Dominique Mas

Nouveau consul général de France en Tunisie

Réduire les délais pour les visas et renforcer l'action consulaire

Jusque-là ambassadeur de France aux Seychelles, Dominique Mas vient de prendre ses nouvelles fonctions de consul général en Tunisie. Sa nouvelle mission le rapproche de son bassin méditerranéen natal. Ce diplomate de carrière, qui avait exercé dans divers postes, se trouve ainsi projeté à la tête d'une importante structure pivot dans les relations bilatérales, conduisant une équipe d'une soixantaine de personnes. Beaucoup ne voient dans le consulaire que l'octroi des visas, au bout d'un parcours du combattant que doivent endurer de nombreux demandeurs, la peur au ventre. Mais, l'essentiel de la mission relève surtout du social. Emission de documents d'état civil, remise de certificats de nationalité, célébration de mariages, assistance consulaire, accueil d'anciens combattants et autres actions occupent une part importante du travail des services consulaires.

« *On est le troisième consulat général de France en termes de bourses scolaires, le 4ème en termes d'allocations sociales et le premier acteur de la mobilité des Tunisiens, accordant 80% des visas d'accès à l'espace Schengen.* » D'emblée, Dominique Mas plante le décor.

Au sujet des visas, il affirme « comprendre les frustrations des demandeurs essuyant un refus », mais souligne que le taux de délivrance est de 73%, ce qui signifie que plus de trois demandeurs sur quatre reçoivent un visa. Quant aux délais, il a rappelé qu'ils étaient en partie incompressibles, du fait des impératifs de consultations avec les autres pays de l'espace Schengen concernés. Tout est à présent mis en œuvre afin de les réduire, tant pour la prise de rendez-vous que pour les délais d'examen des demandes. Le flux des demandeurs de visa avait été impacté par la pandémie de Covid (moins de 50 000 visas en 2020 et 2021). Il a repris sensiblement à partir du printemps 2022, enregistrant 85 000 visas accordés (contre 145 000 en 2019). Les visas pour travailleurs ont été au nombre de 7.000 dont 2.500 pour des travailleurs saisonniers.

Bio express

Dominique Mas
Conseiller des Affaires étrangères, il est diplomate de carrière depuis plus de 20 ans, après avoir exercé en tant qu'expert économiste pour le compte d'ONG françaises, d'agences des Nations unies puis de la coopération française dans divers pays africains.

Ses missions l'ont conduit au Niger, en Namibie, au Sénégal, au Venezuela ou au Cambodge. Après trois années au centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères au cours desquelles il a coordonné l'aide humanitaire française dans les différents pays en crise, il a exercé les fonctions de consul général à Erbil (Kurdistan irakien) de 2016 à 2019 avant d'être nommé ambassadeur de France aux Seychelles en septembre 2019..

Chaque jour, les services du Consulat général de France reçoivent entre 700 et 800 dossiers. Il a insisté sur le nombre des demandes quotidiennes à traiter, qui ne permet pas un traitement personnalisé et doit pousser les demandeurs à apporter le plus grand soin dans la constitution de leurs dossiers. Une nouvelle plateforme informatique a été mise en place en novembre dernier et permet d'améliorer la qualité de l'instruction des dossiers. Des voies rapides sont ouvertes à des demandes prioritaires émanant de travailleurs et d'étudiants, ainsi que de ceux qui partent en voyage d'affaires ou de mission, et pour certains corps de métiers.

Un service en continu

Quand on a en charge une communauté de 30 000 ressortissants français, les services consulaires ne chôment pas, travaillant sans relâche sur divers fronts. Passant en revue l'action de ses services, le consul général de France révèle des indicateurs significatifs. C'est ainsi que, tous les ans, pas moins de 1 500 titres d'identité et de voyage, entre passeports et cartes d'identité, sont délivrés à des ressortissants français (ou binationaux) résidant en Tunisie. De plus, chaque année, près de 8 000 Tunisiens obtiennent la nationalité française. Si la quasi-totalité d'entre eux résident déjà en France, près de 150 reçoivent la nationalité en Tunisie. Les anciens combattants et leurs ayants droits bénéficient eux aussi des prestations des services consulaires. Pas moins de 2 700 rendez-vous leur ont été accordés l'année dernière. Sans compter les mariages à célébrer, l'assistance consulaire accordée à des ressortissants français sous poursuites judiciaires ou en cas de difficultés...

Du pain sur la planche. Mais, le nouveau consul général de France en Tunisie, ravi de sa mission, s'y attelle avec énergie. «*Je suis honoré de me voir confier un poste d'une telle importance dans notre dispositif consulaire, au service d'une communauté française importante, dynamique et riche d'une histoire partagée entre nos deux pays* », dit-il.

«J'ai mal à ma Tunisie!»

• Par Slaheddine Dchicha

D'où peut bien venir la fameuse «urbanité» tunisienne, cette quintessence d'un savant dosage d'ouverture, d'hospitalité et de gentillesse souvent louée et appréciée par les étrangers et toujours chantée et revendiquée par les Tunisiens eux-mêmes?

Parmi les facteurs qui président à ce phénomène, deux semblent déterminants car ils ont favorisé la mise en contact des Tunisiens avec l'altérité :

L'émigration en premier lieu. A partir de la seconde moitié des années 50, dans la foulée de l'indépendance du pays, la diaspora tunisienne a commencé à se constituer. De nos jours, elle est estimée à 1,5 million, soit 10% de la population, dont la plus grande partie réside en Europe et plus particulièrement en France, suivie de l'Italie et puis de l'Allemagne. Et elle ne cesse d'augmenter d'année en année, alimentée par la propension continue des Tunisiens à émigrer.

Ensuite, le tourisme. Le tourisme de masse choisi par les autorités comme moyen de développement draine chaque année des millions d'étrangers cherchant le repos et/ou le dépaysement et contribue à l'apport en devises et à faire vivre des milliers d'employés et leurs familles.

Hélas, les deux facteurs précités ont très vite révélé leur côté sombre. En effet, en même temps que les jeunes désœuvrés et désespérés, l'émigration a siphonné les cerveaux et les compétences qui ont coûté si cher en sacrifices à la nation : médecins, ingénieurs, architectes, enseignants, chercheurs… ont ainsi déserté. Quant au tourisme, il a montré ses failles à chaque acte terroriste, à chaque mouvement social et à chaque épidémie…. Moments qui ont vu sa manne tarir.

Ainsi la crise économique mondiale, le Covid, la guerre en Ukraine et les blocages de toutes sortes dont souffre le pays (politique, économique, social…) ont substitué à la *«douce urbanité»* une grimace hideuse.

Et j'ai mal à ma Tunisie!

Le hasard de la géographie a transformé l'Ifriqiya, jusques-là un pays fournisseur d'émigrés, en une destination d'immigrés, principalement subsahariens. Et un ex- député, un ex-ministre tunisien de déclarer: *«On emmène les Africains en Tunisie pour qu'ils se marient et changent la morphologie du peuple tunisien».* Et il y a fort à parier que cet individu qui importe sans honte et sans vergogne cette infâmante théorie raciste du *«grand remplacement»* compte dans sa famille proche ou éloignée au moins un émigré… qui subit les conséquences néfastes de cette fumisterie.

Hélas ce racisme ne se limite pas à ce fondateur du «Parti nationaliste». Nombreux sont les témoignages sur la situation des subsahariens au «Pays du jasmin»: insultes et agressions verbales répétitives mais aussi des employées de maisons maltraitées, violentées et abusées ; des travailleurs exploités et parfois non payés… une police qui refuse de recevoir et d'enregistrer les plaintes, qui harcèle et contrôle systématiquement en fonction de la couleur de peau.

Et j'ai mal à ma Tunisie!

Le racisme, on le sait, permet de trouver et de désigner rapidement un responsable à ses difficultés, il permet surtout à des personnes malintentionnées de faire diversion et de détourner les honnêtes gens de leurs vraies préoccupations et de leurs réels problèmes. Or, par les temps qui courent, les problèmes ne manquent pas en Tunisie : les caisses de l'Etat sont vides, l'inflation atteint 10% et les denrées nécessaires à la survie manquent. Et les Tunisiens d'assister, ahuris et incrédules, à l'arrivée de la Libye voisine d'une caravane de près de 100 camions chargés de semoule, de sucre blanc, de riz et d'huile : aide alimentaire du *«pays frère»*.

Et j'ai mal à ma Tunisie!

Le pays d'Elyssa et d'Hannibal, le *«grenier à blé de Rome»* transformé en un pays mendiant à qui le tout-venant peut faire l'aumône.

Et j'espère que nous avons tous mal à notre Tunisie, car nous sommes tous responsables !.

S.D.

Chronique

• Par Habib Ayadi

Un Etat sans peuple

Une révolution morte, une nouvelle Constitution élue par défaut, une chambre «introuvable». Les Tunisiens s'interrogent sur leur avenir. Un spectre les hante : la mort de la révolution de 2011 qui avait fait la fierté des Tunisiens et des jeunes Arabes. Un monarque moderne a pris sa place. Il a à la main droite une charte octroyée qui rappelle celle de Louis XVIII et à la gauche, les décisions du 25 juillet 2021. Des décisions qui n'ont aucun fondement constitutionnel ou juridique, mais qui sont de simples recommandations royales.

La démocratie, qui est considérée comme le pouvoir du plus grand nombre ou plus généralement de gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple, appartient à son tour au passé.

I - Rappel de quelques règles et principes de la démocratie

L'idée n'est pas nouvelle : si l'on considère que la démocratie est le pire des régimes, il est le seul qui assure que les gouvernés puissent choisir librement leurs gouvernants. Bien entendu, à la condition qu'on y parle au peuple de l'ensemble des problèmes et de toutes les difficultés. Il faut alors comprendre qu'il ne peut y avoir de démocratie sans le peuple et qu'on ne peut accéder à la démocratie sans la participation effective à des élections libres et démocratiques. Autrement, ce ne sont plus des élus choisis par les électeurs mais des candidats désignés par quelques hommes politiques.

Nombre de citoyens conseillent que, faute de pouvoir faire entendre leur désaccord, il est préférable de s'abstenir de voter. Beaucoup de citoyens ne voient dans les élus que des rentiers et des profiteurs. Les résultats sont connus lors du référendum du 25 juillet 2022 et des élections du 17 décembre 2022.

La faible participation (en moyenne de 10%) a donné lieu à une nouvelle Constitution «inconstitutionnelle», à une assemblée du peuple «ingouvernable» et une armée de petits partis, lesquels comportent, à l'instar de l'armée mexicaine, beaucoup de généraux et peu de soldats. Il en résulte que l'absence de base juridique et populaire et dès lors l'incapacité de gérer le pays est de réaliser des réformes en profondeur.

Tous ces signes de faiblesse conduisent à penser que la démocratie naissante est en péril. Elle est menacée par des monarques modernes et certains dirigeants politiques qui ne voient dans la révolution qu'une aubaine.

Il en est résulté une Tunisie déchirée et une grande masse de Tunisiens «résignés» devant le fait accompli ou dans l'indifférence.

Sauf à s'affranchir des principes de droits constitutionnels et juridiques, les décisions du 25 juillet 2021 ne respectent pas les conditions de l'article 80 de la Constitution de 2014 et encore moins la forme. Et ce n'est pas en répétant inlassablement que les décisions prises le 25 juillet, à savoir les décrets-lois et مراسيم qui l'ont suivi, sont conformes à la Constitution qu'une interprétation erronée de l'article 80 se transforme en vérité absolue par le miracle de la sémantique.

Si le Président de la République persiste dans cette attitude de déni et se croit fort de sa souveraineté populaire, il a toujours la possibilité de poser la question au peuple : «*Voulez-vous changer la Constitution de 2014 ?*».

Autrement, la nouvelle Constitution de 2022 n'a aucune valeur juridique et avec elle tous les décrets-lois et مراسيم et la loi électorale.

A ce niveau, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (ainsi que d'ailleurs plusieurs juristes tunisiens) a jugé le 22 septembre 2022 que l'Etat tunisien a violé l'article 80 de la Constitution de 2014 et ordonne à l'Etat d'abroger les décrets lois et مراسيمpris sur l'article 80 et ordonne à l'Etat d'envoyer un rapport tous les six mois quant à l'avancement de ses abrogations.

Aussi, pour mieux comprendre le régime de l'article 80 de la constitution de 2014, serait-il utile de se référer au droit constitutionnel de «la nécessité».

II - Le droit constitutionnel de la «nécessité»

En France, c'est la révolution de 1848 qui est à l'origine de l'état de siège, suivi au début du XXe siècle par la théorie administrative des circonstances exceptionnelles. En 1936, la théorie de «nécessité» avec le général de Gaulle apparaît la Constitution de 1958. En 1961, il y a le coup d'Etat et les attentats de l'OAS et le recours à l'article 16 par de Gaulle.

En France, l'exercice des pouvoirs de crise permet au Président de se saisir de tous les pouvoirs en cas de nécessité. Les dispositions de l'article 16 sont en France sans précédent dans la tradition républicaine et autorise l'exercice d'une dictature au sens romain. Il a été repris en Tunisie par la Constitution de 1959 et l'article 80 de la Constitution de 2014. Il n'a jamais été utilisé par les présidents Bourguiba et Ben Ali. La mise en œuvre de l'article 80 ne permet pas une adaptation de la Constitution aux circonstances, mais réalise plutôt une simple «substitution» de la Constitution de la crise à la Constitution ordinaire.

Cela dit, le droit de nécessité apparaît quand cela devient d'une extrême urgence, dans une situation exceptionnelle, d'agir d'une manière qui, tout en restant dans l'esprit du droit constitutionnel, obéisse à la nécessité d'agir pour rétablir le fonctionnement normal et régulier des pouvoirs publics (menaces de guerre intérieure et extérieure, troubles sociaux, fonctionnement de service public interrompu), autorisant le président de la République à prendre les mesures exigées par les circonstances, en ayant recours en France à l'article 16 et en Tunisie à l'article 80.

Pendant l'utilisation de l'article 80, le Président ne peut dissoudre l'assemblée et ne peut présenter de motion de censure.

Trente jours après l'entrée en vigueur de ces mesures, la Cour constitutionnelle peut être saisie.

Le président de la République, Kaïs Saïed, a recouru à l'article 80, mais il a détruit toutes les conditions

exigées pour son utilisation : il a suspendu l'assemblée, renvoyé le chef du gouvernement et bloqué la formation de la Cour constitutionnelle.

Il a créé un nouveau droit constitutionnel à sa mesure et il s'est installé pour exercer une dictature au sens romain.

III - L'échec du choc du 25 juillet

Plus de onze ans après la révolution de janvier 2011, rien n'a changé. Les choses semblent s'être figées et la politique économique et financière fait du surplace durant cette période.

Les Tunisiens attendaient un choc politique et une transformation politique, économique, financière et sociale parce qu'aucun dirigeant politique ou syndical n'a osé entreprendre jusque-là une réforme. Pour le Président, la crise du 25 juillet lui a donné l'occasion de se faire connaître par le peuple comme grand réformateur politique, économique et financier. Il sait que ce sont les électeurs qui sont seuls en mesure d'arbitrer les conflits. Le peuple peut avoir l'occasion de se faire entendre et de se reprendre.

Trois possibilités sont ouvertes à Saïed par la Constitution. Il peut d'abord préparer un programme politique, économique et financier. Il peut ensuite démissionner, se présentant ainsi comme un Président réformateur. C'est là une mesure exceptionnelle, mais une solution. Il peut également prononcer la dissolution de la Chambre du peuple. La dissolution apparaît comme une solution, dans la mesure où elle est susceptible de rétablir l'harmonie entre les différents partis.

Il peut également consulter le pays par voie de référendum, en application de l'article 82 de la Constitution. Le recours au référendum est nécessaire lorsqu'on compte changer de constitution. Il faut toujours interroger les électeurs.

On observera toutefois que le référendum plébiscitaire, même réussi, ne peut constituer une solution suffisante, il cristallise la situation existante.

Mais Kaïs Saïed a ignoré totalement ces solutions. Il a ignoré le peuple et la Constitution de 2014. Il a préféré l'inconstitutionnalité et l'illégalité avec un prétendu pouvoir d'exception.

Kaïs Saïed doit le savoir. Il y a toujours cette question : quelle trace laissera un président de la République dans l'histoire ? En effet, un Président laisse une trace par l'action qu'il mène, par la façon dont il gère des problèmes auxquels il est «mêlé». Dans les deux cas, c'est en pensant en permanence à ce qu'il lègue pour la postérité.

Dans la vie en général et dans la politique en particulier, il faut réussir sa sortie quand on est Président d'un pays. L'impératif atteint même une dimension sacrée. Car c'est l'entrée dans l'histoire qui s'y joue. Cette apothéose offerte aux dirigeants du temps moderne. C'est au président de choisir entre Bonaparte, de Gaulle et Bourguiba et Napoléon trois (1848) et le Maréchal Pétain ?

H.A.
Professeur émérite de droit public
à la Faculté des Sciences juridiques,
politiques et sociales de Tunis II

> ...Kaïs Saïed a ignoré totalement ces solutions. Il a ignoré le peuple et la Constitution de 2014. Il a préféré l'inconstitutionnalité et l'illégalité avec un prétendu pouvoir d'exception...

CARTE EPARGNE

خبّي فلوسك وسهّل أمورك

STB BANK

Wajdi Koubaa

Nouveau directeur général de BH Bank

Marier le meilleur de l'humain et la performance du digital

L'objectif est fixé : hisser la BH Bank à la place qu'elle mérite, à savoir la deuxième position en termes de parts de marché crédits & dépôts, de solvabilité, de rentabilité et de conformité. En prenant les commandes, le nouveau directeur général, Wajdi Koubaa, est déterminé à y parvenir. Fort de 27 ans d'expérience dans 4 grands groupes bancaires internationaux, cet ingénieur des grandes écoles françaises et docteur ès sciences entend imprimer au groupe BH Bank un nouvel élan, en mobilisant les équipes pour relever de nouveaux défis. Son concept est de marier l'humain et le digital dans un esprit de conquête, de proximité et d'innovation.

«*Offrir le meilleur de l'humain et la performance du digital, c'est garantir une qualité de service irréprochable et une accessibilité à toute heure*», résume-t-il. «*Grâce à un réseau dense et moderne, nous assurerons une proximité en prêtant écoute et apporterons le conseil attendu à forte valeur ajoutée par des chargés de clients dédiés, formés, réactifs et proactifs capables de servir le client avec une offre globale dans une relation fidélisante et durablement profitable*», ajoute-t-il. Il est vrai que la BH Bank et ses filiales spécialisées couvrent, en plus des divers métiers de la banque, le leasing, l'assurance, l'intermédiation en bourse, l'ingénierie financière et autres. «*L'offre produits*, souligne Wajdi Koubaa, *doit être non seulement de qualité et la plus large possible mais aussi et surtout en adéquation avec les véritables besoins du client*».

Le digital, soutenu par un nouveau système d'information, devrait permettre, avec l'utilisation de l'intelligence artificielle aujourd'hui et des FinTechs, une bonne exploitation des données pour mieux anticiper les besoins des clients, l'accessibilité en ligne aux applications et aux plateformes transactionnelles où nous devrions être irréprochables. «*C'est désormais un des leviers essentiels de notre stratégie*», affirme le directeur général de la BH Bank. «*L'informatique et les processus métiers sont les piliers pour assurer la réussite et la pérennité de cette stratégie*», dit-il.

Ce mariage entre l'humain et le digital s'inscrit pour Wajdi Koubaa dans une démarche active et proactive de conquête d'une nouvelle clientèle et de reconquête de ceux qui font déjà confiance à la banque. Les

délais de traitement des demandes des clients seront maîtrisés. La BH Bank procédera ainsi à la certification d'une série de ses process pour mettre en place des outils de mesure de la qualité de ses services et s'engager ainsi sur des délais vis-à-vis de ses clients.

Wajdi Koubaa ne cache pas sa fierté d'avoir recueilli la confiance des actionnaires privés et publics de la BH Bank et de servir à la direction générale de ce groupe. «*C'est un groupe en croissance, opérant en toute synergie et capable d'aligner une offre globale. Un groupe qui jouit d'un capital humain riche et talentueux et d'un grand gisement de clientèle. Je suis ravi d'apporter ma contribution et j'œuvrerai, avec les excellentes équipes en place pour y laisser mon empreinte.*»

Bio express

- Ingénieur des Arts et métiers ParisTech – Paris, docteur ès sciences et banquier

- **Octobre 2019 – décembre 2022**

Chargé de missions auprès du directeur de l'International de la BRED (Groupe BPCE -Banque Populaire) – (4.4 Md€ de fonds propres, 5.500 collaborateurs, 7 filiales à l'international : Afrique (Djibouti), Océanie (Nouvelle Calédonie, Vanuatu, Iles Salomon, Iles Fidji) et Asie (Laos, Cambodge)

- **Octobre 2014 – septembre 2019**

Banque tuniso-koweïtienne (Groupe BPCE International)
Directeur général adjoint, mandataire social, directeur général par intérim de la BTK (d'avril à juillet 2016).

Président du Conseil d'administration de Univers Invest SICAR, SCIF, STPI et Tunis Centre.

Administrateur de l'Arab International Lease (AIL) et de TANKMED SA.

- **Septembre 2011- octobre 2014**

Banque malgache de l'Océan Indien (BMOI - Groupe BPCE International)

Secrétaire général (membre du Comité exécutif)

- **Avril 2007 - août 2011**

NATIXIS – Inspection Générale
Chef de mission (Pôle Marché/Gestion)

- **Juillet 2003 - mars 2007**

BNP PARIBAS : BFI – (Direction financière / logistique & système d'information)
Senior Business Analyst

- **Février 97 - mars 98**

BNP : BFI Système finance - activité Swaps & dérivés de taux

BH ASSURANCE

Disponible sur Google Play | Télécharger dans App Store

VOTRE ASSURANCE AUTOMOBILE

À PORTÉE DE MAIN AVEC wininti by BH ASSURANCE

100% en ligne

Payez moins cher

Votre protection en quelques clics

- la simulation de tarif de votre assurance automobile.
- la déclaration de sinistre automobile en ligne.
- souscription 100% en ligne de votre assurance automobile.
- le paiement sécurisé de vos échéances

Réinventer notre diplomatie économique

• Par Jaloul Ayed

Pour commencer, je vous invite à imaginer un instant que le gouvernement tunisien nomme un représentant diplomatique permanent à la Silicon Valley pour aider à établir des relations avec les principaux acteurs opérant dans ce haut lieu de la technologie et de l'innovation. Son mandat comprendra également l'identification d'entreprises intéressées par un partenariat avec des entreprises innovantes en Tunisie, la promotion des opportunités d'investissement en Tunisie, et l'initiation de partenariats ou de jumelages entre les universités, les cercles de réflexion, et les centres de recherche américains et leurs homologues tunisiens.

Une telle initiative peut sembler fantaisiste, étant donné que la diplomatie est une profession très protocolaire qui se nourrit de l'étiquette politique et du respect scrupuleux des procédures bureaucratiques dans les relations avec les États étrangers.

Mais un pays l'a pourtant fait : le Danemark ! En 2017, ce pays a nommé Casper Klynge, un diplomate de carrière, pour devenir le premier ambassadeur à la Silicon Valley.

Juste pour vous donner une idée sur l'importance des géants américains de la technologie, la capitalisation boursière de Google hier était de 1,23 trillion de dollars et représente ainsi à elle seule 31 fois le PIB de la Tunisie, et un peu moins de la moitié du PNB de la France. (D'ailleurs, je profite pour souligner une réalité que beaucoup ignorent : la montée en puissance des acteurs non étatiques (non-state actors) dans la gestion des affaires économiques à l'échelle globale. A titre d'exemple, ce sont les grandes multinationales qui pèsent de tout leur poids dans l'élaboration des accords de libre-échange. Ceux qui font le travail pour eux sont les 25 000 lobbyistes à Bruxelles et les 12 000 à Washington.)

Imaginons maintenant que le chef du gouvernement tunisien apprenne qu'un grand constructeur automobile européen aurait l'intention d'implanter une grande usine dans la région méditerranéenne. Il prend personnellement l'initiative d'appeler le président de cette société et l'inviter en Tunisie afin de l'inciter à considérer notre pays comme une destination de choix pour son projet. Il peut même envisager de faire le déplacement pour le convaincre. Cela peut sembler atypique pour un chef de gouvernement. Pourtant, c'est exactement ce qu'a fait le roi du Maroc. C'est lui-même qui a usé de son influence pour mettre la pression auprès du président du groupe Renault qui a finalement installé sa méga-usine «Dacia» à Tanger.

L'implication personnelle du roi Mohammed VI a également contribué de manière significative au positionnement robuste du Maroc sur le continent africain. Presque chaque année, le roi affrète deux gros porteurs et invite des représentants du monde des affaires à l'accompagner dans les pays subsahariens. Depuis l'an 2000, 50 visites royales ont été effectuées dans plus de 30 pays africains durant lesquelles plus de 1 000 accords ont été signés avec les pays hôtes. Cela explique, en grande partie, comment le Maroc est devenu le plus grand investisseur interafricain avec des investissements cumulés d'environ 4 milliards de dollars.

Imaginons maintenant que le gouvernement tunisien décide d'octroyer un passeport diplomatique d'affaires à tout exportateur dont le chiffre d'affaires à l'export dépasse un million de Dollars. Encore une fois, cela peut paraître saugrenu, et pourtant la Turquie l'a bien fait. Plus de 40 000 ''passeports verts'' ont été délivrés seulement à Istanbul aux exportateurs turcs, sans parler d'autres avantages qui leur sont accordés. Il ne faut donc pas s'étonner de l'énorme déficit commercial que la Tunisie affiche avec ce pays. Par ailleurs, le nombre d'ambassades turques est passé de 12 en 2009 à 43 aujourd'hui. Par ailleurs, le Maroc a 24 ambassades en Afrique subsaharienne, comparé à neuf ambassades tunisiennes dans cette région.

Ces exemples illustrent de manière éloquente la nature kaléidoscopique de la diplomatie économique. La concurrence féroce entre les pays dans le domaine du commerce et de l'investissement à l'échelle globale

les conduit à sortir des sentiers battus afin de s'emparer de la part la plus importante des flux internationaux de commerce, d'investissement et des chaînes de valeur globales. Ainsi, les contours de la politique étrangère sont de plus en plus conçus autour d'objectifs économiques où la diplomatie joue un rôle central.

C'est quoi au juste la diplomatie économique ?

On peut la considérer comme étant une science et un art. C'est une science parce qu'elle s'appuie sur les flux d'informations pour construire un plan d'action judicieux en matière de politique économique étrangère et de positionnement géostratégique. C'est un art, car elle impulse ses actions avec l'ingéniosité, le protocole et le savoir-faire de la diplomatie pour le réussir.

Il faut toutefois faire la distinction entre diplomatie économique et diplomatie commerciale

La diplomatie économique est définie comme le processus qui contribue à (i) la compilation systématique d'informations géoéconomiques pertinentes permettant la conduite d'une politique d'intelligence économique perspicace, (ii) la facilitation de la mobilisation de ressources financières auprès de sources bilatérales, multilatérales et privées, (iii) la conduite de négociations avec des organisations bilatérales, multilatérales, principalement ayant une incidence sur l'agenda politique international de la Tunisie, et (iv) l'établissement de relations avec des centres de compétences, des universités de premier plan, des instituts de recherche, des médias majeurs et des groupes de réflexion internationaux influents (think tanks) afin de faciliter les transferts de connaissance et de technologie vers notre pays.

La diplomatie commerciale concerne les activités diplomatiques visant à promouvoir les exportations tunisiennes ainsi que les investissements entrants et sortants par (i) la promotion des relations entrepreneuriales et commerciales entre les agents économiques tunisiens et étrangers ; (ii) l'engagement actif dans le renforcement de la Tunisie comme destination touristique majeure; et (iii) la participation aux forums d'affaires, aux activités des chambres de commerce, aux foires, aux expositions, aux conférences sur le commerce et l'investissement dans les pays hôtes, et aux principaux événements internationaux sur le commerce et l'investissement.
Il faut aussi rappeler qu'il y a plusieurs autres sous-catégories de la diplomatie économique telles que la diplomatie agricole, la diplomatie digitale, la diplomatie touristique, la diplomatie de l'innovation et la diplomatie de la diaspora.

Cela dit, il est important de souligner que la stratégie de diplomatie économique est largement déterminée par le positionnement géostratégique que la Tunisie ambitionne d'assurer à la lumière de la confluence des forces géopolitiques, économiques et technologiques auxquelles le monde est aujourd'hui confronté et qui pourrait se répercuter pendant des générations.

Un aperçu prospectif de cette évolution nous révèle que le PIB mondial devrait atteindre 200 trillions de dollars en 2036, contre 100 trillions en 2022. Par ailleurs, l'économie de la Chine dépassera celle des États-Unis d'ici à 2030, suivie par l'Inde, dont le PIB sera le troisième plus important à cet horizon. Seuls l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France feront partie des dix premiers pays d'Europe en 2036. La mouvance anticipée vers l'est du centre de gravité de l'économie mondiale, et qui se situera donc entre la Chine et l'Inde, est une évolution cruciale qui mérite d'être sérieusement analysée dans notre positionnement géoéconomique futur. En particulier, la Chine sera en tête de la production d'énergie renouvelable et s'est taillé la part du lion des métaux rares, qui sont nécessaires pour les technologies vertes. Elle est également le premier producteur de panneaux photovoltaïques et de batteries au lithium et sera sans aucun doute le premier producteur mondial de véhicules électriques. Déjà, le constructeur automobile chinois BYD a dépassé Tesla pour devenir le plus grand producteur de véhicules électriques au monde. Il ne faut en conséquence pas s'étonner qu'un nombre croissant de pays souhaitent intégrer les BRICS.

Par conséquent, il est essentiel pour la Tunisie de repenser son positionnement géostratégique et établir une relation plus forte avec les puissances mondiales émergentes.

Dans l'état actuel des affaires internationales, un dispositif de diplomatie économique solide devrait être capable de distinguer les modèles en mutation des affaires mondiales et de distinguer le signal du bruit ('tell the signal from the noise'). Une vision prospective des changements de la direction des vents économiques est cruciale pour mettre le cap sur la bonne direction. Une telle capacité est d'autant plus critique que la Tunisie est restée enclouée dans un modèle anachronique et indolent de relations commerciales sans véritablement

Pour la 4ème fois de suite.
MERCI, c'est grâce à vous !

TotalEnergies

*Catégorie Services aux automobilistes - IPSOS, Qualimétrie Septembre à Novembre 2022. Plus d'infos sur escda.tn

Plan Epargne Home Sweet Home, planifiez la construction ou l'achat de votre demeure.

Constituez progressivement et à votre rythme une épargne personnelle en vue de financer vos projets immobiliers avec le crédit complémentaire au taux d'intérêt compétitif judicieusement étudié.

QNB

Appelez le 36 00 40 00 ou visitez *qnb.com.tn*

tenter d'explorer les grandes potentialités offertes de par le monde. Même avec l'Europe, son partenaire traditionnel, ses relations commerciales se limitent à trois pays sur les vingt-huit que compte l'UE. Compte tenu de la situation économique désastreuse de la Tunisie, l'ensemble du MAE doit être mobilisé pour la promotion de l'économie, avec bien entendu le soutien d'autres ministères et organisations nationales. Ces efforts devraient être menés aux niveaux bilatéral, régional et international, et nécessiteront de l'ingéniosité pour influencer les choix de commerce et d'investissement des gouvernements étrangers et des grandes multinationales.

Les autorités tunisiennes doivent procéder à une analyse minutieuse (i) de l'évolution de la structure des échanges mondiaux, (ii) de la reconfiguration des chaînes d'approvisionnement mondiales et de la préférence croissante des entreprises européennes pour les stocks en flux tendus, (iii) de l'augmentation des coûts de transport et (iv) du départ de Chine de centaines d'entreprises européennes et américaines qui cherchent à délocaliser leurs activités. Ces développements critiques devraient toujours être sur les écrans radar d'un appareil de diplomatie économique efficace. Lorsqu'ils sont examinés et analysés de manière pertinente, chacun de ces facteurs présente des opportunités à saisir ou des risques à éviter pour la Tunisie. Il faut donc examiner chacun d'eux et dessiner les orientations stratégiques potentielles.

1- Modification des schémas commerciaux : une bonne prospective stratégique renforce une diplomatie économique efficace. La prévoyance permet de façonner de manière proactive les actions à entreprendre pour bien préparer l'avenir.

Elle défriche le terrain pour qu'il soit en état lorsque les opportunités se présentent. Un coup d'œil sur les modèles commerciaux anticipés du monde devrait éclairer le positionnement économique et diplomatique de la Tunisie à l'avenir. Par exemple, en 2050, l'Asie représentera 47% du PIB mondial et 40% des importations. En particulier, la Chine représentera à elle seule 27% du PIB mondial et 17% des importations. Par conséquent, tout en préservant et en consolidant son ancrage historique avec l'Europe, la Tunisie doit renforcer sa présence diplomatique en Asie et mettre en place les conditions d'une amélioration significative des relations avec les futurs pays leaders dans le monde. En exploitant des méthodologies modernes, les autorités tunisiennes devraient identifier les produits d'exportation demandés par ces pays et pour lesquels la Tunisie bénéficie d'un avantage compétitif.

Ensuite, les ministères concernés, les organisations professionnelles et les entreprises exportatrices (existantes et potentielles) doivent élaborer une feuille de route ambitieuse pour vendre les produits existants ainsi que les nouveaux produits sur ces marchés. Un tel effort est d'autant plus crucial que le déficit commercial de la Tunisie s'est accru significativement ces dernières années.

2- Reconfiguration des chaînes d'approvisionnement mondiales : suite à la pandémie de coronavirus et à la politique chinoise du «zéro covid», de nombreuses entreprises internationales ont décidé de diversifier leurs sources d'approvisionnement vers d'autres pays. Néanmoins, cette diversification des fournisseurs a augmenté la demande de produits intermédiaires en provenance de la Chine (par exemple, la diminution des exportations chinoises de prêt-à-porter s'est accompagnée d'un déplacement de la fabrication vers l'Asie du Sud et du Sud-est, principalement vers l'Inde, le Vietnam et le Bangladesh). Le Mexique a également profité de la ''guerre commerciale'' entre les États-Unis et la Chine en augmentant les importations d'intrants intermédiaires en provenance de la Chine, assemblés puis expédiés vers les États-Unis. En outre, plusieurs autres entreprises internationales basées en Chine ont quitté ou envisagent de quitter ce pays. Une enquête de la société de conseil Gartner révèle que 33 % des leaders des chaînes d'approvisionnement ont déjà déménagé ou prévoient de déménager leur entreprise hors de Chine d'ici à 2023.

3- Augmentation du coût du transport : durant 2022, le coût du transport des marchandises par route, air et mer a augmenté considérablement. Une telle hausse des coûts de transport, combinée à la préférence accrue des entreprises européennes pour les flux tendus et la diversification des approvisionnements, aurait dû déclencher une mobilisation complète de la diplomatie économique pour offrir à ces entreprises les avantages du near-shoring en Tunisie.

4- Le phénomène de relocalisation : ces dernières années, le coût de la main-d'œuvre en Chine a considérablement augmenté, ce qui a suscité des spéculations selon lesquelles ce pays pourrait perdre son avantage

comparatif dans le secteur manufacturier et son statut d'usine du monde. Ces augmentations de salaires, combinées à la pression politique exercée sur les multinationales aux États-Unis et en Europe, obligent ces dernières à rapatrier, en totalité ou en partie, leurs activités délocalisées ou à chercher des alternatives de near-shoring dans des pays proches où les salaires sont plus compétitifs. Rien qu'aux États-Unis, suite à la politique initiée par Trump, on estime qu'en 2020, plus d'emplois ont été créés grâce au reshoring que par les investissements directs étrangers (109 000). De même, en Europe, 60 % des entreprises européennes envisagent de faire du reshoring dans les trois prochaines années (2022-2025). En outre, environ 35% des entreprises européennes envisagent de se rapprocher de la Turquie et de l'Afrique du Nord (near-shoring). Une fois encore, une diplomatie économique dynamique devrait être en mesure, grâce à un système d'intelligence compétitive efficace, de déterminer les multinationales qui envisagent de relocaliser leurs activités, ou une partie d'entre elles, dans notre région et de veiller à ce que la Tunisie bénéficie de l'avantage du précurseur (first-mover advantage).

Malheureusement, entre-temps, c'est le contraire qui est en train de se produire, comme cela a été révélé par une récente enquête d'Ernst & Young qui prévoit que 55 % des entreprises françaises en Tunisie comptent rapatrier leurs activités. Hélas, nos autorités ne semblent pas se soucier de cet imminent danger qui risque de faire perdre des milliers de postes d'emploi à court et moyen terme.

Comme je l'ai souligné auparavant, l'une des conditions de réussite de la diplomatie économique est la mise en place d'un dispositif puissant d'intelligence économique.

En clair, la Tunisie manque d'un cadre d'intelligence économique et stratégique robuste et bien structuré, tant au niveau du secteur public que du secteur privé. Toutefois, cela ne veut pas dire que les questions relatives à l'intelligence économique ne sont pas traitées dans le cadre des fonctions diplomatiques ordinaires.

Quelques initiatives ont été lancées en matière d'IE en Tunisie, mais elles étaient plutôt timides et de portée limitée. Par exemple, en 2009, le Cepex a mis en œuvre un projet d'IE avec l'aide du programme de développement des Nations unies. En mars 2012, l'Agence tunisienne d'intelligence économique (Atie) a été créée, mais ses activités sont restées timides. De même, en 2012, le Réseau tunisien d'analyse des renseignements et de veille économique et commerciale (Riavec) a été créé et hébergé au sein du ministère du Commerce. En mars 2018, Tunisia Africa Business Council (Tabc) a lancé le Centre africain de veille et d'intelligence économique(Cavie). Cependant, les activités de toutes ces organisations, bien que bénéfiques, sont restées d'une portée et d'une efficacité limitées.

La Tunisie a beaucoup à gagner dans la mise en place d'un dispositif solide d'intelligence économique à part entière au sein du MAE, totalement dédiée au soutien du gouvernement et des entreprises publiques et privées, en leur fournissant des informations précieuses sur la compétitivité et les développements à l'échelle mondiale qui peuvent les affecter. Au niveau de l'État, une IE performante peut aider les décideurs politiques à comprendre les forces complexes à l'origine des changements importants dans les économies et les industries, et à se tenir au courant des grandes évolutions géostratégiques à l'échelle du monde. Au niveau sectoriel, les unités d'IE dans les associations professionnelles, les chambres de commerce et même au sein des entreprises peuvent les aider à être au courant de tous les développements dans leurs domaines respectifs qui peuvent avoir un impact sur leurs activités, y compris les opportunités à saisir ou les risques à éviter.

Les exemples abondent de la manière dont l'IE peut contribuer à éclairer les stratégies, tant au niveau des Etats que des entreprises. Par exemple, inquiet de l'émergence de l'industrie 4.0 et des pertes d'emploi potentielles qu'elle peut engendrer au cas où les sociétés offshores décideraient de rapatrier leurs activités dans leur pays d'origine, l'Etat peut s'appuyer sur l'IE pour déterminer les entités existantes opérant en Tunisie qui seraient susceptibles de se retirer. L'exercice d'IE permettra de recueillir toutes les informations pertinentes concernant les intentions stratégiques de ces entreprises en exploitant toutes les sources actuelles (par exemple, l'examen des rapports annuels des sociétés mères, les communiqués de presse, les consultations directes, la vérification auprès des concurrents et les projets de construction d'usines intelligentes dans leur pays d'origine, etc.). L'IE peut également explorer les raisons pour lesquelles certains pays concurrents sont plus à même d'augmenter leurs exportations vers un marché

Garanties accidents de la vie

Nous ne sommes jamais à l'abri d'un accident

L'assurance GAV a été conçue pour vous garantir une indemnité suite à un accident, sous forme de :

- Capital payable aux ayants droit en cas de décès de l'assuré.
- Capital payable à l'assuré en cas d'incapacité permanente partielle ou totale.
- Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation.
- Indemnité journalière au titre de la période d'immobilisation.

Square avenue de Paris - 1080 Tunis Cedex
ALLÔ STAR : 70 255 000
Contact@star.com.tn
Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurance
STAR ASSURANCES

www.star.com.tn

STAR
Assurances تأمينات
عمّل علينا

donné (tarification, logistique, meilleur contrôle des coûts, salaires compétitifs, qualité des produits ou des services, etc.). Les informations ainsi recueillies seront d'une importance capitale pour le gouvernement et les exportateurs concernés (en particulier les PME qui ne peuvent pas justifier le développement de capacités d'IE en interne).

Au niveau macro, un système d'IE complet et efficace devrait examiner les réussites enregistrées dans d'autres économies, qui serviraient comme sources d'orientation et d'inspiration pour les décideurs politiques. La Tunisie ne devrait pas être aveugle à de telles expériences si elles peuvent apporter des réponses aux défis économiques auxquels elle est confrontée et éventuellement améliorer les perspectives de création de valeur dans l'ensemble des secteurs économiques. En examinant des réussites marquantes telles que **(i)** le rôle du Conseil de développement économique à Singapour, **(ii)** le pouvoir exceptionnel et transformateur du capital risque en Irlande et en Israël, **(iii)** l'énorme succès de la banque mobile au Kenya, **(iv)** le succès du Costa Rica d'avoir réalisé son autosuffisance en électricité à partir des énergies renouvelables, **(v)** les performances de renommée mondiale de Cuba dans le tourisme de la santé, **(vi)** les prouesses digitales de l'Estonie, qui est devenue le leader technologique de l'Europe, **(vii)** le succès de Malte, qui s'est forgé une réputation mondiale dans le domaine de la blockchain, **(viii)** le rôle des Tigres d'Anatolie dans la relance fulgurante de l'économie turque sont autant d'exemples, parmi tant d'autres, qui méritent un examen attentif. Un système d'IE bien doté et efficace au niveau de l'État devrait être capable de mener de telles analyses en permanence. L'objectif est de fournir aux décideurs politiques des solutions précieuses et pratiques inspirées de tels succès et de leur laisser le soin de déterminer leur applicabilité au contexte tunisien.

Renforcer les compétences et assurer l'alignement organisationnel

Afin de réussir la stratégie de diplomatie économique, il est essentiel, tout d'abord, d'améliorer notablement les capacités et la qualité d'accueil des investisseurs étrangers qui doivent trouver dans notre pays un excellent environnement des affaires. Par ailleurs, il est tout aussi important de **(i)** promouvoir le développement d'un capital humain hautement qualifié et bien formé, surtout au niveau du MAE, et **(ii)** assurer un alignement organisationnel bien articulé entre toutes les entités gouvernementales impliquées dans la promotion des activités économiques et commerciales internationales.

Passons rapidement en revue ces deux facteurs de réussite.

• Compte tenu de la complexité des relations économiques actuelles entre les nations, le besoin de cadres diplomatiques formés et techniquement compétents se fait de plus en plus pressant. Ces derniers doivent bien connaître les lois et règlements relatifs au commerce transfrontalier et de l'économie internationale en général. En outre, la compétence technique englobe les aptitudes à maîtriser divers outils et techniques pour réussir les négociations. Il est aussi recommandé que la «diplomatie économique» devienne une composante clé du programme d'études du centre de formation du MAE tunisien. Des programmes spécifiques doivent être préparés pour répondre aux besoins de formation des fonctionnaires du MAE et d'autres cadres associés directement ou indirectement à la diplomatie économique.

• En outre, une diplomatie économique efficace nécessite un alignement organisationnel parfait entre le MAE et les autres ministères concernés ainsi que les différentes parties prenantes telles que le Cepex, la Fipa, l'Apii et toute autre organisation appropriée, afin de garantir :

- Que l'information soit diffusée de manière prompte parmi toutes les parties concernées.

- Que les plans d'action soient convenus collectivement et en parfaite coordination.
- Que les procédures de suivi et d'évaluation soient bien conçues et appliquées.

- Il est également essentiel de démanteler les silos qui se dressent contre le partage de données et aux efforts de coopération et de synergie qui doivent prévaloir entre le MAE, les autres ministères concernés et les agences engagées directement ou indirectement dans l'appui d'une diplomatie économique performante.

Jaloul Ayed
Banquier, ancien ministre
Communication présentée lors des journées de réflexion organisées par le Conseil tunisien des relations internationales, sur le positionnement stratégique de la Tunisie.

BTS BANK

La genèse d'une nouvelle BTS en 2023
Par le lancement de l'activité commerciale

Dans le cadre de la mise en œuvre de la «stratégie de la BTS Bank 2021-2025» et dans un souci de renforcement de l'inclusion financière et de l'insertion socioéconomique, l'année 2022 a été marquée par la transformation de la BTS BANK en banque universelle.

En effet, vingt-quatre (24) cellules régionales ont été converties en agences bancaires. L'agence centrale a été aménagée et le nombre des agences a été porté à 28 avec l'ouverture de 3 nouvelles agences : Ariana 2, Tunis 2 et Sfax 2.

Le plan d'aménagement des locaux a été conçu en harmonie avec la charte graphique de la banque et conformément aux réglementations de la Banque Centrale de Tunisie (BCT) en vigueur.

Répondant aux besoins de la clientèle, un espace dédié aux chargés commerciaux a été créée leur permettant de servir les clients et de réaliser les opérations de paiement dans des conditions sécurisées mais aussi de convivialité. Ces chargés commerciaux ont bénéficié d'une formation pratique et d'un encadrement par un personnel hautement qualifié.

L'ensemble du personnel du réseau d'agences a suivi de multiples cycles de formation en techniques bancaires et en moyens de paiement. Ce programme a été réalisé en collaboration avec l'Académie des Banques et Finances (ABF).

Par ailleurs et afin de standardiser les traitements opératoires et parfaire la connaissance du personnel du cadre réglementaire régissant la nouvelle activité, il a été procédé à l'élaboration de procédures permettant un bon démarrage de l'activité, la maîtrise du risque opérationnel, la préservation des avoirs de la banque et la délimitation des responsabilités.

L'extension du réseau d'agences a été précédée du lancement de l'activité monétique à travers l'installation du réseau des DAB et l'équipement des clients de la banque en cartes bancaires VISA. Vingt-neuf distributeurs automatiques de billets ont été installés dans l'ensemble des agences. Les clients de la banque munis de leurs cartes au diapason de la nouvelle technologie peuvent désormais profiter de paiements modernes leur permettant de gérer leurs avoirs en limitant l'usage du cash, démarche qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale du Decashing.

L'offre monétique sera complétée par un autre produit, à savoir le mobile paiement, qui s'insère dans le cadre de la stratégie nationale de développement des paiements électroniques et la réduction du cash mise en place par la BCT.

Ce produit est particulièrement destiné aux bénéficiaires de micro-crédits auprès des partenaires de la BTS BANK et ne disposant pas de comptes bancaires, leur permettant de réaliser depuis leurs téléphones mobiles différentes opérations.

Josef Renggli
Ambassadeur de Suisse en Tunisie

Le mandat de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU

Il y a 20 ans, le peuple suisse se prononçait en faveur d'une adhésion à l'ONU. En 2011, après avoir mené des consultations approfondies avec le Parlement, le Conseil fédéral a déposé la candidature de la Suisse à un siège au Conseil de sécurité. En 2015, un rapport du Conseil fédéral a confirmé la compatibilité de ce mandat avec la neutralité suisse. La Suisse a fait connaître sa candidature et son profil sous le slogan «Un plus pour la paix» et engagé les travaux préparatoires requis.

Le 9 juin 2022, l'Assemblée générale de l'ONU à New York a élu ce jour-là Suisse au Conseil de sécurité à New York par 187 voix sur 190. Il s'agit du meilleur résultat obtenu par un pays du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États depuis que la Suisse a adhéré à l'ONU en 2002. Il témoigne explicitement du soutien et de la confiance dont jouit la Suisse au sein de la communauté internationale.

Le 3 janvier 2023, la Suisse et les autres pays élus à un siège de membre non permanent ont entamé leur mandat au Conseil de sécurité de l'ONU lors d'une brève cérémonie. La Suisse entend s'engager de manière active et crédible sur tous les conflits et sujets à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Pour cela, elle s'appuiera sur son expertise en matière de politique étrangère et sur son mandat constitutionnel qui l'astreint à s'engager en faveur de la paix et de la sécurité dans le monde. Sa tradition d'État indépendant, le respect de l'Etat de droit et du droit international public, du droit international humanitaire en particulier, ainsi que des droits de l'homme, sont autant d'éléments importants dans ce contexte. En mai 2023 et probablement en octobre 2024, suivant le principe de rotation, la Suisse présidera le Conseil de sécurité et conduira ses dossiers durant un mois.

La possibilité de siéger au Conseil de sécurité est une chance au vu des différentes crises qui affectent le monde aujourd'hui. Le 31 août 2022, le Conseil fédéral a défini quatre priorités thématiques pour son mandat onusien :

Construire une paix durable

La promotion de la paix et la prévention des conflits sont des priorités de la politique extérieure suisse. Au niveau international, la Suisse est appréciée en tant que médiatrice crédible et neutre. Au sein du Conseil de sécurité de l'ONU, elle s'engagera pour que cet organe joue pleinement son rôle de prévention des conflits. La Suisse souhaite en outre mettre un accent particulier sur le respect des droits de l'homme, la protection des minorités et la participation égale des femmes dans la prévention des crises et dans les processus de paix.

Protéger la population civile

Conformément à sa tradition humanitaire, la Suisse entend œuvrer au sein du Conseil de sécurité en

faveur d'un meilleur respect et d'un renforcement du droit international humanitaire dans les conflits. À cet égard, une attention accrue sera accordée à la sécurité alimentaire, aux droits de l'homme et aux droits des minorités ainsi qu'à la protection des réfugiés dans les zones de conflit.

Renforcer l'efficience

Il est dans l'intérêt de la communauté internationale et de la Suisse que le Conseil de sécurité de l'ONU ait la capacité d'agir, soit efficient et bénéficie d'une assise solide. C'est pourquoi la Suisse œuvre depuis près de 15 ans pour renforcer la transparence, la responsabilité et la participation aux travaux du Conseil de sécurité des pays qui n'en sont pas membres. Par ailleurs, la Suisse se mobilisera également en faveur de la consolidation institutionnelle de l'Ombudsman pour le régime des sanctions de l'ONU. De meilleures garanties procédurales permettent d'accroître l'efficacité des sanctions imposées par le Conseil de sécurité et, par conséquent, leur crédibilité.

Agir pour la sécurité climatique

Il existe un lien étroit entre le changement climatique et la sécurité. Les effets du changement climatique ont aussi un impact sur notre propre sécurité. La Suisse se propose de ce fait de donner une plus large place à cette question dans l'agenda du Conseil de sécurité et d'apporter son expertise dans le cadre des discussions menées dans cette enceinte.

Le mandat du Conseil de sécurité, qui consiste à œuvrer en faveur de la paix et de la sécurité internationales, s'inscrit dans la même ligne que la mission première de la politique extérieure de la Suisse. Conformément à la Constitution fédérale, la Suisse contribue à la coexistence pacifique des peuples et à la préservation des ressources naturelles. Une mission dont elle pourra s'acquitter encore mieux en siégeant pour la première fois au Conseil de sécurité. Cette élection lui permet aussi de réaliser un objectif prioritaire de la stratégie de politique extérieure 2020-2023 dans le domaine de la paix et de la sécurité. Le siège qu'elle occupera au sein du Conseil de sécurité lui permettra de réaffirmer ses propres positions et d'influer sur les développements internationaux grâce à sa crédibilité.

J.R.
Ambassadeur de Suisse en Tunisie

Anna Block Mazoyer
Ambassadeur de Suède

La Suède à la présidence du Conseil des ministres de l'Union européenne

La sécurité, la compétitivité, la transition écologique et énergétique, les valeurs démocratiques et l'État de droit sont les priorités de la présidence suédoise du Conseil des ministres de l'UE au printemps 2023.

Ces priorités sont aussi valables dans nos relations avec la Tunisie.
La Suède assure la présidence du Conseil de l'Union européenne dans une période où les États membres et l'Union dans son ensemble sont confrontés à des défis historiques. L'invasion illégale, inacceptable et non provoquée de l'Ukraine par la Russie constitue une menace pour la sécurité européenne et entraîne des conséquences désastreuses au niveau mondial en termes de flux migratoires, de sécurité alimentaire et d'approvisionnement en énergie. Les efforts de l'UE pour atténuer les graves conséquences mondiales de la guerre, y compris pour la Tunisie, doivent se poursuivre.

L'économies européenne et mondiale sont gravement touchées par cette guerre ainsi que par la manipulation continue de l'approvisionnement en énergie. La hausse de l'inflation, des taux d'intérêt et des prix de l'énergie met les entreprises et les citoyens en difficulté, en Tunisie comme en Europe. Malgré des mesures décisives, il reste impératif de faire preuve de fermeté dans la transition vers une économie verte et de préserver le socle de notre modèle économique afin d'assurer une croissance à long terme.

Notre unité et notre volonté d'agir restent essentielles pour la sécurité, la résilience et la prospérité de l'UE et de nos voisins, comme la Tunisie.

Sécurité, unité

La réponse rapide et décisive de l'UE à l'invasion de l'Ukraine témoigne de la force de notre action commune. Cette unité fait la force de l'UE dans toutes ses démarches, notamment notre politique de voisinage sud, dont la Tunisie fait partie.

Compétitivité

Les entreprises sont le moteur de l'économie partout dans le monde, en Tunisie et en Europe. Ce sont les entreprises qui créent des emplois, qui génèrent de la croissance économique et des recettes fiscales importantes, permettant aux Etats d'offrir des services d'éducation, de santé et d'infrastructure. Pour stimuler la croissance économique, les États doivent offrir les

meilleures conditions possibles pour que l'économie soit saine, ouverte et fondée sur la libre concurrence, les investissements privés et une numérisation réussie. Pour la Tunisie, l'UE est le plus important partenaire économique. Le rôle des accords de libre-échange et de l'OMC ne peut pas être sous-estimé.

Transition écologique et transition énergétique

Le défi climatique mondial exige une réponse mondiale. La Tunisie fait partie des dix pays les plus vulnérables au monde aux changements climatiques. Le manque d'eau dans les barrages en témoigne, mais ce n'est pas le seul exemple. Pour la présidence suédoise, il est évident que l'Europe doit montrer l'exemple en atteignant des objectifs climatiques ambitieux et en stimulant la croissance et la compétitivité, afin d'inspirer la Tunisie et d'autres pays. Nous allons également accélérer la transition énergétique. Nous devons chercher ensemble des solutions écologiques et nous efforcer à contribuer à la transition vers une économie circulaire.

Les valeurs démocratiques et l'État de droit fondent notre action

L'Union européenne repose sur des valeurs démocratiques, qui ouvrent la voie à la cohésion, aux libertés individuelles comme la liberté d'expression et à la non-discrimination. Nos systèmes démocratiques sont tous différentes, mais nous sommes convaincus par la fiabilité et la robustesse d'un mode de gouvernance publique basé sur le partage des pouvoirs et le parlementarisme. Ce sont des valeurs que nous espérons partager avec la Tunisie.

La défense du principe de l'État de droit et des droits fondamentaux, partout dans le monde, est par conséquent un élément essentiel non seulement de la présidence suédoise du Conseil, mais aussi de toute présidence du Conseil.

A.B.M
Ambassadeur de Suède en Tunisie

Double la mise de la diaspora

Alia, Atef et Riadh, trois jeunes Tunisiens qui ont en commun la volonté d'entreprendre et le courage d'aller jusqu'au bout de leur rêve. Comme beaucoup de leur génération, chacun a un projet en tête mais a fait face à des difficultés de financement. En découvrant le projet WIDU, ces 3 entrepreneurs ont également découvert un programme d'accompagnement leur offrant un appui technique à travers un encadrement personnalisé par un coach professionnel, mais aussi et surtout un outil de financement simple et innovant. Le concept est clair : une fois votre projet validé sur la plateforme avec l'appui financier d'un parent ou d'un ami eu Europe, le projet WIDU verse une subvention allant jusqu'à 2 500 euros (soit près de 8 500 DT). Outre ces avantages, les entrepreneur(e)s ont la possibilité de participer au projet à 3 reprises dans le cadre du développement de leurs activités.

WIDU est un projet mandaté par le ministère allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et mis en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, qui œuvre en faveur de la promotion de l'entrepreneuriat.

Le projet WIDU est ouvert aux micro et petites entreprises dans toutes les régions de Tunisie et quelque soit le secteur d'activité. Seule condition, l'entrepreneur(e) doit avoir un(e) proche (famille, amis…) vivant dans les 7 pays européens participants (France, Allemagne, Autriche, Suisse, Norvège, Suède, Pays-Bas) souhaitant le soutenir dans le développement de son entreprise. Le projet WIDU encourage fortement les projets innovants, mais également les projets éco-responsables ainsi que les projets gérés par des femmes entrepreneures ou qui puissent créer des emplois auprès des femmes, plus spécifiquement dans les régions rurales du pays, ainsi que les projets verts et éco-responsables.

Jusque-là, près de 3 500 entrepreneurs africains ont été soutenus depuis le lancement du projet en 2019, ce qui a généré 6 200 emplois créés ou maintenus dans les 6 pays d'Afrique participants, dont 53% auprès de femmes.

En Tunisie, WIDU est ouvert aux 24 gouvernorats, tous secteurs confondus. Pas moins de 214 entrepreneurs en ont bénéficié au cours de l'année 2022, générant la création ou le maintien de plus de 220 emplois, dont 63% auprès des femmes. En outre, le montant total des subventions fournies par le projet WIDU en faveur des micro et petites entreprises s'est élevé à plus d'un million de dinars en un an.

WIDU a été lancé régionalement en 2019 (d'abord au Cameroun et au Ghana), et en Tunisie au début de l'année 2022 comme tout premier pays maghrébin. A travers un processus entièrement digitalisé, le projet vise à rediriger les transferts de

fonds de la diaspora africaine en Allemagne et dans d'autres pays européens vers des investissements à création de valeur, à encadrer et à optimiser l'utilisation de ces fonds afin qu'elle soit la plus efficace possible. Concrètement, chaque entrepreneur local soutenu par un proche de la diaspora tunisienne peut développer son entreprises grâce à une subvention offerte par WIDU, ainsi qu'un coaching personnalisé et gratuit assuré par son partenaire technique, RedStart Tunisie.

Sucess stories

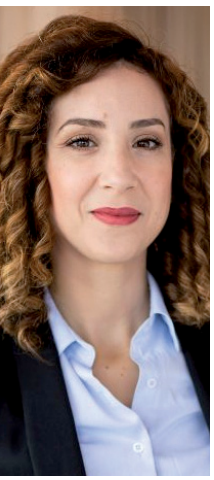

Alia Belkhodja, ingénieure en biologie industrielle et diplômée de l'INSAT, avait rejoint une unité d'industrie pharmaceutique. Lorsqu'elle est devenue mère, elle était surprise de ne pas trouver sur le marché tunisien des produits sains pour les enfants. Se mettant à la recherche d'une bonne solution, elle se décidera à les concevoir et produire elle-même. Alya commence d'abord par une eau nettoyante pour bébé à base d'aloe vera biologique et d'extraits végétaux, puis élargit sa gamme à un gel lavant, puis une eau de senteur. Ayant testé ses produits dans les laboratoires de l'INSAT, elle se décide finalement à lancer sa propre marque : MOLINE. Mais son apport personnel ne suffisait pas. Grâce à RedStart Tunisie, elle découvre le projet WIDU et son principe de fonctionnement. Une amie tunisienne installée en Suisse la soutient alors avec une contribution de 1 250 euros, que WIDU double avec une subvention de 2 500 euros et un coaching personnalisé à ses activités entrepreneuriales.

«Je suis ravie de cette évolution rapide et efficace qui donne à mon projet de réelles chances d'extension.», confie Alia.
Site web (https://moline.com.tn/) page facebook (Moline Laboratoires)

Atef Zidi est titulaire d'un BTP en cuisine. Il avait bénéficié d'une formation dispensée par l'APIA à Sidi Thabet dans l'élevage et la transformation des escargots. Son rêve était de s'y lancer sous l'appellation fort réputée d'escargots de Bargou. Il finit par le concrétiser en fin 2020. Lors de la création de son entreprise, son autofinancement étant faible. C'est avec le soutien d'un parent vivant en Suisse qu'il va développer ses activités et participer au projet WIDU. Atef commencera par l'élevage, puis s'attaquera à la préparation sous trois formes : escargots naturels, escargots semi-cuits et escargots farcis à la parisienne mais avec la saveur de Bargou. Prochaine étape, Atef vise l'extraction de la bave d'escargot destinée à une utilisation dans les produits cosmétiques. Actuellement, deux employés lui apportent leur concours : l'un pour l'élevage et l'autre pour la transformation. « Je vois finalement mon projet se concrétiser », dit-il en pensant déjà aux étapes futures.

Riadh Amami, 29 ans, est pilote de ligne de formation. Motivé par une grande volonté d'entreprendre, il avait pensé créer avec deux amis une entreprise de livraison, adossée notamment à des points de collecte. *«On a commencé par la logistique, en développant nous-mêmes notre application. Puis, nous avons diversifié nos activités pour les répartir entre 50% dédiés à la logistique et 50% consacrés au déploiement de notre application chez des clients. Les cofondateurs ont apporté 4 000 DT»*. Mais, c'était insuffisant. Un ami tunisien installé en Belgique le soutient alors avec un don de 4 000 DT, que WIDU complète avec une subvention de 8 000 DT et des séances de coaching individuel. *«Un excellent système, qu'il s'agisse du soutien financier ou du coaching»*, témoigne Riadh Amami. L'équipe travaille actuellement sur la conception de box-relais qui seront installés dans divers lieux et où seront déposés les produits achetés. Grâce à une clé ou un QR code confidentiel, le client, averti par SMS, pourra aller chercher sa commande. Un prototype est d'ores et déjà à l'essai. Très prometteur.

Mis en œuvre par

giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

german cooperation DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

widu

- Site internet : www.widu.tn
- Facebook : WIDU.africa | Facebook
- LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/widu-africa/
- Twitter : WIDU.africa (@WIDU_africa) / Twitter

Let's talk about us

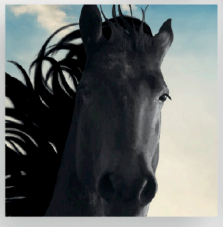

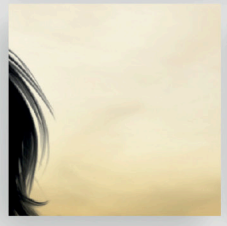

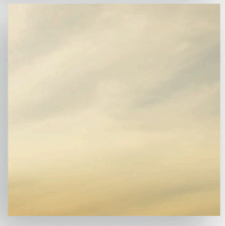

- Un service personnalisé d'accompagnement proposé aux compagnies de forage Offres commerciales en package (carburants/lubrifiants/moyens de paiement).
- Des délais de livraisons écourtés selon les convenances de l'opérateur.
- Des livraisons rendues les installations de l'opérateur en zone à transport spécial.
- Un laboratoire mobile pour assistance et tests.
- Une gamme de lubrifiants développée en partenariat avec la technologie ENI.
- Une solution personnalisée pour la gestion du parc roulant par le biais de carte pétrolière.

Agil

VIENT DE PARAÎTRE

حافظ الزواري

بالتعاون مع محمد بوغلاب

ستون

ما زال الحلم ممكنا...

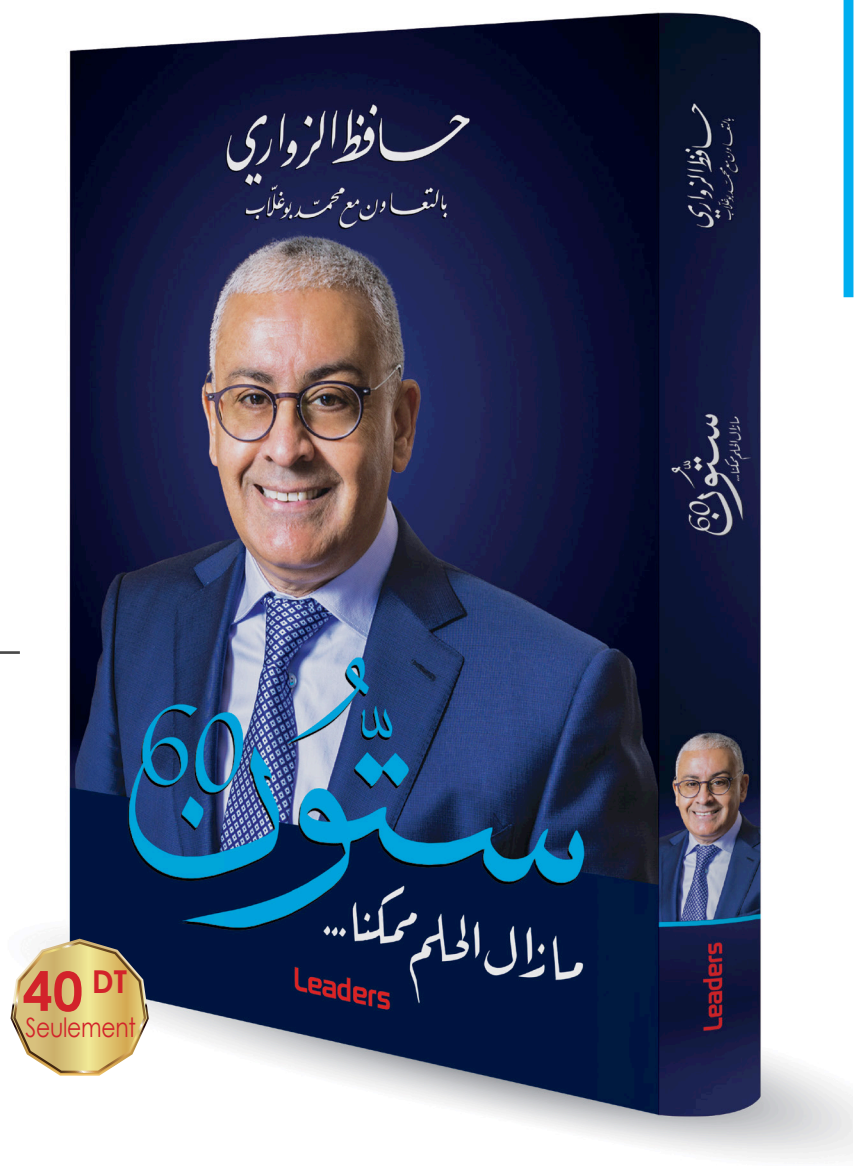

Soixante
Et le rêve demeure encore possible de Hafedh Zouari

En collaboration avec Mohamed Boughalleb

Volume : **368 pages** • **132** photos • Format : **15 x 23 cm**

Bon de commande

Offre spéciale : Dix exemplaires et plus 30 DT (le livre)

Moins de 10 exemplaires ..... **x 40 DT Total** .....

10 exemplaires et plus ..... **x 30 DT Total** .....

Nom et prénom ou Raison sociale :.....

Adresse de livraison :.....

.....

Code postal

Tel

Je joins mon règlement au nom de PR Factory

- ☐ Chèque bancaire
- ☐ Virement

CBB : TN59 08 008 000671001274071

Date et signature

Rue Abdelwaheb Jilani, Ennour Building,
Cité des Sciences, 1082 Tunis - Mahrajène
Tel +216 71 232 111 / Fax : +216 71 750 333
www.leaders.com.tn

www.leadersbooks.com.tn

ALL NEW **KORANDO**

UNE VALEUR SURE
OÙ QUE VOUS SOYEZ

SSANGYONG

WWW.SSANGYONGTUNISIE.COM

SsangyongTunisie.officielle

AUTOMOBILES ZOUARI
CONCESSIONNAIRE / SAV VÉHICULES DE TOURISME

TUNIS - Rte de sousse, GP1 Km7 2033 - Mégrine
Tél.: (+216) 70 130 070 - 70 130 060
Fax : (+216) 71 425 253

SOUSSE - Rte de ceinture, 4022 Z.I.Akouda - Sousse
Tél.: (+216) 70 130 040 - 70 130 050
Fax : (+216) 73 343 233

SFAX - Rte de Gabes, bvd de l'environnement, km 2,5 - Sfax
Tél.: (+216) 70 130 020
Fax : (+216) 74 281 020

GABES - Rte de Tunis , Km 0,5 BP 31 - 6001 Hached Gabés
Tél.: (+216) 70 130 090
Fax : (+216) 75 274 151

Soixante
Et le rêve demeure encore possible
de Hafedh Zouari
En collaboration avec
Mohamed Boughalleb
Editions Leaders, janvier 2023,
368 pages, 40 DT
Disponible en librairie et sur
www.leadersbooks.com.tn

Hafedh Zouari

Mémoires d'une réussite économique et d'une déception politique

A soixante ans, le moment est propice pour revisiter son parcours, revoir le film de sa vie, avec ses séquences en noir et blanc et celles en couleur. Hafedh Zouari, qui s'apprête à célébrer cet anniversaire particulier en mars prochain, s'y est exercé, en toute sincérité, sans fard ni détour. Dans un livre intitulé *Soixante. Et le rêve demeure encore possible*, rédigé en collaboration avec Mohamed Boughalleb et publié aux Editions Leaders, le capitaine d'industrie et le parlementaire nous surprend à plus d'un titre. Les fondements d'une réussite en affaires, malgré tant d'entraves et la déception face à une « machine politique » dévorante. Yassine Brahim, Youssef Chahed, Rached Ghannouchi et bien d'autres feront les frais de portraits des plus percutants.

GEELY
The power of technology
The art of security
Garantie 5 ans ou 150 000 KM
COOLRAY
www.geelytunisie.com
COOLRAY
70 131 000
SOTUDIS ZOUARI
CONCESSIONNAIRE AUTOMOBILE

A 14 ans, il avait prématurément quitté le lycée pour s'adonner à son ardente passion, à savoir le commerce. Il partira de sa ville natale de Kalaa Kebira (Sousse) pour Annaba (Algérie), chez sa tante. Pour tout viatique, il n'avait que quelques dinars en poche et de menus articles de broderie. Hafedh Zouari est aujourd'hui à la tête d'un puissant groupe multisectoriel composé d'une quinzaine d'entreprises, employant plus de 1 000 salariés dont plus de 300 ingénieurs et hauts cadres. Il opère dans le montage et la distribution automobiles ainsi que les engins de BTP, les câbles et faisceaux, le transport et l'enseignement supérieur… Les chaînes de montage de ses unités à Sousse ont livré jusque-là pas moins de 7 500 véhicules (Pickups Mahindra, voitures Geely, etc.) et 12 bus de grand luxe (KingLong)…

Au cœur du réacteur

En plein développement de ses affaires, Hafedh Zouari, qui s'était également investi dans la vie associative, que ce soit dans le sport, l'Utica ou des œuvres de bienfaisance, sera rapidement happé par la politique, au lendemain du 14 janvier 2011. Sa droiture et sa bonne réputation lui vaudront les sollicitations de divers partis politiques pour qu'il rejoigne leurs rangs et conduise leurs listes aux élections législatives, les assurant d'un bon député. Peu enthousiaste au départ, fuyant les feux de la rampe et sachant d'avance l'ingratitude des politiciens, il finira par acquiescer. C'est ainsi qu'il sera élu, en 2014, député à l'Assemblée des représentants du peuple, dans la circonscription de Sousse, sur la liste du parti Afek Tounes. Cinq ans après et comptant mettre fin à cette parenthèse, il sera rattrapé par les siens pour rempiler, en 2019, au titre du parti Al Badil, fondé par Mehdi Jomaa.

Projeté pendant sept ans (2014-2021) au cœur du réacteur politique d'une Tunisie en pleins soubresauts, Hafedh Zouari sera alors un acteur significatif et un témoin privilégié d'une période des plus tourmentées. Ses mémoires seront alors doubles : celle d'un jeune start-upeur qui deviendra un grand capitaine d'industrie et d'un novice en politique qui s'avèrera rapidement un personnage politique de cran et un parlementaire redoutable. D'où tout l'intérêt que représente ce récit en rebondissements continus.

Persévérer

La description que fait Hafedh Zouari de son enfance est fascinante : une famille de souche profonde et un père chauffeur d'autocar qui sillonne le pays, syndicaliste, compagnon de Farhat Hached (qui avait exercé à la société de transport de Sousse), patriote, affectueux et attaché à de grandes valeurs. Ce moule fondateur sera déterminant. Le récit se poursuivra avec les «premiers voyages d'affaires» entre la Tunisie, l'Algérie, puis la France, l'ouverture d'un premier magasin de pièces de rechange, l'obtention d'une première représentation de véhicules (Berliet), puis d'engins de travaux publics (Samsung), les missions d'exploration en Asie, et la signature des premiers contrats. Pièce par pièce, l'édifice se construit. A chaque séquence, Hafedh Zouari livre des secrets de réussite et rend hommage à ceux qui ont été à ses côtés pour l'encourager et le soutenir.

Tout ce chapitre de réussite n'est pas une roseraie. Tant d'épines, de coups de massue, d'usurpation de droits, de

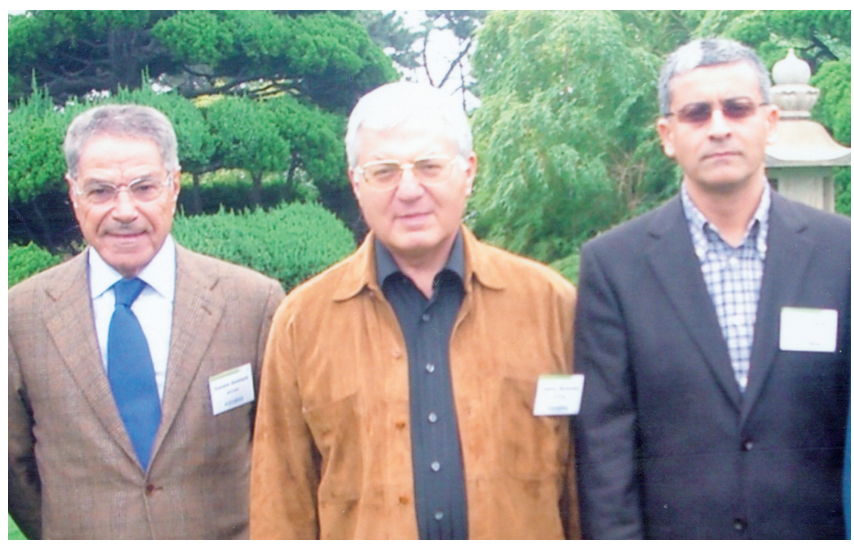

Avec Abdelaziz Essassi (à gauche) et Mohamed Jegham (au centre) en mission d'affaires à Séoul en 2007

défections, de trahisons, de jalousie et d'abus en tous genres s'abattront de toutes parts, sans pour autant vaincre une détermination résolue. Hafedh Zouari l'évoquera juste pour montrer le parcours du combattant qu'est celui d'un entrepreneur et inspirer courage à ceux qui se lancent.

Le grand réconfort, l'auteur le trouvera auprès de sa famille et dans la réussite de ses quatre enfants, mais aussi dans son engagement au profit de la communauté. Président du club L'Hirondelle sportive de Kalaa Kebira, membre du conseil municipal, président de la section de l'Utica, membre de la Fondation Al Karama, initiateur de la Fondation Al-Mahabba et mécène de nombre d'associations, il ne cesse de répondre présent. Sa récente satisfaction est d'avoir rénové totalement son école primaire pour un montant de plus de 1.5 million de dinars.

La politique, si vorace

Le parcours politique et parlementaire est très animé. Hafedh Zouari nous révèle les coulisses d'un paysage et d'une classe des plus surprenants. Le fonctionnement des partis politiques et des groupes parlementaires est adossé à des portraits de figures marquantes, présentées sous leurs vrais visages. Yassine Brahim, Youssef Chahed, Habib Jomli, Hichem Mechichi et Rached Ghannouchi ne sont pas les seuls à paraître dans ce livre sous leur jour le moins favorable. D'autres aussi, moins gradés, sont mentionnés. Zouari rapporte des scènes surréalistes, des propos surprenants, des attitudes insoupçonnées. Franc et sincère, parfois incrédule, mais guère attiré par les fastes du pouvoir ou hypnotisé par les promesses des politiciens, il restitue un écosystème toxique et des pratiques inacceptables. Marchandages, magouilles, manœuvres et bassesse abondent dans les marigots politiques. Les anecdotes ne manquent pas, des énigmes sont déverrouillées. Tout un décryptage de ce qui s'est passé depuis 2014.

Tranchant, sans concession, Hafedh Zouari n'hésite pas à tout déballer, ou presque, sans animosité personnelle, ni rancune. Ce grand chapitre sera alors une traversée en profondeur d'une Tunisie à la recherche d'une nouvelle classe politique et d'une gouvernance démocratique. Il apporte un éclairage

utile pour comprendre tant de rebondissements.

En livrant ses mémoires, bénéficiant de la collaboration de Mohamed Boughalleb, Hafedh Zouari a voulu se soumettre à sa propre analyse, comme en psychanalyse. Où avait-il réussi et où avait-il échoué ? Sans rien regretter, et ne reniant aucune séquence de son parcours, il confirme dans son récit une brillante réussite personnelle en tant que, simultanément, chef d'une famille soudée et heureuse, fondateur, à partir de quasiment rien, d'un grand groupe économique et citoyen engagé au profit de la communauté. Le revers de la médaille, ce sont les déboires qu'accuse la vie politique : l'envers du décor, l'hypocrisie des uns et l'ambition dévorante des autres. «*J'ai tout trouvé dans la politique, sauf l'éthique*», dira-t-il.

Un livre passionnant, au langage cash et épicé, riche en témoignages et révélations, bien illustré en photos, qui se lit avec réel intérêt et grand plaisir.

Bourguiba, l'auditeur suprême
De Abdelaziz Kacem
Editions Cérès, décembre 2022, 290 pages, 28 DT
Disponible également sur https://ceresbookshop.com

L'auditeur suprême

Gouverner par la radio ? Bourguiba en avait fait son instrument de pouvoir, surtout pendant les dernières années de son règne. Auditeur fidèle, tôt le matin, après sa sieste et le soir, il était constamment à l'écoute, mais aussi en interaction avec ce qui s'y diffusait. La radio lui permettait de suivre l'activité de ses ministres et gouverneurs, d'appréhender l'état de l'opinion publique, et de se délecter des émissions culturelles et artistiques, sans rien négliger. Cette écoute assidue se doublait de vigilance et le rendait redouté quant à ses réactions. Certains en sont félicités alors que d'autres en ont fait les frais. Pour avoir été par deux fois directeur de la Radio tunisienne (puis également de la Télévision), Abdelaziz Kacem en rapporte des souvenirs savoureux.

Dans un livre intitulé *« Bourguiba l'auditeur suprême»* (Editions Cérès), il revient sur une relation très particulière entre un chef d'Etat cultivé et exigeant de la trempe de Bourguiba et « sa » radio. Le canal est directement établi avec le directeur de la Radio, ce qui pourrait susciter la susceptibilité du ministre de l'Information, parfois même du Premier ministre.

L'interlocuteur direct

La position d'Abdelaziz Kacem n'était guère de tout repos. Il devait à la fois répondre aux exigences de Bourguiba, mais aussi défendre ses troupes, satisfaire ses auditeurs et ne pas s'attirer les foudres de ses supérieurs. Il y parviendra, mais n'échappera pas, par deux fois, aux coups montés qui le feront débarquer. Invité dans ces coulisses, le lecteur découvrira à travers ce récit, si bien écrit, le fonctionnement de la radio, mais aussi d'une partie du pouvoir. On y apprend combien Bourguiba n'omettait aucun détail, qu'il s'agisse de littérature, de prêches, d'arts et traditions populaires, et d'actualités diverses et variées. Pour tout ou presque rien, il téléphonait à toute heure au directeur de la radio, le convoquait auprès de lui, lui prodiguait instructions, l'entourait de félicitations ou le «recentrait». Ses questions n'étaient jamais neutres : il faut savoir y répondre intelligemment. Bourguiba aimait les esprits cultivés et appréciait les talents.

Les visites de Kadhafi, l'attentat contre le quartier général de l'OLP à Hammam-Chatt, le raid sur Tripoli, et bien d'autres évènements seront évoqués dans le détail de leur couverture par la Radio-télévision tunisienne. Soucieux de ne pas attiser la colère de l'opinion, au risque de débordements de rues, Bourguiba marquera le tempo, fixera la dose appropriée. Les révélations sont instructives.

Messager de Wassila auprès de Mzali

L'auteur rapporte des scènes exceptionnelles, des anecdotes croustillantes et un jeu subtil qui se jouait dans l'entourage de Bourguiba. Wassila y était fort présente, avant de céder le terrain à Saida Sassi. Un jour, Wassila qui était encore à Carthage, invitera Abdelaziz Kacem à lui rendre visite. Connaissant sa proximité avec le Premier ministre Mohamed Mzali, elle voulait le charger d'un message d'apaisement, pour mettre fin à une tension à peine voilée. Une ultime tentative pour sauver les meubles afin de préserver Bourguiba de mauvais conseillers qui commençaient à prendre de l'ascendant sur lui. Abdelaziz Kacem

s'acquittera fidèlement de la mission. Mzali n'y réservera aucune suite favorable…Quel ratage ! L'auteur ne manquera pas d'ailleurs d'évoquer, par la suite, la cabale montée contre Mzali. Il sera lui-même limogé de la Radio-télévision tunisienne…

Le lecteur se délectera à travers ce livre d'un récit exceptionnel, d'une époque exceptionnelle, et d'un Bourguiba tout aussi exceptionnel. Fin lettré, poète, romancier au style ciselé, fluide et captivant, Abdelaziz Kacem atteint dans cet ouvrage un haut degré d'écriture et de témoignage.

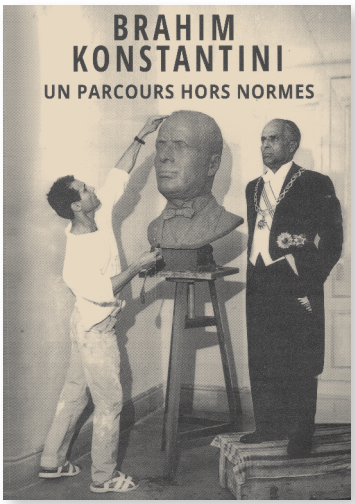

Brahim Konstentini
Le sculpteur devenu historien
De Klementine Konstantini et Slim Dghim
90 pages, 35 DT

Brahim Konstentini

Le sculpteur devenu historien

L'humour sera sa marque de fabrique pour vaincre tant d'obstacles, le talent sera son moteur, et la détermination, le secret de sa réussite. A 90 ans, Brahim Konstentini, sculpteur aux multiples dons, savoure légitimement une vie bien remplie. Sous le litre de *Un parcours hors normes*, il retrace avec beaucoup de sincérité et d'émotion des épreuves endurées et des succès remportés à la délicatesse de ses doigts et à la finesse de son esprit. Son combat ne sera pas vain : il a réalisé son ambition et dépassé ses rêves. Nous lui devons aujourd'hui un musée privé, une académie d'arts et métiers, un centre culturel international et une résidence d'artistes. Tous à ses propres frais, et portant tous son nom.

Les bustes de Bourguiba, Hached, Patrice Lumumba et autres illustres leaders, c'est lui. Les sculptures du square de la STAR, du Jardin des droits de l'homme, de l'Intifada palestinienne, du Village méditerranéen de Radès et de la Solidarité nationale, c'est encore lui. Des centaines de médailles, c'est aussi lui. Son œuvre est partout. Chaque pièce marque une date, commémore un souvenir, écrit une page de notre histoire. Parcourir son musée, c'est replonger dans tant de souvenirs.

Une véritable saga

Cela fait des années que Brahim Konstentini était pressé par des proches et des amis pour qu'il consigne ses mémoires. Redoutant cette épreuve, il en retardait l'exercice. C'est finalement son épouse, Klementine, qui s'y attellera. Elle laissera à leur petit-fils Slim Dghim le soin de faire aboutir le texte, retranscrivant le témoignage de son grand-père. Puis, c'est à leur fils Skander de prendre les photos des œuvres réalisées et de procéder à la relecture technique du livre. A l'arrivée, un ouvrage merveilleux, que Me Abdessalem Kallel, ami d'enfance, saluera en *«témoignage nécessaire et source d'inspiration»*.

Brahim Konstentini, né à Sakiet-Ezzit, dans la proche banlieue de Sfax, le 15 novembre 1932, au sein d'une famille très modeste, connaîtra une enfance difficile. Orphelin à l'âge de 10 ans, il subira une rude épreuve qui le marquera tout au long de sa vie. La Seconde Guerre mondiale qui retentira à Sfax au cours de l'hiver 1942 ajoutera aux très faibles ressources familiales une pénurie générale en tous produits. Brahim, contraint de quitter l'école, ira, en apprenti, d'une échoppe à un atelier, essayant de gagner de l'argent pour aider son père et sa belle-mère à subvenir aux besoins de sa fratrie. Le récit qu'il fera de sa vadrouille dans les ruelles de la médina de Sfax est absolument poignant. Le destin ne lui réservera pas que des brimades : d'agréables surprises viendront éclairer son parcours. C'est ainsi qu'il se mettra au service d'un cordonnier, Jarraya, qui fabriquait des chaussures pour Lamine Bey. Il excellera à créer des modèles qui feront sensation. Mais, sa volonté de reprendre ses études le tenait à cœur.

Apprenant l'existence d'une école libre Ellakhmia, il parviendra à s'y inscrire, sans renoncer à fabriquer des chaussures, quitte à s'installer à son propre compte. Il commencera alors à créer des clichés en caoutchouc, des tampons humides et autres pièces.

Comblé à Paris

Un jour, en 1949, un marbrier lui demandera de sculpter une calligraphie. Il y réussira. Fier de lui, il voulait aller jusqu'au bout de ce talent découvert. Une idée lui traversera l'esprit : sculpter le portrait de Lamine Bey et le lui offrir à La Marsa. Bien joué ! Il tapera dans l'œil du souverain. En récompense, il lui offrira, plus tard, une bourse d'études en France. Brahim Konstentini partira alors pour Paris en 1955 et finira par s'inscrire à l'Ecole des beaux-arts. C'est à Paris qu'il fera la connaissance d'une ravissante étudiante allemande, Klementine, qui deviendra son épouse. Avec son humour légendaire, Brahim Konstentini raconte ses années parisiennes, son retour en Tunisie, le buste qu'il dédiera à Bourguiba et la statue équestre (conçue avec Hachemi Marzouk). Le récit des circonstances qui l'avaient mené à sculpter le buste, en 1960, sont très amusantes. Wassila lui réservera une pièce au palais Essaada (La Marsa) et Bourguiba s'y prêtera avec beaucoup d'amabilité devant un chef de protocole ahuri de voir Konstentini

se présenter devant le chef de l'Etat sans costume ni cravate, avec une simple blouse. Les échanges qu'il aura avec lui, ponctués d'anecdotes, pendant huit séances de pose, rapportés dans ce livre, sont merveilleux, révélant des traits de caractère des deux.

Konstentini revient sur les médailles et pièces de monnaie, les trophées et autres sculptures géantes qui se dressent aujourd'hui en monuments dans de nombreuses places publiques. Tout n'a pas été rose et encore moins facile pour lui : le snobisme de certains, la tricherie d'autres et beaucoup de jalousie. Mais, faisant montre de patience et sans jamais se départir de son humour, il n'y prêtera aucune attention. Il y gagnera en définitive.

Son œuvre est immense, son talent est reconnu. Brahim Konstentini aura posé ses marques d'un grand sculpteur.

PREVOYANCE CANCER

RRC

NUMÉRO BLEU
82 10 10 90

LA GARANTIE QUI DONNE L'ESPOIR

Besoin d'un soutien financier pour vous soigner,
CARTE VIE est là pour vous aider.

CARTE VIE | L'avenir avec assurance

www.carte.tn

Tijani Haddad
Parcours, chemins et sentiers
Imprimerie Tunis-Carthage, janvier 2023, 222 pages, 30 DT.

Tijani Haddad
Un parcours en rebondissements

L'esprit scout développe l'art de se débrouiller en toutes circonstances et le devoir de servir autrui, toute sa vie durant. C'est ce que nous rappelle Tijani Haddad dans son livre intitulé *Parcours, chemins et sentiers*. Chargé de la communication au ministère des Affaires sociales puis du Tourisme, du temps de Mondher Ben Ammar, lançant son propre journal *La Gazette touristique*, créant son imprimerie, puis se convertissant en hôtelier et voyagiste, avant de devenir député et ministre du Tourisme (2005), ce boy-scout dans l'âme a su vaincre tant de difficultés et accomplir tant de réussites.

Son parcours universitaire n'avait pas été un fleuve tranquille. Féru de langue anglaise qu'il voulait maîtriser afin d'embrasser une carrière diplomatique, il ira l'apprendre à Beyrouth, mais sera rapidement envoyé au Caire, avant d'être «rapatrié» à Tunis, suite à la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays. Il finira par la maîtriser, auréolé d'une licence et d'une série de séjours linguistiques aux Etats-Unis d'Amérique qu'il organisera, en tant que fondateur du « Club d'anglais » à la faculté des Lettres de Tunis, au profit de nombreux étudiants.

Consignant ses mémoires, Tijani Haddad revient sur son enfance à Sfax, sa jeunesse en vadrouille dans de nombreux pays, sa participation à des émissions télévisées, sa couverture des Jeux méditerranéens de Tunis 1967, son entrée au cabinet du ministre Mondher Ben Ammar et en tant que chef d'entreprise dans la communication touristique. Editeur de presse, il publie une revue pour enfants, *Kaous Kouzah*, des périodiques touristiques et de beaux livres d'art. Il sera aussi imprimeur (notamment de journaux de l'opposition), ce qui lui vaudra, en 1984, 17 jours d'arrestation dans les locaux du ministère de l'Intérieur pour avoir publié un livre de Rached Ghannouchi. Tijani Haddad saura se redéployer, rejoindra la Fédération internationale des journalistes et écrivains du tourisme (Fijet) dont il deviendra le président, s'engagera dans l'action politique en se faisant élire député (pendant trois mandats successifs), et présidera aux destinées du ministère du Tourisme.

Le récit est passionnant, ponctué de rebondissements, de voyages à travers le monde et de rencontres avec des chefs d'Etat et d'illustres personnalités de divers horizons, mais aussi de mauvaises surprises. En 2011, il subira de plein fouet, lui aussi, la chasse aux sorcières et sera traduit en justice en tant qu'ancien ministre du Tourisme, avec Kamel Hadj Sassi et Samira Khayachi, dans l'affaire du concert de Mariah Carey. Il sera condamné à six ans de prison ferme avec effet immédiat, mais la Cour d'appel décidera, en 2017, d'arrêter les poursuites judiciaires en vertu de la loi relative à la réconciliation dans le domaine administratif.

Le livre est étoffé de tribunes libres publiées par Tijani Haddad quant à sa vision du tourisme tunisien et sa promotion. Il est illustré par un album photo bien fourni.

Plus que des mémoires personnelles, un retour sur la saga d'un jeune Tunisien qui a su se frayer un chemin. A lire.

VIENT DE PARAÎTRE

الدكتور محمد الطيب اليوسفي

دولة الغنيمة

من سقوط نظام بن علي...
إلى مأزق الانتقال الديمقراطي

Un Etat pris comme un butin

Par Mohamed Taïeb Youssefi

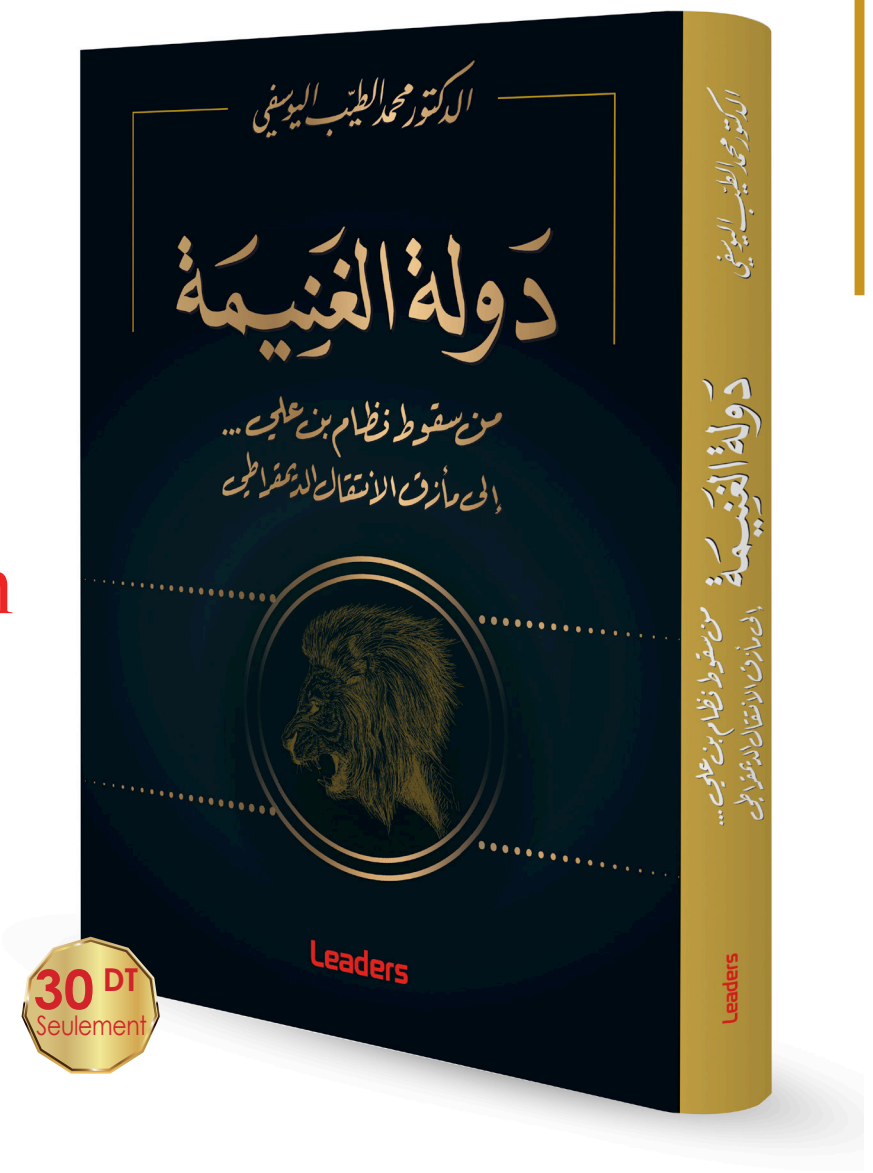

Volume : **348 pages** • Format : **15 x 21 cm**

Bon de commande

Offre spéciale
Dix exemplaires et plus
20 DT (le livre)

Moins de 10 exemplaires ..... x **30 DT** **Total** .....

10 exemplaires et plus ..... x **20 DT** **Total** .....

Nom et prénom ou Raison sociale :.....

Adresse de livraison :.....

.....

Code postal

Tel

Je joins mon règlement au nom de PR Factory

- ☐ Chèque bancaire
- ☐ Virement

CBB : TN59 08 008 000671001274071

Date et signature

Rue Abdelwaheb Jilani, Ennour Building,
Cité des Sciences, 1082 Tunis - Mahrajène
Tel +216 71 232 111 / Fax : +216 71 750 333
www.leaders.com.tn

www.leadersbooks.com.tn

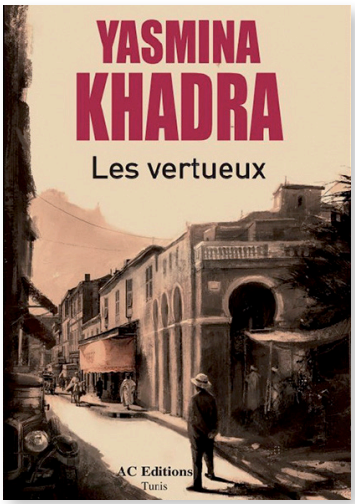

Yasmina Khadra

Yasmina Khadra

Coulisses d'une tournée magique en Tunisie

Pendant la tournée tunisienne, début janvier dernier, de Yasmina Khadra, sa comparaison à *«une légende vivante de la littérature»*, apparaissant souvent dans les commentaires sur les réseaux sociaux, nous a interpellés. Effectivement, ce qualificatif lui convient à merveille tellement il le caractérise. Partout où il était allé, telle une rockstar, il a drainé une foule extraordinaire faisant la queue pendant plus de trois heures pour avoir une dédicace et échanger avec lui.

Tout au long de ce périple de neuf jours, j'ai eu la chance de vivre en tant que directeur général d'AC Éditions des moments uniques avec l'un des plus grands écrivains de sa génération. Homme d'une grande culture, il est aussi un intellectuel engagé, notamment en faveur du Maghreb et de ses jeunes. Ces derniers étant au cœur de ses priorités. Ainsi, à chaque fois qu'il a rencontré des enfants dans des écoles de Tunis et Djerba lors de sa tournée, c'est une cascade de conseils qu'il leur transmet, dont notamment celle de la lecture : unique moyen d'émancipation.

J'ai découvert pendant cette rencontre un homme d'une grande sincérité. Toutefois, s'il était d'une affection et d'une générosité incontestable avec ses lecteurs, il fut redoutable et sans concession à l'encontre de ses détracteurs.
J'ai suivi avec passion l'ensemble de ses entretiens lors de sa tournée. Outre son immense talent avéré d'écrivain, Yasmina Khadra dévoile un don d'orateur à l'origine de l'extraordinaire enthousiasme de ses nombreux lecteurs et de la sympathie sans pareille qu'ils lui vouent. De bon augure, l'arrivée de Yasmina Khadra, le 6 janvier 2023, coïncidait avec les premières pluies sur Tunis qui avaient tardé. C'était pour moi la première fois que je le rencontrais, ayant auparavant eu avec lui des échanges exclusivement par messages ou téléphone. Semblant pourtant prometteuse, je ne pouvais toutefois m'imaginer une collaboration d'une telle envergure, je l'avoue. En effet, je connaissais l'engouement des lecteurs pour ses œuvres dans le monde entier et plus particulièrement en Tunisie ayant nous-mêmes, en tant que distributeur et libraire, vendu des milliers d'exemplaires de ses livres.

Yasmina Khadra m'avait demandé deux mois avant son arrivée en Tunisie de faire en sorte que cette tournée ne soit pas trop chargée car il « n'était plus aussi jeune ». Je n'ai évidemment pas écouté ses souhaits, mais finalement avec son accord, nous avons fait une tournée bien chargée ! L'objectif étant qu'il rencontre un maximum de personnes dans des régions différentes de notre chère Tunisie, tout en assurant une bonne couverture médiatique de la tournée.

Vu les difficultés rencontrées, suite au très grand nombre de personnes s'étant déplacées, lors de son passage dans une librairie de la capitale en 2018 en Tunisie, et afin d'éviter tout risque de débordement, j'ai décidé, en accord avec l'auteur, d'organiser deux rencontres dans deux grandes librairies pouvant ainsi assurer le minimum de confort autant pour l'auteur que pour ses fans. Les rencontres en librairie étant importantes car l'éditeur se doit de soutenir le réseau des librairies en Tunisie. Par ailleurs, Yasmina Khadra a également effectué une très belle rencontre à la faculté des Lettres, des Arts et des Humanités de La Manouba où il a été en présence des étudiants et des professeurs de lettres. Rencontre magnifique et émouvante, ayant réuni les amoureux de la littérature dans le lieu symbolique et mythique qu'est la Faculté de la Manouba et son grand amphithéâtre Ibn Khaldoun archicomble. Le lendemain, nous sommes partis vers la ville de Sfax pour une rencontre au théâtre municipal. J'avais un pressentiment que cette rencontre allait être grandiose. Elle fut effectivement historique et les Sfaxiens ont su accueillir le grand écrivain comme l'un des leurs avec un théâtre complet. La dernière rencontre ayant eu lieu dans un centre culturel à Djerba, s'est faite dans une salle comble de lecteurs venus le voir dans une magnifique ambiance avant que Yasmina Khadra et son épouse ne repartent, le lendemain, en France de l'aéroport de Djerba. Cette tournée restera marquée à jamais dans ma mémoire et celle des nombreux Tunisiens venus à sa rencontre. Elle a ainsi démontré que les Tunisiens et plus particulièrement les jeunes s'intéressent aux livres. Une tournée historique qui, je l'espère, inspirera d'autres auteurs du monde à venir en Tunisie pour l'essor de la littérature.

Enfin, je laisserai le dernier mot à Yasmina Khadra qui, avant son départ pour Paris, a écrit les commentaires suivants sur sa page Facebook :

Yasmina Khadra, Djerba, vendredi 13 janvier 2023

«La tournée tunisienne finit comme elle a commencé: dans la plus fraternelle des complicités. Ici, la dernière escale, l'île des quiétudes et des rêves diurnes — Djerba la Douce. Merci à toutes et à tous ceux qui sont venus m'insuffler une seconde âme. J'ai passé des moments magiques comme à Tizi Ouzou ou n'importe quelle ville algérienne, persuadé que les frontières n'existent que dans les esprits étroits. Bye Bye Tounes El Khadra, khadra te portera partout dans son cœur.»

Yasmina Khadra le 14 janvier 2023

«À ma fratrie tunisienne, toute mon affection. J'ai passé des moments incroyables parmi vous. J'ai rencontré des profs dévoués, des élèves et des étudiants qui annoncent d'ores et déjà la Grande Tunisie de demain, des journalistes intègres et chaleureux (pas une seule fausse note, pas la moindre malveillance, ce qui est rare dans ce métier où l'insolence s'érige en pertinence), des mécènes et des militants de la culture, des associations entièrement investies, des femmes et des hommes éclairés et un lectorat qui a rempli mon cœur d'une intense assurance. Mille mercis à toutes et à tous. Je retourne chez moi comblé et surtout confiant. La Tunisie a sur qui compter.»

Hassen Jaïed
Directeur général, AC Éditions

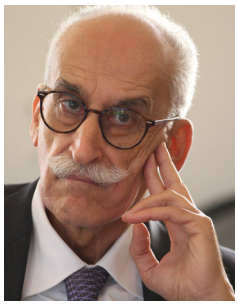

• Par Mohamed-El Aziz Ben Achour

L'économie du Maghreb et du Proche-Orient à l'orée du XVIe siècle

■ «Les chameaux au fondouk» (tableau de Matteo Brondy)

Autour de 1500 – c'est-à-dire autour des années 906 de l'Hégire – l'Islam a déjà une histoire imposante et s'étend sur un territoire immense. Depuis la prise de Constantinople en 1453, l'Empire ottoman est à son apogée et bientôt maître du monde arabe. De nos jours, si les aspects politique et militaire sont assez connus du public cultivé, l'histoire économique, étant donné son importance dans le destin des pays et des peuples, gagnerait, nous semble-t-il, à être évoquée. Nous en proposons donc ici un panorama de la seule région Maghreb-Proche-Orient.

Malgré la présence de villes dont certaines comptaient alors parmi les plus actives et les plus prospères du monde comme Le Caire et Istanbul, les activités rurales occupaient une place primordiale. Les conditions naturelles, marquées par l'étendue des zones désertiques et subdésertiques et une pluviométrie irrégulière, ont été déterminantes dans la formation d'un caractère majeur de l'économie rurale : la juxtaposition du genre de vie sédentaire et du genre de vie nomade. Cette situation reposait sur un équilibre fragile, tributaire d'un pouvoir central fort et d'une stabilité dans la répartition entre les activités sédentaires et pastorales. Or, à l'époque qui nous intéresse, ces deux conditions sont loin d'être réunies. Exception faite de l'Empire ottoman, alors en pleine ascension, on assiste à un affaiblissement des grandes dynasties comme celle des Mamelouks d'Egypte et des Hafsides de Tunis, à des troubles internes et, par voie de conséquence, à une poussée du nomadisme. A cela, il convient de rappeler que depuis la peste noire de 1348-49 et ses effets dévastateurs, les épidémies n'allaient plus cesser de revenir à peu près tous les dix, quinze ou vingt-cinq ans, causant à la démographie des dégâts considérables. Elles n'épargnaient personne mais les sédentaires étaient les plus touchés. Ce qui, au plan économique, avait pour conséquence tragique de priver de bras l'agriculture, comme lors de la peste de 1468. Les terres, leur cheptel et leur outillage, privés de leurs exploitants décimés par le fléau, étaient à l'abandon lorsque les épidémies sévissaient. Aussi, les espaces cultivés reculaient-ils au profit de l'activité pastorale à laquelle, depuis toujours, se livraient les populations nomades. Certaines d'entre elles constituaient de puissantes confédérations qui donnaient du fil à retordre aux dynasties régnantes comme, dans

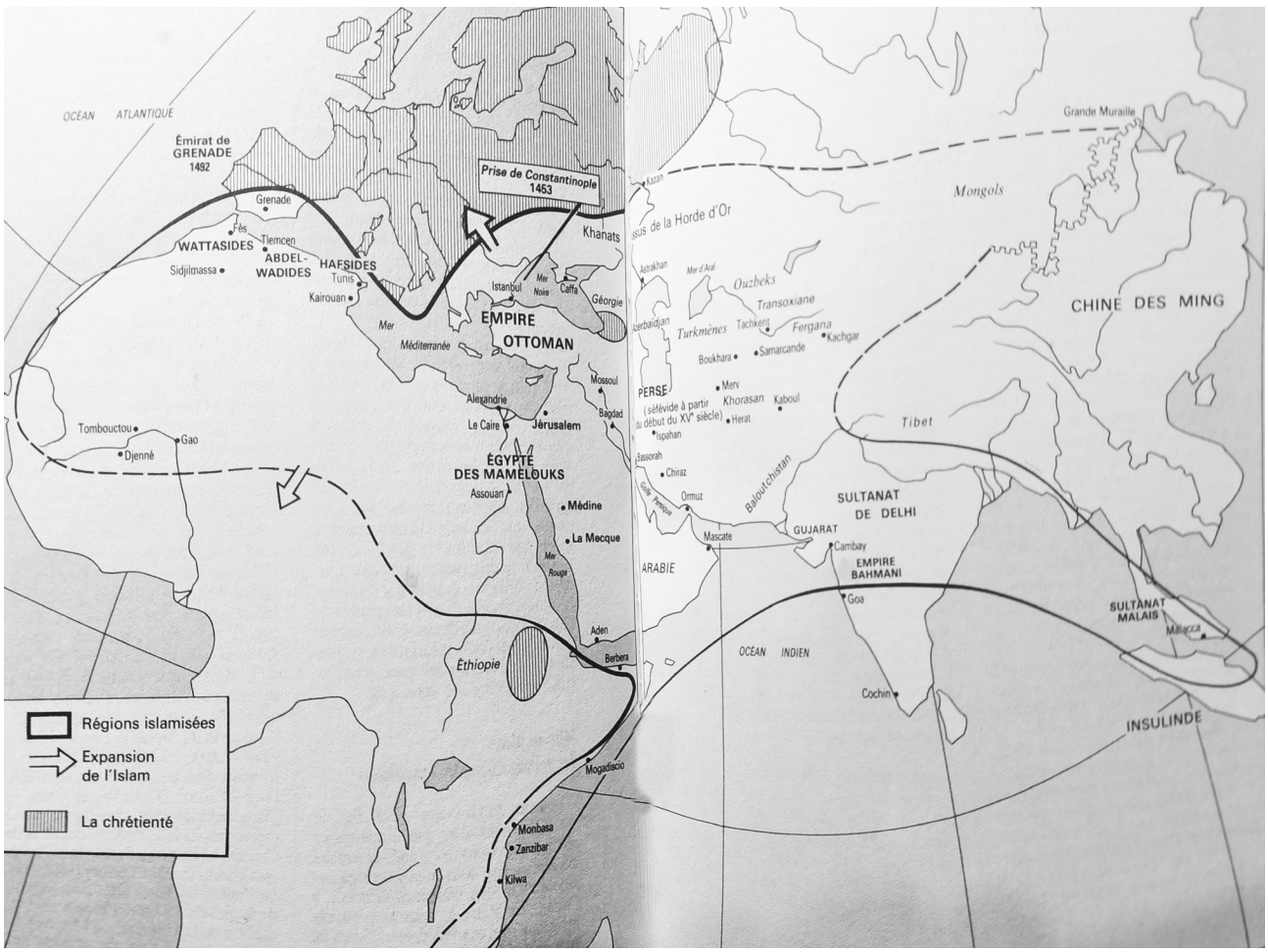

■ **Les mondes musulmans en 1492 (in L'Etat du monde en 1492, Paris, La Découverte, 1992)**

■ Une rue du Caire à la hauteur de la mosquée Al Muayad datant du XVe siècle. Bel exemple du talent des artisans bâtisseurs, sculpteurs et décorateurs des villes musulmanes (in Jacques Revault et autres , Palais et demeures du Caire, Paris, CNRS,1982)

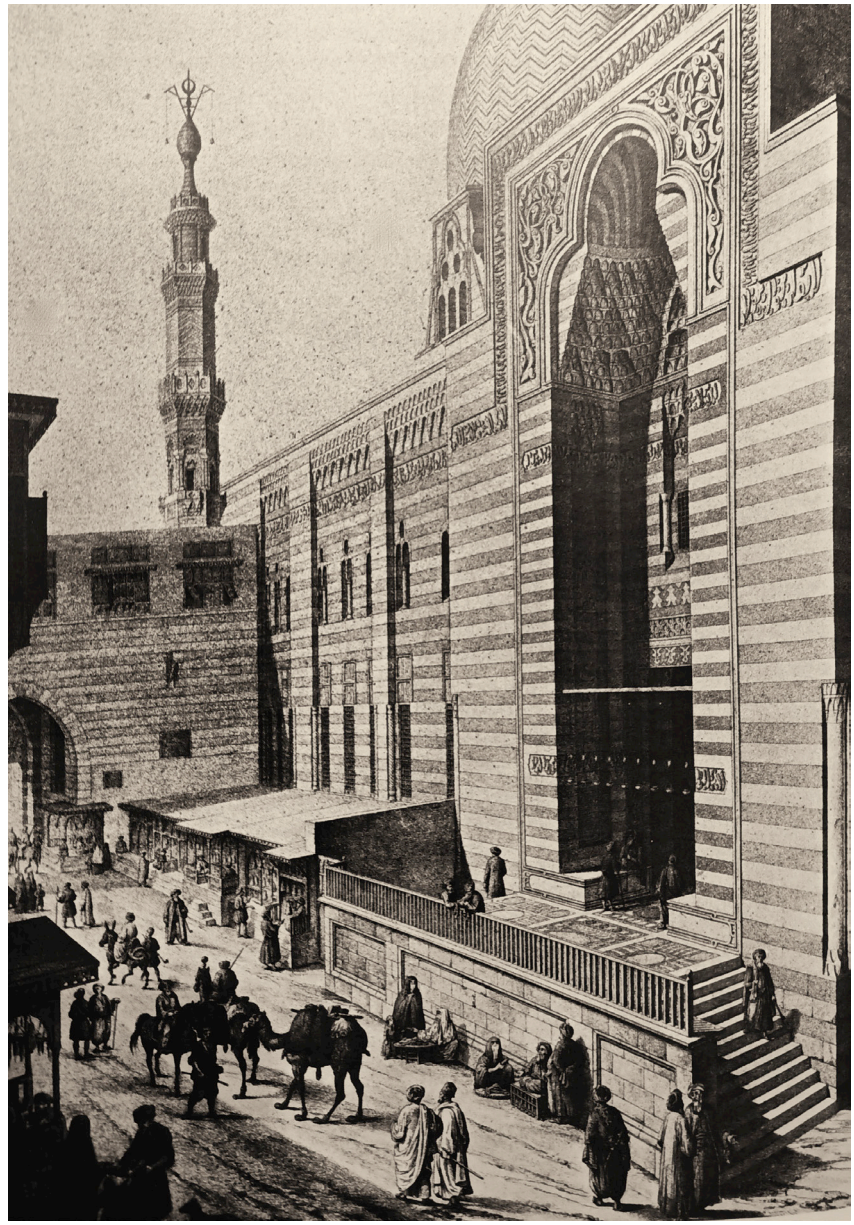

la Tunisie de l'époque (Ifriqiya), la tribu des Troud, celle des Ouled Bellîl ou encore des O. Saïd, riches de milliers de chameaux et de chevaux et d'un cheptel abondant. Les structures foncières et les modes d'exploitation de la terre procédaient d'un statut juridique était articulé autour de trois catégories : la propriété rurale privée (melk) dont l'extension était limitée ; les terres habous ou waqf, fondations inaliénables et incessibles nombreuses et qui ne pouvaient être exploitées que par voie de location ou par le recours à quelques formes de contrats admis par certaines écoles juridiques, ce qui n'incitait guère à une mise en valeur de longue durée. Le domaine foncier de l'Etat, quant à lui, résultait de la mainmise du Prince sur de vastes superficies (en Turquie, vers 1520, 80% des terres labourables) selon des procédures et des méthodes plus ou moins conformes à la charia. Fréquemment, ces grandes étendues étaient données, par la volonté souveraine, à des dignitaires en grâce mais aussi à des chefs de puissantes tribus bédouines loyalistes. Ces concessions – dites Iqtâa – étaient soit fiscales, soit foncières, n'étaient ni définitives, ni héréditaires et leur récupération pure et simple toujours possible puisque le détenteur du pouvoir suprême était, par le fait du prince, le maître suprême du sol. Mentionnons enfin –last but not least– les fameuses terres collectives occupées par les tribus - mais dont le statut juridique était mal fixé - et qui n'échappaient pas, non plus, au risque d'une confiscation par le despote.

Dans ces conditions, la plus grande partie des terres cultivées l'était selon le mode de faire-valoir indirect par l'appel à des cultivateurs locataires et, le plus souvent, des métayers. Des contrats d'association entre maîtres et tenanciers tels que les baux à complant (mughârassa, muzâraâ ou musâqqât) étaient reconnus et réglementés par le droit musulman. A l'aube du XVIe siècle, les techniques en usage dans les campagnes sont anciennes et parfois élaborées (norias, vergers irrigués). Toutefois, elles ne connaissent aucune innovation notable. L'araire est d'un usage généralisé, on n'utilise pas de fumure. Les terres sont laissées en jachère (pas d'assolement) et la moisson se fait à la faucille. Les cultures dominantes sont le blé et l'orge, cultivés ensemble comme au Maghreb, en Egypte ou en Syrie, sauf dans les zones arides comme le Sud tunisien, où l'on ne rencontre plus

que l'orge. En Turquie, le blé est dominant alors que dans les zones les plus méridionales telles que l'Arabie du sud, le millet et le sorgho dominent. Le riz occupe une place non négligeable en Turquie, en Egypte et en Syrie.

A proximité des agglomérations, la situation est tout autre. Les vergers et jardins comme la ghouta de Damas, les sénias du Maghreb sont entretenus avec soin et de manière intensive, assurant de ce fait l'essentiel des besoins en légumes et fruits. Les techniques sont élaborées. Le bêchage, l'utilisation d'engrais, le puisage sont d'un emploi bien établi. L'arboriculture – présente selon une grande variété dans ces vergers et jardins - occupe une place prépondérante dans des régions spécialisées comme les oasis du Djérid tunisien et du sud-est algérien où règne le palmier dattier. L'olivier est l'arbre-roi du littoral méditerranéen. Le caféier est cultivé en Arabie et au Yémen et l'on rencontre des bananiers en Egypte et au Maroc. La canne à sucre, répandue en Egypte et en Syrie, est transformée sur place.

L'agriculture produit aussi des plantes à fibres textiles comme le lin, le chanvre au Maghreb, en Anatolie, en Egypte aussi, où l'on rencontre par ailleurs le coton, tout comme en Syrie et en Anatolie. Au Maghreb, on exploite l'alfa, le jonc et le palmier nain. La sériciculture décline en Andalousie au fur et à mesure de l'exode des musulmans mais elle est florissante en Perse. Un peu partout, on trouve des plantes tinctoriales, aromatiques ou à parfum.

L'élevage, pratiqué sur une petite échelle par les populations sédentaires, est surtout le fait des nomades : grands chameliers d'Arabie et plus généralement bédouins transhumants du Levant et du Maghreb qui, outre l'élevage très répandu des dromadaires, élèvent des moutons dans le cadre de la transhumance. Ils se chargent aussi des troupeaux des sédentaires dans le cadre de contrats pastoraux. La pénétration des populations nomades sur des terres jusqu'alors cultivées a eu pour effet de renforcer l'économie pastorale grâce à une production relativement importante de lait, de beurre, de fromage et surtout de laine, cuir et peaux. Sur les côtes, la pêche procure des variétés de poissons (dont l'esturgeon en mer Caspienne) ainsi que des perles (mer Rouge et mer d'Oman) et du corail. Quant à l'artisanat rural, il est destiné à l'artisan lui-même et sa famille mais aussi à l'échange. Dans les régions de plantes à fibres, les paysans sont aussi des tisserands.

L'agriculture étant la principale activité économique, les impôts qui en proviennent constituent la source la plus importante des revenus de l'Etat. Le droit musulman reconnaît deux types d'impôt foncier : le kharâj, perçu sur toutes les terres des populations conquises, et la dîme canonique sur la fortune foncière musulmane appelée ushur, équivalent foncier de la zakât. L'impôt foncier était acquitté en nature et en espèces et perçu soit directement par l'administration, soit par ferme, soit, enfin, par la concession (iqtâa, timar en Turquie) des droits fiscaux à des dignitaires ou des chefs bédouins, à charge pour eux de garantir l'ordre et d'assurer la sécurité des pistes caravanières. Dans la pratique, les taux étaient variables selon les régions et les produits, de même que la distinction entre 'ushur et kharâj n'était pas très nette, ce qui devait «convenir» parfaitement aux percepteurs. A cette fiscalité simple et théoriquement supportable s'ajoutèrent rapidement diverses taxes non reconnues par la charia mais bien en vigueur. Les non-musulmans –en contrepartie de la protection qui leur était assurée et la libre pratique de leurs religions– étaient assujettis à la jizya, impôt par tête. Vis-à-vis de tous les sujets, l'évaluation arbitraire

■ **Jarre d'époque mamelouke,XVe siècle, réalisée par un potier d'Égypte ou de Syrie dans l'esprit des décors de la porcelaine chinoise.(In Les Arts de l'Islam, IMA, Paris,2009)**

■ **Chandelier d'époque mamelouke en laiton coulé et tourné. Egypte ou Syrie, XVe siècle (in Les Arts de l'Islam)**

■ Extrait tiré de La Description de l'Afrique (1550)de Jean-Léon l'Africain (Hassan El Wazzân El Zayyati)
(Traduction d'A. Épaulard, Paris, Adrien-Maisonneuve, 1956)

La ville de Tunis est vraiment très belle et très ordonnée. Chaque corps de métier y a un emplacement particulier. De plus elle est très populeuse et sa population est très dense. Les habitants de Tunis sont en majorité tisserands. On fabrique en effet une énorme quantité de toiles absolument parfaites qui se vendent dans toute l'Afrique. Elles sont fort chères, car elles sont fines et solides. Et cela, en vérité, parce que les femmes savent très bien filer. Pour ce faire, elles s'assoient sur quelque endroit élevé et laissent pendre leur fuseau très bas. Elles se placent par exemple à une fenêtre et laissent descendre le fuseau dans la cour de la maison, ou bien même il peut descendre par un trou pratiqué dans le plancher entre chaque étage. Grâce au poids du fuseau, le fil se forme, bien étiré, bien tordu et d'une grosseur régulière.

de l'impôt au niveau local était courante quelle que fût l'assiette établie dans la capitale. Ce qui ne facilitait pas le recouvrement et rendait les retards fréquents. Des communautés tribales arrivaient à échapper au fisc en se repliant dans des zones difficiles d'accès pour les agents du pouvoir. Si l'impôt foncier pouvait faire l'objet d'exonération pour services exceptionnels rendus, il était le plus souvent l'occasion de nombreux abus comme d'exiger du contribuable le paiement avant la moisson. A l'époque qui nous intéresse ici la diminution des surfaces cultivées pour les raisons liées aux fléaux endémiques dont nous avons parlé plus haut, mais aussi l'instabilité consécutive aux querelles dynastiques, à diverses expéditions étrangères et à des rébellions d'ampleur comme aux XVe et XVIe siècles, celle de la confrérie soufie des Chabbiya appuyée sur les puissantes tribus nomades du centre et de l'ouest du royaume hafside de Tunis. Tout cela avait réduit les ressources tirées de l'impôt foncier.

En milieu urbain, deux traits dominent les conditions de la production : l'omniprésence du pouvoir et l'enserrement des métiers dans un cadre rigide. La présence du Prince n'était pas seulement à caractère fiscal, comme on l'imagine aisément, mais se distinguait surtout par son interférence dans l'activité marchande ; ce qui faussait fatalement les règles qui présidaient aux échanges. En particulier lorsque le despotisme propre à l'Orient prenait la forme d'un monopole exercé au détriment des marchands sur les activités commerciales les plus lucratives. Les vizirs - et les émirs eux-mêmes - étaient souvent engagés dans des opérations commerciales, de sorte qu'il arrivait comme dans les années 1430, que tel sultan mamelouk devînt, selon la formule de l'historien Sobhi Labib, «le grossiste par excellence de l'Egypte», obligeant les grands marchands à se soumettre à ses conditions. Lorsque, à la suite d'une série de mauvaises récoltes, la ponction fiscale sur les campagnes devenait insuffisante, le pouvoir instaurait un monopole complet sur les activités de production les plus lucratives comme les textiles ou sur les épices. Le contrôle étroit exercé sur la production et les échanges se justifiait aussi par le souci du pouvoir d'assurer l'approvisionnement des villes, d'éviter la pénurie des denrées de base et la cherté de la vie et parer tant bien que mal aux émeutes urbaines tant redoutées.

Malgré cette présence abusive de l'Etat, le monde des villes musulmanes abritait des marchands particulièrement habiles et n'hésitant pas à exercer le commerce au loin. Leur prospérité contribuait à l'opulence des cités et à la beauté des médinas. Toutefois, jamais cette élite de la production et du commerce ne réussit à se constituer en puissance autonome à cause justement de la volonté constante de tous les pouvoirs de les maintenir sous un contrôle étroit. De sorte que cette catégorie de grands marchands était en quelque sorte une bourgeoisie empêchée.

Chaque profession ou métier (sinâa, hirfa, sinf) était assujettie à un ensemble de règles et d'usages codifiés par la coutume ('urf ou orf) et portant sur la production, la qualification et la déontologie. Un syndic (amîn, arîf, parfois cheikh),

assisté d'un conseil de maîtres dans le cas des métiers nobles, coopté par ses pairs et agréé par l'Etat, avait pour tâche d'assurer la bonne exécution des produits et la protection des consommateurs. Afin d'assurer la meilleure efficacité au contrôle de l'amîn, les métiers étaient regroupés dans des rues spécialisées connues sous le nom de souks (bazar en perse). Outre les boutiques, pour la commodité des marchands venus de l'extérieur, des caravansérails, connus sous les noms de fondouk ou khân, assuraient l'hébergement des voyageurs et l'entreposage des marchandises

Dans toutes les villes, la culture des artisans était marquée par le goût du travail soigné, les échanges fondés sur la confiance et le sens de l'honneur. Néanmoins, ces valeurs respectables s'accompagnaient d'un conservatisme bien établi. Les petits ateliers employant une main-d'œuvre réduite, composée d'apprentis, de simples ouvriers, et compagnons sous la direction du maître artisan (m'alim, osta), étaient la règle, exception faite des grands établissements de l'Etat tels que les arsenaux et les fonderies. La plupart des métiers ne requéraient pas une division importante du travail, à l'exception de certains secteurs de la production textile qui, à part l'échoppe du souk, faisait appel au travail féminin à domicile et aux artisans ruraux. L'industrie dominante était sans conteste celle du textile, réputée pour ses étoffes de luxe de Tunis, de Brousse, de Basra ou de Bagdad, mais aussi pour les tissus d'usage courant en coton et en lin produits dans de nombreuses villes et également dans certains villages. Production à laquelle il convient d'ajouter les couvertures de laine et les tapis. Le soin apporté par les artisans à leur travail et les techniques élaborées étaient attestés par l'existence d'une production de luxe à la réputation universelle : orfèvrerie, métaux en argent et cuivre gravés, incrustés ou modelés (Damas, Egypte, Iran). L'industrie du cuir (sellerie, cordonnerie) était prospère à Fès, Tunis, Kairouan notamment, de même que l'artisanat du verre à Damas et, plus loin à Samarcande, la céramique d'Iznik et d'Ispahan. Au Maghreb, Fès et Tunis surent recueillir l'héritage hispano-musulman des zelliges.

Malgré l'omniprésence du Prince et une culture économique réfractaire à la compétition, malgré les risques divers tels que les guerres et leur cortège de pillages et de destructions, les troubles internes, les séditions et les émeutes qui, de temps à autre, affectaient la production et le commerce, les échanges couvraient cependant une vaste aire économique étendue au monde musulman et au-delà. Ils sont de plus en plus dominés par les marines de commerce et les marchands d'Europe, notamment les Génois et les Vénitiens. Les pays musulmans étaient exportateurs de produits du sol et de l'élevage (sucre, dattes, huile d'olive, cire, laine, peaux et cuirs) des tissus, des tapis et divers produits de luxe et d'usage courant. Ils importaient des métaux (fer, étain, cuivre, or, argent) et produits manufacturés (étoffes, armes, papier), des épices, des fruits et des esclaves. La position géographique de ces pays, l'Egypte en particulier, suscitait depuis toujours un commerce de transit encore lucratif en cette fin du XVe siècle.

Les échanges donnaient lieu à une taxation généralement habile et modérée encourageant les marchands à commercer avec les Etats musulmans. Si le troc subsistait notamment dans le commerce saharien de l'or et des esclaves, l'essentiel des échanges se faisait en numéraire. Le paiement à crédit par lettre de change était connu mais d'un usage limité. La circulation des monnaies étrangères était libre, sauf exception. Les pièces frappées par les Etats musulmans étaient le dinar en or (altun en Turquie) et le dirham (aktche, aspre ottomane) en argent avec leurs sous-multiples respectifs. Elles subirent (le dirham surtout) des dépréciations, hormis la monnaie ottomane, forte et stable. Au Proche-Orient, malgré une balance des paiements encore favorable, les métaux précieux se raréfièrent à cause des dépenses militaires, de la thésaurisation dont le but essentiel était de se protéger de la confiscation par des gouvernants toujours impécunieux. Le règlement des échanges ne se faisait plus depuis longtemps en dinars et même la monnaie d'argent était de moins en moins utilisée, remplacée par celle du cuivre.

Au terme de cet aperçu, que dire sinon qu'à l'orée du XVIe siècle, le monde musulman en impose encore grâce à la vigueur de la puissance militaire et politique des sultans ottomans. Toutefois, les caractères généraux de l'économie sont d'ores et déjà porteurs d'un déclin au moment même où l'Europe (ou plutôt la Chrétienté comme on disait) aborde le «*printemps du capitalisme*».

Md.A.B.A.

Cet article est la version revue et modifiée de mes contributions à l'ouvrage collectif paru en 1992 à Paris aux Editions La Découverte sous le titre L'Etat du monde en 1492.

• Par Ammar Mahjoubi

Les pouvoirs de l'Empereur romain

A Rome, dès l'avènement du régime naissant, Auguste, «primus inter pares», le premier des pairs, avait largement agrandi la base sociologique de son pouvoir. Aux citoyens liés à la famille des «Julii» (qu'il avait héritée de son père adoptif Jules César) dans la métropole, dans les cités italiennes et dans les colonies qu'il avait fondées, il ajouta les soldats qui avaient servi sous ses ordres et les clients des grandes familles sénatoriales. Pour tirer davantage profit des échanges traditionnels de services qu'offrait ce système romain de protection et d'assistance, le clientélisme impérial ne tarda pas à s'étendre à toutes les cités provinciales ; mais avec de nouveaux «patroni», qui jouèrent un rôle de médiateurs entre le «princeps» et ses protégés. Par la suite, le poids de cette clientèle s'affaiblit peu à peu, et devenue indirecte, elle ne fut plus sensible et importante qu'à certaines occasions, surtout au moment des investitures, lorsque le nouveau maître de l'Empire avait, dans les premières semaines, le plus grand besoin d'obtenir la fidélité des masses.

A ces liens vagues et incertains du système clientéliste et de la clientèle familiale traditionnelle, ne tarda pas alors à se substituer, puis à se généraliser, le serment militaire d'allégeance «pro salute Caesaris», qui liait fortement à l'Empereur et à ses descendants magistrats, sénateurs, citoyens et cités. A partir du règne de Tibère, le successeur d'Auguste, ce vœu pour le salut de l'Empereur fut annuellement renouvelé, au Sénat d'abord et lors du serment prêté par les magistrats, puis dans toutes les cités de l'Empire. Mais plus tard, aux IIe et IIIe siècles, les sources le mentionnent surtout à l'occasion des avènements et des usurpations.

Pour tenir ses obligations envers ses clients, à Rome et dans les cités de l'Empire, l'Empereur disposait d'une immense fortune qu'Auguste, le premier, n'avait cessé d'agrandir ; aux biens déjà considérables des «Julii», il avait ajouté les revenus de l'Egypte, rattachée à son patrimoine, ainsi que les biens issus des héritages, des confiscations et des butins tirés des conquêtes. Auguste eut ainsi les moyens de procurer au nouveau régime la possibilité et le mérite de donner à Rome l'allure d'une capitale mondiale ; ce que n'avait pu faire, faute de ressources financières, l'administration de l'époque républicaine. Dans les «Res gestae», l'éloge de lui-même qu'il avait fait graver sur son tombeau, il dressa une liste impressionnante des monuments publics qu'il avait fait construire ou restaurer sur ses revenus personnels. A Rome et, aussi, en Italie et dans les cités de l'Empire, temples, thermes et lieux de spectacles furent érigés, et des divertissements onéreux furent organisés sur les scènes des théâtres, les arènes des amphithéâtres et des cirques. Après Auguste, une règle sera absolue sous le Haut-

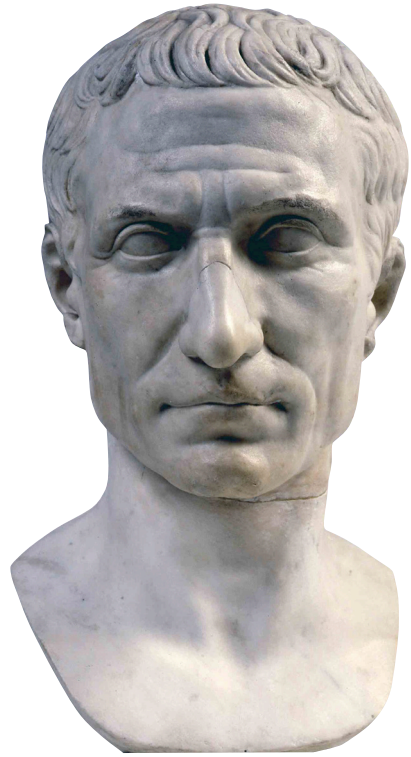

empire : les empereurs construiront partout des édifices publics, mais se réserveront le monopole de cet évergétisme à Rome, leur capitale. Ces liens noués entre le «princeps» et des communautés entières participaient efficacement à la stabilité du régime ; et l'ampleur des biens impériaux ainsi que les innombrables esclaves de la «familia» impériale rendaient effective la gestion des relations clientélaires et facilitaient d'autant l'exercice des pouvoirs publics. Ainsi s'affirmait l'«auctoritas», reconnue à l'empereur grâce à ses vertus, à ses succès militaires et à l'éminence de ses ancêtres ; autorité qui dressait un obstacle insurmontable face à tout adversaire, à toute opposition. Le seul moyen pour évincer le détenteur du pouvoir était le soulèvement des troupes, surtout celles des prétoriens de la garde impériale.

L'empereur romain, toutefois, n'était pas un monarque absolu, dont la volonté avait force de loi ; ses décisions procédaient d'une législation, et il gouvernait dans le respect de toutes les magistratures traditionnelles. En temps normal, il usait de son «auctoritas» et de ses privilèges, dans une entente plus ou moins confiante et mesurée, tout en exerçant sur le Sénat, au besoin, une pression discrète. Les «tyranniques» parmi les empereurs étaient ceux qui avaient recours à la force et exerçaient de fortes pressions, tant sur l'Assemblée que sur les magistrats ; mais en se gardant toujours de porter atteinte aux rouages traditionnels de la «Res publica», de suspendre les mécanismes habituels du gouvernement.

Devenu «imperator» par la proclamation de l'armée, suivie de l'approbation du Sénat, l'empereur était apte à recevoir du peuple, sur proposition de l'Assemblée, ses pouvoirs publics. Deux d'entre eux étaient essentiels, l'«imperium» proconsulaire et la puissance tribunicienne ; s'y ajoutaient éventuellement des magistratures, des privilèges institutionnels et des pouvoirs religieux. Cet «imperium» impliquait, traditionnellement, le commandement de l'armée ; revêtu par les proconsuls en exercice à la tête des provinces, il était nécessairement provisoire et momentané ; mais celui qui était accordé à l'empereur lui était conféré à titre viager, même s'il fut, sous Auguste, périodiquement renouvelé. Il était aussi illimité, c'est-à-dire étendu à toutes les provinces de l'empire et dégagé des règles contraignantes qui, par exemple, empêchaient de franchir en armes le «pomerium», l'espace consacré, en dedans et en dehors des murailles, autour de Rome.

Partout, même dans les provinces «sénatoriales», placées sous l'autorité du Sénat, l'empereur pouvait, en vertu de cet «imperium», lever des troupes, donner ses instructions aux gouverneurs. A Rome cependant, et dans toute l'Italie, les légions ne pouvaient pénétrer que pour célébrer des triomphes. Le commandement

maritime et celui du littoral italien avaient toutefois conduit Auguste à aménager des ports de guerre permanents à Ravenne, puis à Misène ; tandis que la nécessité de disposer d'une garde du corps avait entraîné l'introduction à Rome et en Italie des troupes chargées d'assurer la sécurité de l'empereur et de l'Urbs, la Ville par excellence.

Cette garde prétorienne restait cependant inférieure, numériquement, à une légion ; jusqu'au règne de Septime Sévère, qui remplaça les cohortes de la garde par la Deuxième légion parthique, installée à Albano.

L'»imperium» proconsulaire était aussi un pouvoir civil, impliquant l'administration des territoires de l'empire par des gouverneurs de rang sénatorial ou équestre, ainsi que l'exercice d'une juridiction civile et criminelle, en première instance et en appel ; mais les interventions de l'empereur dans les affaires judiciaires n'étaient pas fréquentes, limitées aux procès les plus importants, tels ceux qui concernaient des accusés de haut rang. Un autre pouvoir viager était également détenu par l'empereur : la puissance tribunicienne, renouvelée chaque année, immanquablement à une date fixe, qui finit par être arrêtée au 10 décembre. Et c'est grâce à ces années de «puissance tribunicienne» qu'on a toujours continué à compter les années de règne.

La puissance tribunicienne ne faisait pas de l'empereur un tribun de la plèbe, exerçant cette magistrature traditionnelle, mais elle lui conférait ses pouvoirs redoutables avec, en premier lieu, une sacro-sainteté qui garantissait l'inviolabilité absolue de sa personne et de ses décisions. Les empereurs usèrent de la puissance tribunicienne pour abroger les senatus-consultes et les décisions hostiles ou inopportunes des magistrats, surtout en matière judiciaire. Ils s'en servaient aussi pour réprimer les abus, pour protéger la plèbe et pour convoquer le sénat ou l'Assemblée du peuple et leur soumettre des propositions de loi. Auguste, par exemple, proposa au peuple, en vertu de cette puissance, des lois contre la brigue, le célibat et la stérilité ; et c'est aussi grâce à elle que l'intercession des tribuns de la plèbe, pour bloquer les décisions des autres magistrats, perdit sa force contraignante, puisque cette intercession ne pouvait aller à l'encontre de la puissance tribunicienne éminente de l'Empereur. Quoique maître de l'Empire, celui-ci ne bénéficiait que des vertus de cette puissance à Rome même, alors qu'en Italie et dans les provinces, il jouissait d'un pouvoir inégalé ; à moins de revêtir le consulat, ce qui n'était pas forcément le cas. Si bien que toute une série de pouvoirs lui échappaient, ceux notamment qui étaient exercés par le sénat, par l'Assemblée du peuple et par les magistrats civils. Aussi était-ce pour combler d'éventuelles lacunes de son pouvoir que des privilèges lui furent accordés par une loi dite *«de imperio Vespasiani»*, qui énuméra les dispenses et les concessions faites aux empereurs pour accroître considérablement la portée de leur ascendant. Des privilèges successifs furent ainsi accordés à l'empereur, pour élargir et compléter ses pouvoirs civils dans la métropole de l'empire. Il reçut le droit, en convoquant sans restriction le Sénat, de le présider, ainsi que le pouvoir d'élargir la limite pomériale, c'est-à-dire l'espace libre réservé au culte, qui était ménagé autour des villes romaines. Une clause célèbre, considérée par les historiens comme une mesure discrétionnaire, lui donna aussi le droit d'entreprendre tout ce qu'il jugeait utile, tant dans l'intérêt des particuliers que dans celui de la Res publica ; et pour compléter son droit de décider la guerre et de signer la paix, un texte mutilé, appelé «de imperio» par les historiens, lui accorda la faculté de conclure les traités ; ce qui relevait en principe du pouvoir sénatorial. Privilèges conférés successivement avec d'autres, peut-être, mentionnés probablement dans la partie mutilée de ce texte.

Comme l'ensemble des magistrats et des détenteurs d'autorité, l'empereur possédait, enfin, des pouvoirs religieux. Depuis Auguste, il était constamment élu et coopté par tous les collèges sacerdotaux publics, dès son avènement ; en particulier par ceux qui étaient chargés de gérer et de dire le droit sacré. Et depuis le 6 mars 12 av. J.-C., lorsqu'Auguste avait été élu grand pontife, cette dignité conféra aux empereurs, qui la recevaient aussi dès leur avènement, le pouvoir de contrôler toute la vie religieuse. En tant que source de légitimité sacrée, ces pouvoirs religieux étaient devenus les auxiliaires redoutables des détenteurs de l'imperium.

Une conduite typiquement romaine empêchait l'empereur, aussi bien que le Sénat et les gouverneurs des provinces, de déléguer leurs pouvoirs. Mais dès le début du règne de Tibère un «Conseil du prince» (Concilium principis) entra en fonction. Il était constitué de conseillers et d'un groupe informel d'amis, choisis par l'empereur (amici, comites). Depuis le règne de Marc Aurèle, des juristes (consiliarii) y furent introduits. Marc rompit même l'ancien équilibre politico-social en introduisant, dans la classe dirigeante, des membres du second ordre nobiliaire, avec des responsabilités et un pouvoir comparables à ceux des sénateurs. En 177, le conseil impérial était ainsi composé pour moitié seulement de sénateurs, l'autre moitié était réservée aux chevaliers.

A.M.

VIENT DE PARAÎTRE

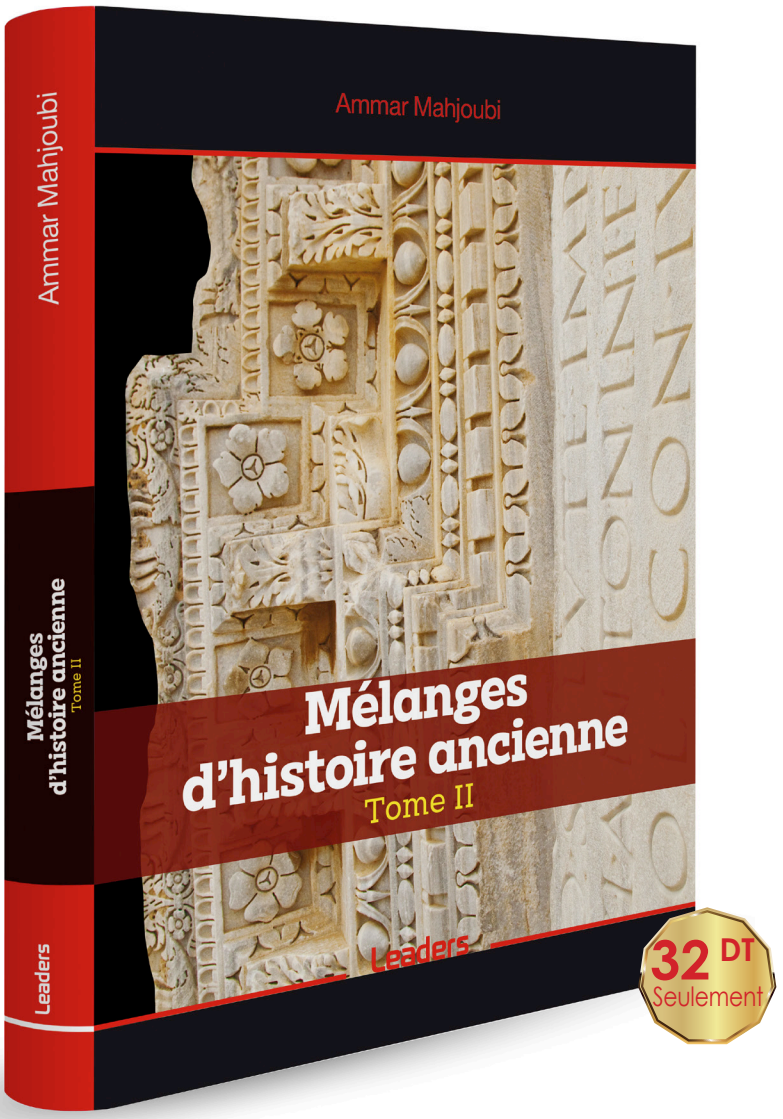

Mélanges d'histoire ancienne

Tome II

Par Ammar Mahjoubi

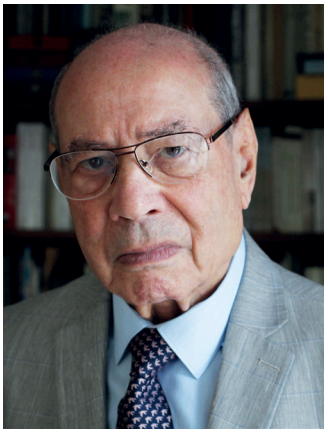

Volume : **280 pages** • Format : **15 x 21 cm** • Photos : **40 photos**

Bon de commande

Offre spéciale
Dix exemplaires et plus **25 DT** (le livre)

Moins de 10 exemplaires ..... **x 32 DT Total** .....

10 exemplaires et plus ..... **x 25 DT Total** .....

Nom et prénom ou Raison sociale :.....

Adresse de livraison :.....

.....

Code postal

Tel

Je joins mon règlement au nom de PR Factory

- ☐ Chèque bancaire
- ☐ Virement

CBB : TN59 08 008 000671001274071

Date et signature

Rue Abdelwaheb Jilani, Ennour Building,
Cité des Sciences, 1082 Tunis - Mahrajène
Tel +216 71 232 111 / Fax : +216 71 750 333
www.leaders.com.tn

www.leadersbooks.com.tn

Hommage à

Tijani Chelli

Le père de la loi d'avril 1972

Ingénieur polytechnicien (X-1955) et ancien ministre de Bourguiba, Tijani Chelli est décédé le 26 décembre dernier à l'âge de 91 ans en France où il a été inhumé. Ministre des Travaux publics dans le gouvernement Bahi Ladgham (1969), il a été ministre de l'Économie nationale dans celui de Hédi Nouira (1970), puis de l'Education nationale (1987-1988) et P.D.G. de la Banque de développement économique de Tunisie (Bdet). Considéré comme le père de la loi du 27 avril 1972 créant le régime d'entreprises totalement exportatrices, il avait été chargé de fonder l'Agence de promotion de l'industrie (API), et dans le même élan de l'AFI et de la mise en place du Foprodi. A la fin de l'année 2010, les entreprises opérant sous la «loi 72» employaient 350 000 salariés.

Ahmed El Amouri

Une grande voix des années Bourguiba

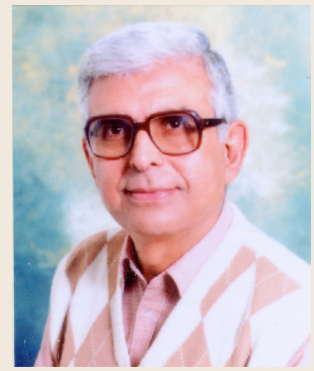

Le timbre de sa voix résonne encore à l'oreille des vétérans de la radio-télévision tunisienne. La bataille de Bizerte (1961), le contingent tunisien déployé sous la bannière de l'ONU au Congo (1960- 1963), le périple de Bourguiba au Moyen-Orient (1965), l'ouverture de Radio Sfax (1962) et de la télévision tunisienne (1965-1966) et tant d'autres rendez-vous historiques étaient couverts par Ahmed El Amouri. Grand reporter, présentateur et producteur d'émissions diverses, il s'est éteint début janvier 2023 à Tunis à l'âge de 84 ans. Boy scout, il avait appris de son père la passion du théâtre et de ses enseignants à Sfax (Sadok Mazigh, Abdelmajid Attia et Taher Cheriaa) le talent de l'éloquence. Le patriotisme lui était chevillé au corps, ce qui lui avait valu arrestation et renvoi du lycée. Monté à Tunis, il poursuivra ses études, s'activera au sein de diverses associations culturelles et sera admis au casting de speakers à la radio. Il sera le premier à assurer le lancement de Radio Sfax.

Ahmed El Amouri sera choisi par Chedli Klibi, sur proposition de Mustapha Fersi. Il se rendra ainsi à Paris pour assurer le doublage voix des Actualités tunisiennes, un journal cinématographique diffusé dans les salles de cinéma. Encadré par Léon Zitrone et Guy Lux, il s'initiera aussi à la télé. Mohamed Mzali le rappellera pour renforcer l'équipe de la télévision tunisienne. L'aventure à l'antenne et à l'écran ne s'arrêtera pas, ou presque, pendant un demi-siècle (1958-2008). Poète, délégué, notaire, et imam, il portera sans cesse la bonne parole.

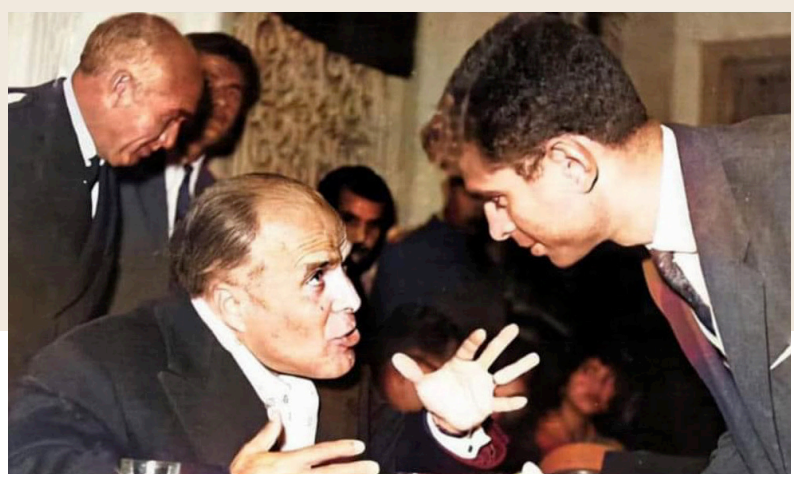

Boga Cidre

Ne choisissez plus entre authenticité, originalité et générosité, choisissez Boga cidre !

PUBLICIS IMPACT

SIMPAR
ISO 9001

DES APPARTEMENTS S+2 / S+3 À VENDRE

Résidence Onyx *Chotrana I*

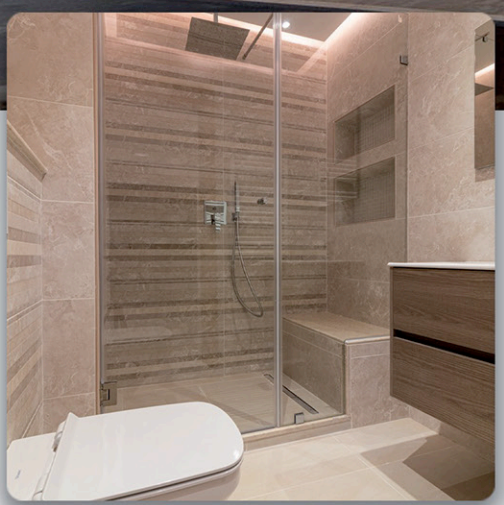

www.simpar.tn | 29.921.009 - 29.921.011 - 71.840.244 | fb.instagram: SIMPAR

Slaheddine Cherif

Un réformateur de l'Administration publique

Slah, notre Ami !

«Un seul être vous manque et tout est dépeuplé» ! Ton départ pour un monde meilleur, cher Slaheddine, nous a tous traumatisés ! Un vide incommensurable, dans notre for intérieur, nous accable *«ad vitam aeternam !»* Pour tous ceux qui t'ont connu, pour nous tous, tu étais le rayon de soleil qui éclairait notre chemin vers la vérité éternelle : l'amour de l'autre. Tu étais toujours à l'écoute de l'autre ! Ta main était toujours tendue pour la réconciliation et la concorde.

Ton pays, ta patrie, notre chère Tunisie, est pour toi presque une divinité à laquelle tu dévoues ton plus grand amour !

Cher Slah ! L'homme, le père de famille, l'ami, le citoyen, l'homme d'Etat, tu es l'exemple rare dans ton parcours, qui n'a pas tardé à faire florès auprès de toutes les couches sociales.

Père de famille, cher Slah, tu as transmis à tes chers enfants les mêmes nobles principes qui t'ont toujours guidé. L'ami, tu restes cette icône des amphithéâtres de droit à Tunis et à Paris, à la Sorbonne. Lauréat de la promotion de 1968 à la faculté de Droit de Tunis, tu nous as tous honorés par l'obtention du Prix du Président de la République, du meilleur étudiant licencié en droit à la Sorbonne.

Tu as été le premier de la promotion au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS, troisième cycle). C'était un grand honneur pour tous les étudiants étrangers en France, où pour la première fois un étranger se trouve en tête de liste du résultat d'un diplôme supérieur à la Sorbonne ! Tes sentiments envers les missions dont tu as été chargé resteront une égérie pour tous ceux qui ont été tes collaborateurs.

L'Administration tunisienne est redevable des services que tu as rendus dans la justice administrative et la fonction publique.

Tu as été le premier magistrat au Tribunal administratif, l'un des deux organes du conseil d'Etat, qui a laissé une empreinte indélébile dans la jurisprudence administrative.

Tout le prosélytisme qu'on a exercé pour te convaincre de rejoindre un parti politique n'a pas eu d'effet sur ta position qui, inéluctablement, reste la foi en une Patrie qui unit les Tunisiennes et les Tunisiens malgré toutes les idéologies que tout un chacun a le droit de croire.

Cher Slah ! Ta conscience est tranquille, malgré les embûches que tu as injustement vécues. L'Histoire te le reconnaîtra.

Repose en paix mon Slah ! Que le Bon Dieu t'accueille dans Son éternel Paradis.

Maître Abdeljelil Dachraoui

Mohamed Jomaa

Le fondateur de l'AFH et de la Cnel et l'ancien ministre

Son nom sera intimement lié à la création de l'Agence foncière de l'habitat (AFH, en 1973), puis de la Caisse nationale d'épargne logement (Cnel, en 1974), l'ancêtre de la BH Bank. Mohamed Jomaa est décédé début janvier à Tunis à l'âge de 89 ans. Natif des îles Kerkennah, il obtiendra le diplôme de l'Institut des hautes études de Tunis, et occupera de hautes fonctions au sein des Douanes et du ministère du Commerce. Il sera notamment P.D.G. de l'Office national des pêches (1970-1972), de la Compagnie tunisienne de navigation (1979-1982). Hédi Nouira le nommera ministre des Affaires sociales (1977-1979) et lui confiera l'intérim du ministère de la Santé. Il se consacrera par ailleurs à la promotion immobilière à la tête de la société Al Imrane (Groupe Amen Bank) et sera porté à la présidence de la Chambre syndicale nationale des promoteurs immobiliers de l'Utica.

AVIS DE VENTE

Appel d'offres N°01/2023

SOCIETE
AL BUHAIRA
DE DEVELOPPEMENT
ET D'INVESTISSEMENT

La Société Al Buhaira de Développement et d'Investissement, **AL BUHAIRA-INVEST**, lance un appel d'offres ouvert aux personnes physiques et morales tunisiennes ou étrangères, pour la vente, au plus offrant, de **sept (07) lots de terrain viabilisés** sis au lotissement **la Perle du Lac**.

Les références et les caractéristiques techniques desdits lots sont indiquées ci-après :

Lotissement	Référence du Lot	Vocation selon le Cahier des charges	Surface[1] en m²	C.U.F.[2]	C.O.S.[3]	Hauteur max. en m/ Nbre d'étages
La Perle du Lac	D 18-1	Habitat semi collectif avec rez-de-chaussée animation et loisirs	2407	1,75	0,5	16 m/ R+3
	D 18-2	Habitat semi collectif avec rez-de-chaussée animation et loisirs	2147	1,75	0,5	16 m/ R+3
	D 21	Habitat semi collectif avec rez-de-chaussée animation et loisirs	2988	1,75	0,5	16 m/ R+3
	D 25-1	Habitat semi collectif	2436	1,75	0,5	16 m/ R+3
	D 25-2	Habitat semi collectif avec rez-de-chaussée animation et loisirs	1987	1,75	0,5	16 m/ R+3
	D 29-4	Habitat semi collectif avec rez-de-chaussée animation et loisirs	2329	1,75	0,5	16 m/ R+3
	D 29-1	Immeuble collectif polyfonctionnel	2434	2,2	0,6	20 m/ R+4

1 : Superficies issues des plans de mutation produits par l'OTC ▪ **2** : Coefficient d'Utilisation Foncière ▪ **3** : Coefficient d'Occupation du Sol

Les personnes physiques ou morales, désirant participer à cet appel d'offres, sont invitées à retirer le dossier d'appel d'offres auprès du siège de la société **Al Buhaira-Invest** sis à : Rue du Lac Rodrigo de Freïtas, Les Berges du Lac Nord de Tunis - 1053 Tunis et ce, moyennant le règlement de la somme de 200 dinars (non remboursable).
Le dossier d'appel d'offres peut, également, être retiré en ligne sur le site web suivant : **www.albuhairainvest.com**.
Les offres doivent parvenir au siège de la société **Al Buhaira-Invest** au nom de **Monsieur le Directeur Général** et ce, par voie postale ou par remise directe à son bureau d'ordre central, contre récépissé, sous plis fermé anonyme, ne portant que la mention « **Ne pas ouvrir/ Appel d'offres N°01/2023 sur la vente de sept (07) lots de terrain sis aux berges du lac nord de Tunis** ». Aucune autre mention permettant l'identification du soumissionnaire ne doit figurer sur l'enveloppe.
La **date limite de réception des offres** au siège de la société **Al Buhaira-Invest,** est fixée au **jeudi 16 mars 2023 à 17H00**, **le cachet du Bureau d'Ordre de la société faisant foi**. Toute offre parvenue après la date limite et/ou non conforme aux clauses du cahier des charges sera considérée nulle et ne sera pas prise en considération.
La séance d'ouverture des plis est publique, elle aura lieu conformément aux conditions prévues par le cahier des charges, **le vendredi 17 mars 2023 à 10H00** au siège de la société.

Pour plus d'informations, veuillez consulter l'avis sur notre site :

www.albuhairainvest.com
ou contacter la Direction Commerciale :

Tél : 71 861 800

• Par Dr Sofiane Zribi

Pr Fakhreddine Haffani

Mon maître, le grand enseignant

Rares sont les textes où je peine à trouver les mots pour les écrire. Mais pour ce texte que Leaders m'a demandé de rédiger en ta mémoire, je peine. Non seulement l'émotion m'étreint mais connaissant ta rigueur et ton amour de la langue bien écrite, c'est comme si je me sentais en train de te remettre les premières épreuves d'un article se rapportant à une recherche que tu as supervisée et où tu n'admets, à ton habitude, aucune faute, aucune ambiguïté, aucun emprunt !

Du clair, du net, du concret. Du Haffani en somme !. Je commencerai par un souvenir qui décrit bien le grand enseignant que tu fus. L'automne 1982, je venais d'atterrir dans ton service en tant que jeune interne. Je te fis part de mon désir de devenir psychiatre. Tu m'as offert spontanément de m'aider à préparer le résidanat. Je te connaissais à peine, et tu étais là, après-midi après après-midi, après le travail bien sûr, à m'expliquer les nuances de la psychiatrie, la place de la psychopathologie, la rigueur de la clinique, la finesse de la sémiologie, les techniques de l'entretien et l'art de bien rédiger son observation.

Originaire de Hammam-Lif, tu avais le caractère fort pimenté des autochtones de cette banlieue de Tunis. Militaire en début de carrière, tu garderas ta vie durant cet amour indéfectible et patriotique pour la Tunisie que tu es revenu servir avec un grand dévouement, en tant que psychiatre formé à l'étranger.

A peine arrivé de Lyon en 1977, tu devins assistant hospitalo-universitaire, et d'emblée tu fus nommé chef de service à l'hôpital Razi de la Manouba. Une responsabilité que tu prenais au sérieux, très au sérieux. Tu étais là tous les matins de bonne heure et tu ne quittais l'hôpital que tard, très tard, partageant ton temps entre les soins et l'enseignement.

Tu n'hésitais pas à venir casser la croûte avec les internes et les résidents. Avec toi on pouvait parler de tout pour autant qu'on sache s'exprimer avec courtoisie.

Razi à cette époque était traversé par deux courants qui s'opposaient avec vigueur, celui de la psychiatrie institutionnelle qu'avait introduite le Pr Seddik Jeddi et celui des neurosciences sur lequel veillaient le Pr Sleim Ammar et son élève émérite, le Pr Saida Douki. Chez Si Haffani, comme tout le monde t'appelait, c'était le camp des non-alignés et il fallait exister, supporter et surtout travailler davantage et demeurer ouvert. Heureusement que Mme le Pr Samia Attia était là pour apporter, avec sa touche féminine et sa gentillesse légendaire, la protection dont les jeunes résidents avaient besoin pour rester neutres.

Plus tard, professeur en psychiatrie et chef de service, cet amour de l'hôpital et du service public devenait pour toi une véritable obsession. Promouvoir l'hôpital Razi, reconstruire ses bâtiments, donner aux patients un lieu de vie où leur dignité est préservée, former des psychiatres de qualité, engagés pour une psychiatrie humaine et efficiente devint le leitmotiv de votre travail.

Avec le Dr Zied Mhirsi, on te doit le précieux ouvrage sur l'histoire de l'hôpital paru en 2008.

De grands noms de la psychiatrie d'aujourd'hui ont été tes élèves, mis à part ma modeste personne, je peux citer les Docteurs feu Afif Boucetta, feu Lotfi Boughanmi, feu Kamel Khalfallah, Raja Labbane, Hager Karray, Salim Boulila, Skander Boukhari, Zine EL Abidine Ennaifer, Mejda Cheour-Ellouze, Rym Gachem-Attia, Hend Elloumi, Adel Omrani, Ahmed Zghal, Olfa Dakhlaoui et bien d'autres qui échappent à ma mémoire, sans oublier le Pr Rym Ridha qui devint, suite au décès de ta première conjointe, ta femme.

Le staff des entrants, le staff des sortants, la réunion de formation le lundi, le cas clinique du mercredi étaient des moments précieux qui jalonnaient notre semaine et où on pouvait beaucoup apprendre comme on pouvait découvrir des failles à notre savoir et regretter de ne pas avoir mieux préparé sa présentation. Car si tout le monde aimait ton sourire, ton courroux est terrible et il valait mieux ne pas s'y frotter.

Tu avais deux amours en psychiatrie, la psychiatrie légale dont tu as introduit l'enseignement à la faculté de Médecine de Tunis et la sexologie clinique dont tu fus l'un des premiers acteurs en Tunisie.

Avec le Dr Hichem Troudi, encore l'un de tes élèves, tu as publié un livre sur la sexualité des hommes tunisiens en 2005.

Bourguibiste dans l'âme, tu as cru un moment que Ben Ali serait le digne continuateur de l'œuvre entamée, ta déception fut immense, et je me rappelle encore quelques jours après le 14 Janvier 2011, tu es venu te joindre à nous pour discuter des risques et des opportunités que représentait la révolution pour la psychiatrie tunisienne.

La tournure que prirent les évènements justifiait tes craintes. Tu t'es doucement éclipsé avec le sentiment du devoir accompli et que beaucoup restait à faire. Un long et pénible combat t'attendait contre la maladie physique que tu as superbement ignorée ta vie durant.

Aujourd'hui, tu as rejoint les immortels de la psychiatrie tunisienne, comme les Prs Sleim Ammar, Taoufik Skhiri, Mohamed Hlaïem, Afif Boucetta, Mohamed Nasr, Mohamed Ghorbel… Nul doute que là-haut ça débat très fort, et cette perspective me fait sourire et atténue mon deuil.

Va en paix, le maître, le père, l'ami. Je garderai ta mémoire tant que je vivrai.

S.Z.

Billet

• Par Habib Touhami

Les Tunisiens et la réforme

En 1981, il y a donc plus de quarante ans, le gouvernement tunisien publia une note d'orientation de la troisième décennie de développement insistant sur le fait que le processus de développement socioéconomique du pays pourrait bien ralentir ou se bloquer si un certain nombre de réformes essentielles n'étaient pas réalisées. Parmi elles figurait la réforme de l'Administration, de la fiscalité, de la politique des revenus (répartition primaire et redistribution), de la Sécurité sociale, de l'éducation et des circuits de distribution. Nonobstant l'école de base, mise en œuvre dans des conditions telles qu'elle ne pouvait pas atteindre les objectifs escomptés, aucune autre réforme prescrite par la note d'orientation n'a vu le jour.

On serait tenté de mettre cette incapacité à réformer sur le dos de la nature du régime politique sauf que cette explication ne suffit pas. D'abord parce qu'il semble, au vu des récents évènements, que ni l'autoritarisme ni la démocratie n'ont pu crever le plafond de verre à ce sujet. Tous deux ont montré une impuissance effarante à réformer. Ensuite parce qu'à l'observation, les Tunisiens ne croient pas aux réformes et n'en sont même pas demandeurs. On n'a jamais vu des manifestations publiques organisées en Tunisie pour exiger la réforme de l'hôpital, de l'école ou de l'administration régionale. Pour la majorité des Tunisiens, le discours sur la réforme se suffit à lui-même et s'il advient que le pouvoir en place veuille aller plus loin, ils exigent en compensation que la réforme ne touche pas leurs propres intérêts ou remette en cause leur position sociale. Or toute réforme digne de ce nom revêt au final une forme de redistribution des cartes au sein de la même communauté, mais c'est précisément ce que les Tunisiens refusent.

Fortement marquée par un malékisme suffisamment puissant pour entraver la propagation du salafisme dans le pays mais insuffisamment armée pour y décourager le fatalisme, la société tunisienne est mal préparée, cultuellement et culturellement, à accepter la réforme et le changement. *«Ched mchoumek la ijik ma achouam»* est le leitmotiv préféré des Tunisiens. La passivité que ce message diffuse, entrecoupée sporadiquement par des révoltes violentes ne s'apparentant en rien à la révolution, a favorisé le maintien d'un statu quo socioéconomique suranné, régressif et injuste. C'est ce qu'expriment les violentes réactions corporatistes face à toute tentative destinée à mieux répartir la charge fiscale entre les divers groupes sociaux.

On aurait pu attendre de l'avant-garde intellectuelle et morale du pays qu'elle se substitue de facto à la classe politique et dirigeante, défaillante dans ce domaine, pour faire de la pédagogie et appeler à la réforme comme seul moyen d'avancer sans violence ou drame majeur. Il n'en est rien. Aucune œuvre réformatrice ne peut s'accomplir dans ces conditions, pas plus celle qui intéresse l'infrastructure que celle intéressant la superstructure, pas plus celle d'hier que celle d'aujourd'hui.

H.T.

UBCI

www.ubci.tn

HUBLOT

BEN JANNET & CO
1986

BOULEVARD PRINCIPAL, LES BERGES DU LAC 1
TÉL +216 71 860 475
RUE LAC VICTORIA, LES BERGES DU LAC 1
TÉL +216 71 963 555

hublot.com

CLASSIC FUSION

Boîtier en titane.
Mouvement chronographe automatique.